



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
VILLE DE RUFISQUE



ASSISES DE LA VILLE DE RUFISQUE

Plan de développement urbain durable (PDUD)

Rufisque horizon 2035



ASSISES DE LA VILLE DE RUFISQUE

**Plan de développement
urbain durable (PDUD)**

Rufisque horizon 2035

Sommaire

Introduction : Rufisque une ville en déclin	12
Chapitre 1 : Profil de développement urbain durable de la ville de Rufisque	15
1. La ville : le site, son histoire et ses hommes	15
1.1 Caractéristiques physiques	15
1.2 Développement historique	17
1.3 Structure urbaine	17
1.4 Caractéristiques de la population et démographie	19
2. Développement économique	20
2.1 Industrie	21
2.2 Commerce	21
2.3 Pêche	22
2.4 Agriculture	22
2.5 Tourisme et loisirs	23
2.6 Banques, micro-finance et services	24
3. Infrastructures et services	25
3.1 Énergie	25
3.2 Alimentation en eau	25
3.3 Transport et télécommunications	25
3.4 Santé	26
3.5 Santé versus assainissement et hygiène	27
3.6 Éducation	27
3.7 Urbanisme et habitat	28
3.8 Gestion des eaux usées	31
3.9 Gestion des déchets solides	33
4. Les ressources et risques environnementaux	35
4.1 Ressources foncières	35
4.2 Ressources en eau	36
4.3 Patrimoine bâti et historique	36
4.4 Inondations par la mer et par les pluies	37
4.5 Canaux à ciel ouvert et insalubrité	38
4.6 Changements climatiques et avancée de la mer	39
4.7 Les risques industriels	40
5. Vulnérabilité urbaine et pauvreté	41
5.1 Vulnérabilité et résilience urbaine	41

5.2	Emplois et précarité	42
6.	Le cadre institutionnel du développement urbain	42
6.1	Secteur public	42
6.2	Secteur populaire	43
6.3	Secteur privé	44
7.	Les problèmes majeurs de développement urbain durable vécus par les populations	44
7.1	Un patrimoine culturel et historique riche, méconnu et peu valorisé	44
7.2	Un cadre de vie insalubre marqué par un système inefficace d'assainissement qui expose les populations à des risques de natures diverses	45
7.3	Une faiblesse de la planification territoriale et un déficit important en infrastructures et équipements	45
7.4	Peu d'opportunités offertes à une jeunesse insuffisamment formée et épanouie	45
7.5	Un potentiel économique sous-exploité avec des entrepreneurs, notamment les femmes aux capacités insuffisantes	45
7.6	Des difficultés d'accès à des soins de qualité	46
7.7	Une faible diversité de l'offre scolaire aggravée par l'insuffisance des infrastructures, de l'encadrement et des résultats	46
7.8	Un mode de gouvernance non inclusif et peu transparent ainsi qu'un moindre attachement aux valeurs civiques, culturelles et aux identités locales	46
	Chapitre 2 : Vision stratégique de développement durable de la ville de Rufisque	47
1.	Vision de la ville de Rufisque à l'horizon 2035	47
1.1	Énoncé de la vision de la ville à l'horizon 2035	47
1.2	Les dimensions de la vision	47
1.3	Les défis à relever dans la matérialisation de la vision	47
1.4	Les atouts de la ville pour relever les défis identifiés	49
2.	Les objectifs stratégiques pour réaliser la vision à l'horizon 2035	49
2.1	Rénover le patrimoine pour faire de Rufisque une ville d'histoire moderne et attractive	49
2.2	Renforcer et améliorer la qualité et l'accès aux infrastructures et la mobilité	49
2.3	Développer l'économie locale	50
2.4	Assainir le cadre de vie et maîtriser les risques environnementaux	50
2.5	Fournir des services sociaux de base accessibles et de qualité	58
	Sous-objectif stratégique 1 : Santé	50
	Sous-objectif stratégique 2 : Sports et Loisirs	50
	Sous-objectif stratégique 3 : Éducation formelle et non formelle	50
	Sous-objectif stratégique 4 : Les cultes : lieux et pratiques	50
2.6	Promouvoir les valeurs éthiques et civiques et instaurer un cadre de gouvernance locale inclusive et transparente	50

Chapitre 3 : Plan d'actions prioritaires 2016-2020	51
Chapitre 4 : Dispositif de mise en œuvre du PDUD	65
Annexe 1 : méthodologie d'élaboration du PDUD	67
Annexe 2 : approche de planification participative	70
Annexe 3 : les <i>Assises</i> en images	80
Annexe 4 : arrêtés de nomination des membres du bureau et organisant le pilotage des <i>Assises</i>	83
Références	89

Sigles et acronymes

AOF	: Afrique Occidentale française
BICIS	: Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Sénégal
CDEPS	: Centre départemental d'éducation populaire et sportive
CETF	: Centre d'enseignement technique féminin
CMS	: Crédit mutuel du Sénégal
CSE	: Centre de Suivi Écologique
DEEC	: Direction de l'Environnement et des Établissements classés
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
EDICOM	: Édition-Communication
ENM	: Élévation du Niveau marin
ESI	: École des Sciences de l'Information
GIE	: Groupement d'Intérêt économique
IAGU	: Institut africain de Gestion urbaine
ITECOM	: Institut technique de Commerce
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
ONAS	: Office national de l'assainissement du Sénégal
PAEP	: Projet d'assainissement des eaux pluviales
PAPCREE	: Programmes de Construction et de Réhabilitation des Édifices de l'État
PDUD	: Plan de développement urbain durable
PSE	: Plan Sénégal Émergent
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RUFSAC	: Rufisque Sacs
SDE	: Sénégalaise des Eaux
SENELEC	: Société nationale d'Électricité
SGBS	: Société générale de Banque au Sénégal
SHYDRAPA	: Société hydro-agricole de production d'aliments de bétail
SOCOCIM	: Société ouest- africaine des ciments
SONATEL	: Société nationale des télécommunications
SONES	: Société nationale des Eaux du Sénégal
TBPS	: Taux brut de préscolarisation (TBPS)
TNI	: Terrain non immatriculé
TF	: Titre foncier
UCG	: Unité de coordination et de gestion des déchets solides
VCM	: Valeurs, comportements et mentalités

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Répartition de la population de la ville entre les trois communes
- Tableau 2 : Superficie, densité de populations et répartition par sexe des communes de la ville en 2002 et 2013
- Tableau 3 : Quantité de déchets collectés par semaine
- Tableau 4 : Pertes de terres prévues selon les scénarios d'ENM
- Tableau 5 : Évolution moyenne du littoral entre 1959 et 1989

Liste des figures

- Figure 1 : Composition des déchets ménagers de la ville
- Figure 2 : Composition des déchets du marché central

Liste des cartes

- Carte 1 : Situation de la ville dans l'espace régional
- Carte 2 : Modèle numérique de terrain
- Carte 3 : Limites des trois communales de la ville et leur découpage en quartiers
- Carte 4 : Distribution de la population et de la densité démographique à l'échelle des trois communes en 2013
- Carte 5 : Équipements et services commerciaux
- Carte 6 : Occupation des sols du site horticole de Lendeng
- Carte 7 : Infrastructures de sports et loisirs
- Carte 8 : Services financiers et commerciaux
- Carte 9 : Projet d'Aménagement routier et autres routes
- Carte 10 : Structures sanitaires
- Carte 11 : Établissements scolaires
- Carte 12 : Typologie des quartiers
- Carte 13 : Occupation du sol en 2012
- Carte 14 : Réseau d'évacuation des eaux pluviales et des bassins versants
- Carte 15 : Grands équipements et édifices publics

Liste des photos

- Photo 1 : Construction du canal de Darou Rahmane
- Photo 2 : Quelques vestiges du patrimoine historique
- Photo 3 : Canal rempli d'ordures où se développent les végétaux aquatiques
- Photo 4 : Construction du nouveau canal central

Préface

Daouda Niang
Maire de la ville

Les Assises de la ville de Rufisque

Depuis des décennies, Rufisque, notre ville, qui a pourtant le statut de commune depuis 1880, est confrontée à des difficultés croissantes. Sa situation économique et sociale, son patrimoine, son cadre de vie, ses ressources environnementales ainsi que son aménagement en portent les marques de plus en plus visibles. Les initiatives de l'État, de la ville et de ses communes pour faire face à cette situation restent globalement timides en raison de l'ampleur et de l'urgence des problèmes à résoudre. Voilà pourquoi le déclin de la ville se poursuit, malgré les innovations, les initiatives et l'extraordinaire inventivité des populations. C'est pour faire face à cette situation et lui trouver une solution décisive que les Assises de la ville ont été lancées le 2 mai 2015.

Ces Assises ont été marquées par la participation enthousiaste et engagée des populations de Rufisque. Les femmes, les jeunes, les entrepreneurs, les autorités locales, les universitaires, les professionnels, les experts, les travailleurs, les autorités coutumières et religieuses, les représentants de l'État, des partis politiques ou des syndicats ont ainsi montré, dans un parfait élan de solidarité, leur souhait de mettre un terme au déclin de notre cité et d'impulser ainsi une dynamique susceptible de promouvoir son renouveau.

Ce sont les filles et les fils de Rufisque qui ont construit les outils méthodologiques et analytiques des Assises ainsi que ses cadres référentiels et documentaires. L'approche retenue, après une large concertation, a permis d'élaborer, suite à un état des lieux précis et sans complaisance – issu des consultations citoyennes ou des travaux des commissions thématiques – des recommandations susceptibles de freiner les évolutions négatives notées dans notre ville.

J'ai été très fortement impressionné par le fait que tous les participants ont inscrit leurs interventions bénévoles dans une perspective passionnée de débats, de critiques et surtout de reconnaissance et de respect mutuel.

Les populations de notre ville ont pu ainsi se retrouver sur une même « natte », leur « natte », et interpréter, de manière sereine, le passé, le présent et le futur de Rufisque dans notre région et dans notre pays, montrant ainsi une volonté partagée, et sans précédent, de sortir la ville des difficultés persistantes dans lesquelles elle se trouve. La coordination de cet exercice participatif de très grande envergure n'a pas été facile en raison de la complexité des questions abordées, du nombre des intervenants, comme de l'ampleur des objectifs visés. Mais la direction scientifique et administrative de nos Assises a fait preuve d'une expertise remarquable qui a lui permis de tirer le meilleur parti des discussions pour le mettre ensuite au service de la collectivité.

En raison de leur richesse, de leur ampleur et de leur précision, les résultats et recommandations des Assises marqueront, je l'espère, l'histoire sociale, politique et économique de Rufisque. Car les populations s'attendent à ce que ces Assises constituent un tournant décisif dans la gestion des problèmes de leur ville. Leurs espoirs ne doivent surtout pas être déçus. Il y va de la crédibilité de la parole publique, notamment celle des élus que nous sommes.

Le socle à partir duquel ce document a été élaboré est composé de différentes sources, parmi lesquelles figurent les rapports des commissions thématiques et les résultats des consultations citoyennes. Certes, certaines problématiques abordées dans la partie consacrée à l'état des lieux l'ont déjà été dans des documents produits par des chercheurs, le pouvoir central du Sénégal ou d'autres acteurs. Mais la particularité de ce document est d'être le produit de la diversité tant dans les approches, le niveau de la participation populaire, la qualité des informations collectées que dans les trajectoires des contributeurs ou des différentes figures ayant balisé son parcours.

Le Plan de développement urbain durable (PDUD) de la ville de Rufisque à l'horizon 2035

C'est à la suite de la réflexion de grande envergure notée dans le cadre des Assises qu'un *Plan de développement urbain durable* (PDUD) de la ville de Rufisque à l'horizon 2035 a été élaboré.

Le PDUD propose une radioscopie approfondie de l'état de développement durable de la ville, présente les problèmes prioritaires identifiés par les populations et les experts, formule une vision de développement durable à l'horizon 2035 et des objectifs stratégiques, définit un *Plan d'Actions prioritaires* pour la période 2016-2020 ainsi qu'un dispositif de mise en œuvre et de suivi.

Le PDUD endosse le projet « Porte de Dakar » qui constitue la réponse la plus appropriée à l'érosion côtière et, en partie, à l'assainissement de la ville. La ville de Rufisque est l'un des principaux sites concerné par ce projet, en accueillant 4 des 19 plateformes prévues. Le PDUD a été approuvé par le Conseil municipal de la ville de Rufisque le 28 mai 2016.

Pour freiner le processus de déclin de la ville et enclencher son développement durable, il est urgent de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du *Plan d'actions prioritaires* et qui sont estimées à 95 057 000 000 de francs CFA. Pour ce faire, la ville dont j'ai l'honneur d'être le premier magistrat, ses trois communes mais surtout l'État, doivent faire désormais du PDUD le cadre de référence et le fil conducteur de leurs interventions dans notre chère cité. Mais il importe aussi que les populations soient associées à toutes les phases cruciales d'exécution du Plan, selon des modalités qu'il faudra définir.

Une autre Rufisque est possible. Les Assises ont montré que les populations sont disposées à se mobiliser pour changer Rufisque. Et le PDUD identifie clairement les actions prioritaires permettant d'amorcer, à court terme, ce changement tant espéré. Mais pour assurer la promotion d'une autre ville de Rufisque, il importe que les acteurs politiques que nous sommes adoptent une attitude plus citoyenne et plus éloignée des clivages partisans. Notre motivation principale, la raison première de notre engagement politique doit être de faire de Rufisque une ville résiliente au patrimoine valorisé dans un cadre de vie sain. Les générations futures nous en seront fortement reconnaissantes.

Je dois exprimer toute ma gratitude aux milliers de personnes qui ont pris part aux forums communaux et aux consultations citoyennes. Je remercie aussi les trois communes qui ont accueilli les forums et organisé les consultations citoyennes ainsi que les experts et intellectuels des commissions thématiques et de la commission scientifique qui ont défini, organisé et encadré le processus des Assises et la production du PDUD.

Je remercie très chaleureusement les membres du bureau des Assises notamment son président, son secrétaire général et le président de la commission scientifique qui ont joué un rôle décisif dans l'organisation de ces travaux, en faisant preuve d'un engagement et d'un professionnalisme qu'il convient de saluer et de célébrer.

Introduction

Rufisque une ville en déclin

La ville de Rufisque connaît, ces dernières années, un déclin qui a exercé des influences négatives sur sa croissance et sur le cadre de vie de ses habitants. Au plan environnemental, ce déclin révèle : les insuffisances et carences du système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, la vétusté, le manque d'entretien et le mauvais usage des canaux à ciel ouvert, l'absence d'un réseau efficace de collecte et d'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles, la destruction des habitations des quartiers anciens par l'avancée, de plus en plus accélérée, de la mer, la difficile cohabitation entre les marchés et les établissements humains, les pollutions et nuisances diverses.

Les tendances observées dans l'évolution spatiale de la ville ne présagent pas une future modernisation de son territoire. Sa croissance rapide n'est pas territorialement organisée et les nouveaux quartiers font face à des déficits importants en infrastructures et équipements. Le vieux Rufisque est marqué par une tendance à la désuétude et à l'effondrement.

Les services urbains sont en déphasage avec la croissance démographique et beaucoup de quartiers sont des sites sous-équipés. Le mobilier urbain jure d'avec les normes modernes, ce qui accroît les risques en maints endroits. Le patrimoine architectural qui, naguère, faisait de Rufisque une unité urbaine raffinée est aujourd'hui défiguré, faute d'un entretien structuré dans le cadre d'une politique de restauration des symboles, monuments et bâtiments historiques.

La pêche, qui était une source d'emplois et de création de richesses, est désormais une activité économique agonisante. L'artisanat est concurrencé par les produits à faible prix des économies émergentes. Faute d'un encadrement adéquat par l'État et l'administration locale, la transformation des produits agricoles et halieutiques reste marginale.

La pauvreté est visible à plusieurs niveaux du territoire municipal au travers de la vétusté de son paysage, des comportements économiques, de la consommation, de l'habitat, des revenus et des vulnérabilités qu'on y relève. Elle touche les femmes, les jeunes et les personnes de tous les âges. Elle transcende les générations, les corporations et les sexes. En l'absence d'emplois et d'encadrement soutenu de la ville, de l'État et des autres partenaires au développement, les jeunes, qui constituent une partie importante de la population, ploient dans l'oisiveté. En effet, la formation technique et professionnelle, l'accès au crédit, la création de richesses à partir de niches économiques porteuses, au niveau local et ses environs, ne sont pas soutenues par les collectivités locales et l'État.

Face à cette pauvreté, les réponses de la ville, de l'État, des ONG et des autres partenaires au développement demeurent timides, désarticulées et sans ancrage sur les besoins et les potentialités économiques de la ville et de la région.

Les potentialités de cette « ville d'histoire et de culture » sont immenses, mais elles demeurent inexploitées. Rufisque constitue la porte d'entrée de la capitale du Sénégal. Son hinterland est le poumon maraîcher de la région de Dakar, voire du Sénégal. Ses habitants sont politiquement émancipés et engagés, ses équipements administratifs et éducatifs en ont fait le véritable centre du département.

Cette situation d'ensemble, brièvement résumée, explique pourquoi les autorités locales, les associations, les groupements et autres acteurs locaux de Rufisque ont organisé les Assises de la ville pour réaliser un Plan de développement urbain durable (PDUD). L'objectif de ces Assises était, notamment de proposer, sur la base de principes communs, des objectifs partagés susceptibles de mobiliser, dans un même élan, les autorités locales et les professionnels municipaux, les autorités déconcentrées, les autorités coutumières, les organisations de la société civile, les organisations religieuses, les associations professionnelles, les partis politiques, les retraités et les personnes âgées, les organisations de femmes ou de jeunes, les intellectuels et les acteurs du monde de la culture, de l'éducation, de la science. Ces Assises ont également pris en compte les intérêts de la diaspora, des associations de personnes vivant avec un handicap, des associations culturelles et sportives et des associations à but non lucratif. Elles l'ont fait dans le cadre d'une démarche inclusive visant à mettre Rufisque sur les rampes de la modernisation, du développement écologiquement viable, économiquement efficace, socialement équitable et culturellement valorisant.

Les Assises se sont déroulées suivant une approche ouverte, inclusive, participative, transparente et ont constitué un moyen pour enclencher le processus devant conduire vers la durabilité de la ville.

Elles ont été placées sous le signe de la participation à travers une approche qui articule l'exploration des perceptions, le diagnostic des besoins, les perspectives à caractère populaire, les options individuelles et collectives de développement urbain durable et la délibération publique. Elles ont reposé à la fois sur une vision partagée de l'avenir de la ville, une stratégie concertée et un programme d'actions quinquennal.

Les Assises pour le PDUD de la ville de Rufisque se sont tenues durant six (6) mois (en dehors des restitutions, de la validation et de la clôture) autour des cinq phases que sont :

- (i) *Le démarrage et le lancement des Assises* à travers la mise en place de ses instances par arrêté du maire de la ville (bureau des Assises, comité de pilotage, etc.) et le lancement populaire des travaux avec la participation des artistes, des autorités coutumières et religieuses, des élus locaux, des intellectuels et des populations.
- (ii) *Les consultations citoyennes*, qui ont constitué le cœur des Assises, ont représenté des moments de partage, d'introspection, d'évaluation et de propositions par les populations. Elles concernaient les forums communaux de préparation et les consultations citoyennes proprement dites qui ont mobilisé respectivement environ 380 acteurs locaux et 1700 personnes.
- (iii) *La planification*, qui a été le moment technique des Assises avec la mobilisation de douze commissions thématiques et de la commission scientifique. Elle a engagé 200 experts de divers domaines dans le cadre d'une production citoyenne. Les commissions thématiques suivantes ont été mises en place : a) Valeurs, comportements et mentalités ; b) Patrimoine culturel et historique ; c) Environnement et risques urbains ; d) Hygiène et assainissement ; e) Urbanisme, transport et mobilité ; f) Infrastructures, équipements et énergie ; g) Entrepreneuriat, économie numérique, création d'emplois et de richesses ; h) Éducation formelle et non formelle ; i) Santé ; j) Jeunesse et sport ; k) Gouvernance locale et services publics ; l) Agriculture, artisanat, pêche et élevage. La planification a été appuyée par un assistant technique qui a proposé une démarche et des outils de travail participatifs, tout en assurant la formation des responsables des commissions thématiques à la planification participative.
- (iv) *La consolidation et la production du PDUD* par la commission scientifique ont été faites avec la collaboration de l'assistant technique. Elles ont consisté à produire la synthèse des problèmes identifiés par les populations durant les consultations citoyennes, à corriger les rapports thématiques, à repérer, à mobiliser et à consulter la documentation pertinente sur la ville et, enfin, à produire le rapport consolidé du PDUD - Rufisque Horizon 2035.
- (v) *La restitution, la validation et la clôture des Assises* ont constitué l'étape de partage du PDUD. Cette restitution a été faite à travers les forums dans les trois communes avec la participation des acteurs locaux, notamment des élus communaux, des responsables de conseils de quartiers, des délégués de quartiers, des imams, des responsables de groupements féminins et d'organisations socioprofessionnelles. Ces forums ont permis de procéder au réglage de ces rapports suite à l'interaction avec les représentants des communautés. La validation du PDUD à l'horizon 2035 a été un exercice dédié au conseil municipal de la ville de Rufisque et a été sanctionnée par le vote d'une délibération le 28 mai 2016. Les assises pour un Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque seront clôturées de façon aussi populaire qu'elles ont démarré.

La ville de Rufisque fait face à d'importants défis à la fois politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Le PDUD, qui est issu des Assises, prend en charge les aspects liés à la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des services urbains de base, la construction et la réhabilitation des infrastructures. Il prend aussi en charge les questions relatives à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'insalubrité, à la création de richesses à travers le développement des activités d'appui à l'entrepreneuriat local, la formation et le renforcement des capacités locales. Le renforcement de la citoyenneté, l'encadrement des acteurs de base, les changements de mentalités et de comportements pour le bien-être des habitants de la ville de Rufisque sont aussi au centre des préoccupations du PDUD.

Le présent rapport du Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque à l'horizon 2035 se structure en quatre chapitres :

- ***Le Profil de développement urbain durable de la ville de Rufisque*** qui comprend les sept (7) sous-chapitres suivants : la ville (site, caractéristiques physiques, développement historique et sociodémographique) ; le développement économique ; les infrastructures et services, les ressources et risques environnementaux ; la pauvreté et la vulnérabilité urbaine ; le cadre institutionnel du développement urbain ; et les problèmes majeurs de développement urbain durable de la ville.

- **La Vision stratégique du développement durable de la ville** qui décline la vision de Rufisque à l'horizon 2035, les défis à relever pour matérialiser cette vision, les atouts dont dispose la ville et les objectifs stratégiques du plan de développement urbain durable.
- **Le Plan d'actions prioritaires 2016-2020** qui regroupe 99 actions réparties en 27 lignes majeures structurant les six objectifs stratégiques retenus. Chaque action est décrite par un intitulé, une description sommaire, des acteurs principaux, un échéancier et un budget prévisionnel.
- **Le Dispositif de mise en œuvre et de suivi du PDUD** identifie les institutions chargées de réaliser les actions en fonction de leurs compétences, les actions d'accompagnement du processus ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans leur mise en œuvre.

Le rapport comprend des **annexes** qui présentent la méthodologie des Assises de la ville de Rufisque, l'approche de planification participative adoptée une planche de photos ainsi que les arrêtés du maire de la ville portant nomination des membres du bureau et organisant le pilotage des assises

Chapitre 1

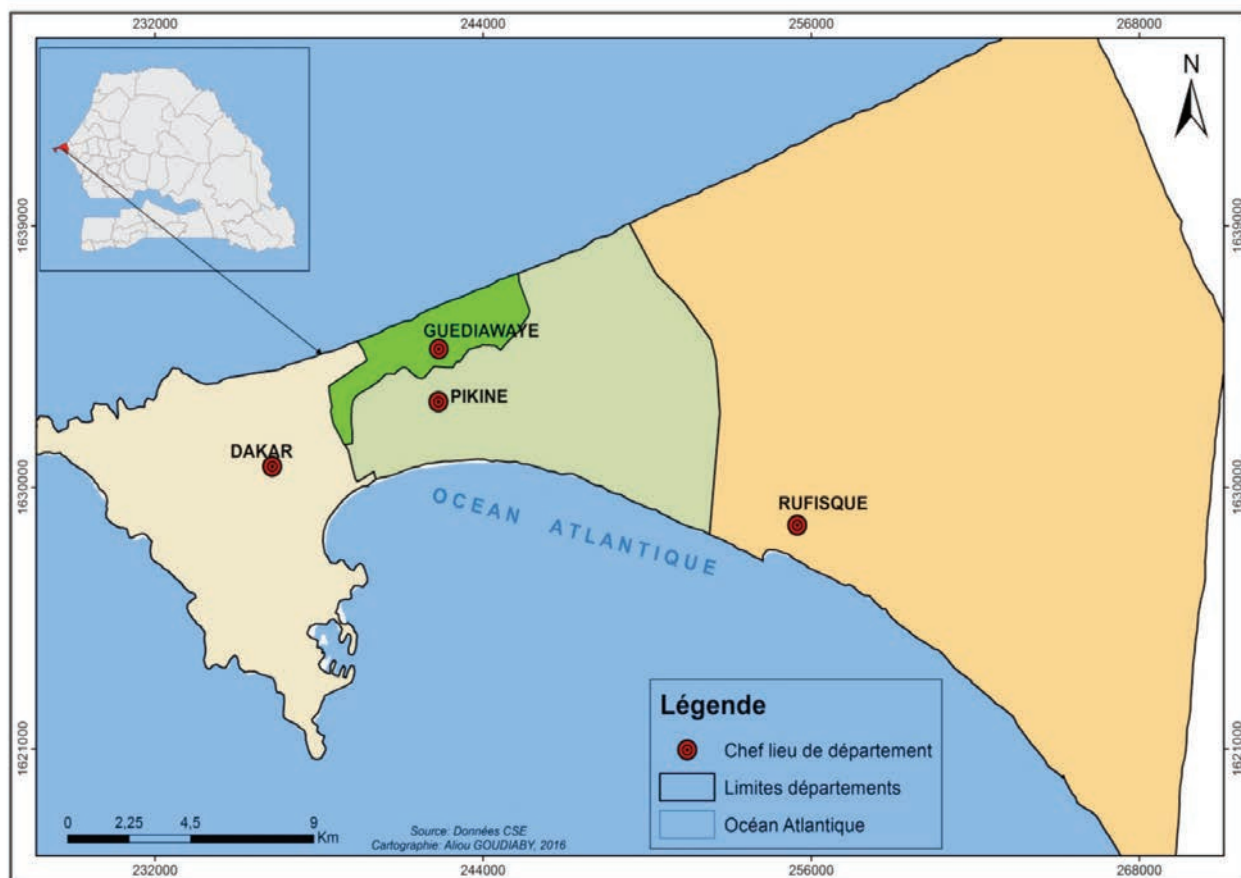
Profil de développement urbain durable de la ville de Rufisque

1. La ville : le site, son histoire et ses hommes

1.1 Caractéristiques physiques

Située à l'extrémité ouest du grand bassin sédimentaire sénégal-mauritanien, la presqu'île du Cap-Vert est marquée par une structure faillée, avec une succession de zones hautes (les horsts de Dakar et de Ndiass) et de zones basses (graben de Rufisque), intercalées de zones intermédiaires (gradins de Pikine, Bargny et Sébikhotane).

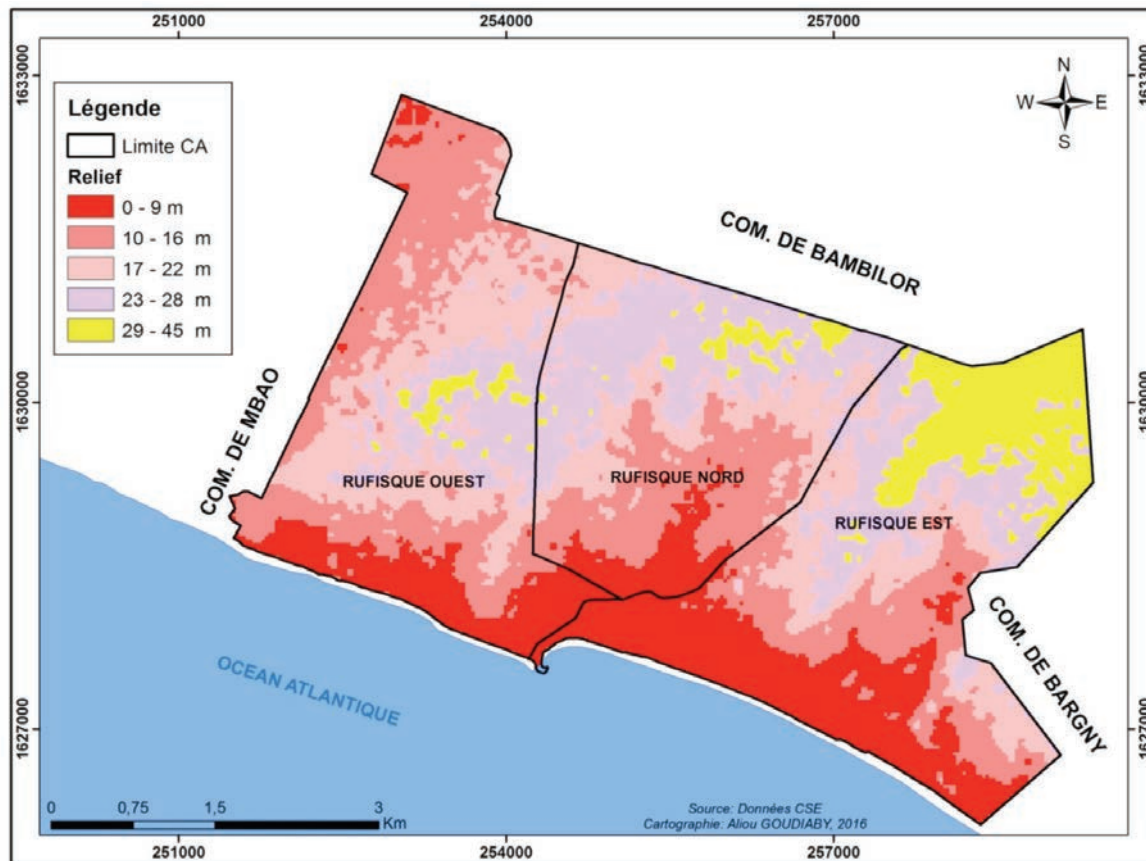
Constituée d'un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m, sa partie orientale abrite le département de Rufisque. Située à 25 km au sud-est de Dakar, Rufisque se trouve dans la partie orientale de la presqu'île du Cap-Vert, après le département de Pikine et limite ainsi la région de Dakar.



Carte 1 : Situation de la ville dans l'espace régional

Sur le plan topographique, la ville est entourée de deux plateaux : celui de Mbao, à l'Ouest, d'une altitude de 25 m, et celui de Bargny, à l'Est, qui a des altitudes comprises entre 30 et 45 m. L'analyse du site naturel met en évidence les faits suivants :

- la ville est implantée dans des zones basses. Une coupe géologique faite sur une ligne parallèle au littoral montre une « succession de vallées peu profondes » parcourues par de nombreux ruisseaux aujourd'hui asséchés ;
- l'existence d'une demi-cuvette (actuel centre-ville ou le « vieux Rufisque ») qui correspondait à l'embouchure des lagunes. Avant son comblement pour la réalisation des infrastructures notamment portuaires, cette partie formait un marécage ;
- le sol et le sous-sol de la ville sont essentiellement constitués d'argiles, de type gonflant (marno-calcaire), qui ont la particularité d'être très instables et peu appropriées à la construction.



Carte 2 : Modèle numérique de terrain (relief)

Ces particularités, notamment la densité du réseau hydrographique et l'imperméabilité des sols, ne sont pas sans effet sur l'état de l'environnement, du drainage et de l'assainissement de la ville.

La situation de dépression entourée de plateau calcaire favorise le fonctionnement de la zone de Rufisque en déversoir provenant des zones hautes qui l'encadrent. Quatre grands bassins encadrent la ville : Diorga, Dangou, Fass et Diokoul. Les trois premiers (Diorga, Dangou et Fass) ont leur débouché dans la partie centrale de la ville où leurs eaux sont collectées par le canal de ceinture et celui de l'Ouest alors que le quatrième (Diokoul) a son exutoire en mer via le marigot de Diokoul. L'urbanisation a modifié ce réseau hydrographique ainsi que les caractéristiques de son écoulement.

Cette position en façade océanique adoucit les températures de Rufisque et de la presqu'île du Cap-Vert, de novembre à avril, sous l'influence de l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores. Cependant, l'alizé continental saharien (l'harmattan), se fait sentir en saison sèche. Les températures varient entre 17° et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre.

À l'orée des années 2000, les quantités d'eau enregistrées avoisinent celles des années dites pluvieuses de la période 1947-1967 où la pluviométrie moyenne annuelle répartie sur 46 jours était de 595,6 mm. La pluviométrie moyenne annuelle enregistrée dans la région dakaroise durant l'année 2013 est de 610 mm. Ce net retour de la pluviométrie, à la suite des périodes de sécheresse, a beaucoup pesé sur le fonctionnement des villes de la région de Dakar en général et de Rufisque en particulier. En effet, c'est entre 1967 et 1989 que l'urbanisation de Rufisque s'est accélérée du fait de l'arrivée massive de populations rurales qui ont occupé des espaces impropres et mal préparés à l'habitat (zones inondables, etc.).

1.2 Développement historique

La ville de Rufisque est l'un des plus anciens établissements lebou de la presqu'île du Cap-Vert. Sa fondation remonterait au XV^e ou au XVI^e siècle. Comptoir commercial dès la fin du XVI^e siècle, Rufisque devient une possession française à partir de 1679. Délaissée au début du XIX^e siècle, Rufisque retrouve sa vocation commerciale après 1860, devenant ainsi la « ville de l'arachide » comme premier débouché maritime des pistes du Cayor. En 1885, Rufisque est le plus grand centre d'affaires du Sénégal dont le dynamisme repose sur une bonne articulation entre la voie ferrée et un port (wharf). Cette position lui confère une importante fonction d'exportation, surtout de l'arachide, et de redistribution de produits en provenance des métropoles coloniales vers le Cayor et le Baol.

La ville doit ainsi sa renommée au commerce de l'arachide. Elle s'est dotée d'un port équipé de deux wharfs de 200 mètres de long et de quinze hectares d'entrepôts dont la capacité de stockage dépasse trente mille tonnes (Pasgrimaud, 2007). Elle acquiert ainsi le statut de carrefour commercial international grâce à son port, le plus important en AOF, ses entrepôts, ses maisons de commerces bordelaises (Prom, Maurel, Teisseires, Devès, Chaumet et Vezia) et marseillaises (Verminck) ainsi que ses banques.

La ville obtient le statut de commune le 12 juin 1880. Sa population passe de 4500, en 1880, à 8000 en 1890 et 15 000 en 1914, sur un territoire communal allant du littoral au sud à la gare ferroviaire au nord. En 1916, la loi Blaise Diagne lui conféra un nouveau statut par l'obtention de la citoyenneté française de ses habitants. Jusqu'en 1920, Rufisque était en pleine hégémonie avec le développement de la gare ferroviaire qui commença à supplanter le port (Diallo 2009).

La création de Dakar (1857), la volonté politique des autorités coloniales d'en faire la capitale de l'AOF (1902) et son port en eau profonde (1910-1935) transforment l'organisation de l'espace de la presqu'île et ses relations intra et extra continentales au détriment de Rufisque. De plus, la mise en place de la voie ferrée Thiès-Niger et d'un nouveau port à Kaolack, orientent l'essentiel du tonnage d'arachide exporté vers cette ville. Rufisque entre alors dans un processus de déclin économique, perdant ainsi une bonne partie de son aire d'influence commerciale. Son développement économique et démographique a été freiné par l'expansion de Dakar. Rufisque est devenue une ville satellite de Dakar.

1.3 Structure urbaine

Le paysage urbain de Rufisque est marqué par une forte empreinte de la puissance publique et du pouvoir marchand. Créée par et pour la fonction portuaire, l'organisation de la ville s'appuie sur un plan directeur rendu exécutoire le 9 septembre 1862. Deux principes guident l'organisation de l'espace. Le premier repose sur une définition claire des droits fonciers où le régime domanial et la concession privée s'imposent comme les clés de la formation du paysage urbain. Le second principe repose sur un contrôle de l'urbanisation par la puissance publique.

Ces principes, renforcés par le régime d'immatriculation de 1906, ont eu deux conséquences sur l'organisation de l'espace urbain. D'une part, la création d'une ville en damier (l'Escale) où les formes simples du carré ou du rectangle constituent les unités urbaines de base. D'autre part, l'Escale (ville lotie) s'oppose à l'agglomération désordonnée des paillotes lebou au niveau du peuplement, des fonctions et des paysages. Du plan en damier de l'Escale de 1862, la ville a évolué en empruntant principalement quatre dynamiques, plus ou moins maîtrisées, qui ont rompu la monotonie du tissu urbain marqué par une diversité des formes.

La première dynamique résulte d'un processus d'éclatement spatial dans les quartiers anciens et d'une redistribution à l'extérieur. Favorisé par les travaux d'aménagement de l'après-guerre, ce processus a généré deux configurations urbaines. La première correspond à des opérations immobilières (Cité Filao) insérées dans l'ancien tissu urbain et la seconde à des lotissements viabilisés des « déguerpis » : lotissements de Guendel, Fass-Guendel, suite au redressement de la route et de la voie ferrée en 1948-1949, et lotissements de Nimzat, Médine et Valda lors de la construction du canal de ceinture.

La deuxième phase repose sur l'élargissement et la densification du vieux tissu urbain. À partir de noyaux villageois discontinus (1935-1940), l'espace compris entre la RN1 et l'océan a été progressivement conquis : Mérina et Thiawllène jouxtent la RN1 au nord, Thiokho se développe à l'est vers l'Escale et au nord vers l'Imprimerie nationale, la continuité entre Diokoul et Ndunkou-Ngessou est réalisée. Cette densification des vieux noyaux lebou provoque une dégradation interne des îlots, en diminuant, voire en supprimant l'espace-cour de l'habitat traditionnel. À l'est, Mérina et Thiawllène n'ont plus d'espace à gagner, car étant bloqués entre l'Escale, la route et l'emprise industrielle de l'usine Bata. Ces quartiers tendent à se rétrécir au sud à cause de

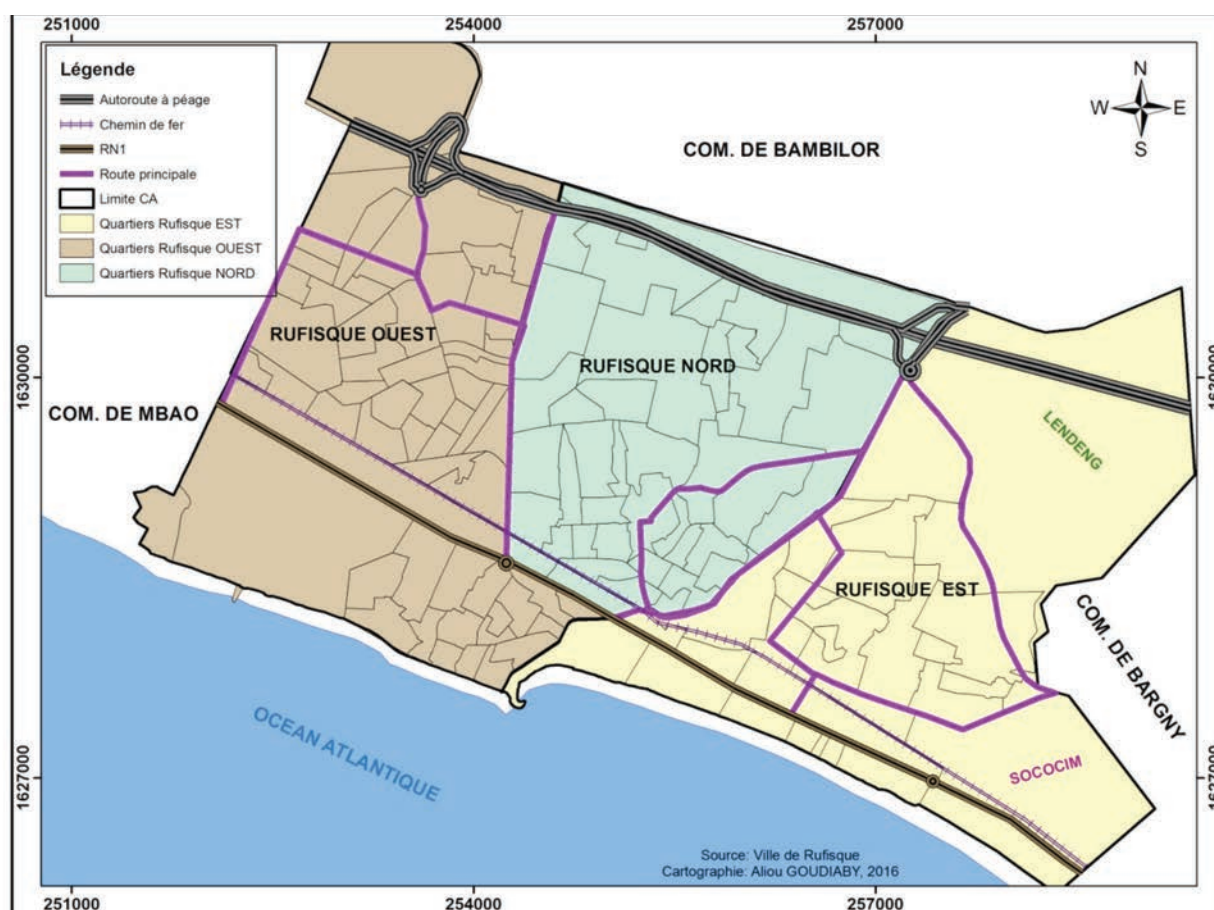
l'érosion du cordon littoral.

La troisième phase, couvrant les décennies 1960 et 1970, s'inscrit dans un processus d'occupation régulière ou spontanée de la périphérie de l'ancien tissu urbain. Elle est génératrice de trois formes d'appropriation de l'espace. La première résulte d'aménagements volontaires sur des titres fonciers de lotissements viabilisés et équipés, de cités privées (SOCOCIM 1958-1970, Bata, Cité Radio) et d'habitat social comme les HLM (1963-1976), qui forment des noyaux isolés, non accolés au tissu ancien. Le second type est un cas intermédiaire entre l'aménagement volontaire et l'implantation spontanée irrégulière. Il s'agit de Colobane, qui s'étire entre la RN1 et la voie ferrée, entre Keury Kao et l'usine Icotaf. Le troisième type est une implantation spontanée de groupes d'immigrants qui occupent l'espace de manière illégale en recourant à divers mécanismes d'accès au foncier dans lesquels droit coutumier, droit colonial et interventions de la municipalité s'enchevêtrent. Cette forme produit des trames irrégulières en continuité avec l'ancien tissu urbain : Champ de Courses, Santhiaba, Colobane-Kao, Colobane Gouye Mouride, etc.

Enfin, la phase d'occupation des dernières réserves foncières de la ville vers le nord, le nord-est et le nord-ouest à partir des années 1980. Elle est une superposition de trames régulières et irrégulières. L'habitat planifié se développe surtout au nord-ouest de la ville de Rufisque, aux environs des HLM : cité de la Poste, SENELEC, CAPEC, «Immigrés», «Millionnaires» et lotissement de Rufisque II au nord. L'habitat irrégulier privilégie surtout les périphéries nord – Santa Yalla et Diorga Chérif au Nord – et nord-est (Arafat) et dans une moindre mesure l'Ouest de la ville (Cité Gabon).

La ville apparaît ainsi comme une juxtaposition de trames très différentes par l'allure générale, l'articulation interne et le contenu. Elle est segmentée en trois entités par les grandes infrastructures de communication terrestre – RN1 ; voie ferrée et autoroute à péage Dakar-Diamniadio – qui sont presque parallèles et s'étirent sur un axe ouest-est.

Au plan administratif, les communes de l'Ouest, de l'Est et du Nord fédèrent aujourd'hui la ville de Rufisque et se distinguent par la multiplicité de leurs quartiers.



Carte 3 : Limites des trois communes de la ville et leur découpage en quartiers

1.4 Caractéristiques de la population et démographie

La ville de Rufisque et son département sont de plus en plus attractifs sur le plan démographique. Cela s'explique par le fait que s'opère, depuis quelques années, un léger déplacement des populations vers Rufisque, surtout sa zone rurale, en raison de l'épuisement des réserves de terres à usage d'habitation dans les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye, et d'une meilleure accessibilité de son arrière-pays rural grâce au développement fulgurant du réseau routier et autoroutier de la région. Le département de Rufisque comptait 490 694 habitants en 2013, soit 15,6 % de la population de la région de Dakar, contre 12,08 % en 2002. Presque le tiers (30 %) des flux démographiques provenant des autres régions du Sénégal en direction de la région de Dakar sont enregistrés dans le département de Rufisque.

La population de la ville (221 066 habitants) représente 45,05% de celle départementale en 2013. Grâce à sa situation de porte d'entrée de la capitale, Rufisque enregistre et capte une part des flux en direction et en provenance de Dakar. En 1942, la ville comptait 30 000 habitants, 41 000 en 1960-1961 et 74 351 en 1976 (RGPH I). La ville atteint une population de 109 615 habitants en 1988 (RGPH II). En un quart de siècle (1988 à 2013), la population a plus que doublé, elle est passée de 109 615 habitants en 1988 à 221 066 en 2013. Entre 2002 et 2013, le taux d'accroissement moyen annuel est de 4,9%. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale, de l'ordre de 3%. Il était de 2,2% entre 1988 et 2002.

À l'échelle de la ville, Rufisque-Ouest est la commune la plus dynamique avec un taux de 7%. Rufisque-Nord se situe à 5,77%. La commune de Rufisque-Est a le plus faible taux d'accroissement démographique moyen annuel soit 2,78%.

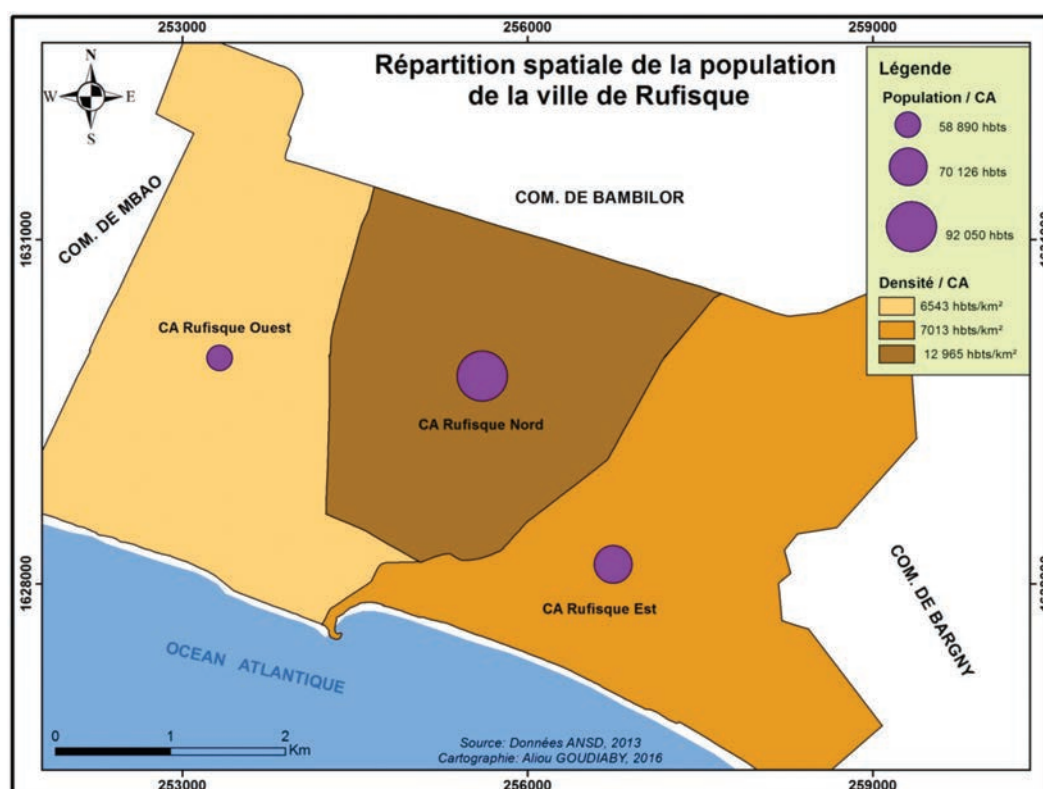
La dynamique démographique, essentiellement due à son accroissement naturel, est de plus en plus concentrée dans les communes de Rufisque-Nord et Ouest au détriment de Rufisque-Est. En 2002, la population respective des communes de Rufisque-Est, de Rufisque Ouest et de Rufisque-Nord était de 53 711, 33 274 et 56 296 habitants. Entre 2002 et 2013, Rufisque-Est a perdu 5,77 % de son poids démographique à l'échelle de la ville au profit de Rufisque-Nord (+2,35%) et de Rufisque-Ouest (+3,42%). Les communes de Rufisque-Nord et Ouest sont devenues les principales zones d'extension urbaines. Rufisque Nord, avec ses 92 050 habitants, est la commune la plus peuplée de la ville et du département en 2013.

Tableau 1 : Répartition de la population de la ville entre les trois communes

Communes	Pop. 2002		Pop. 2013		Évolution des taux de répartition
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	
Rufisque-Est	53 711	37,49 %	70 126	31,72 %	-5,77 %
Rufisque-Ouest	33 274	23,22 %	58 890	26,64 %	+3,42%
Rufisque-Nord	56 296	39,29 %)	92 050	41,64 %	+2,35%
Ville de Rufisque	143 281	100 %	221 066	100 %	0%

Source : RGPH III de 2002 et RGPH de 2013

La ville présente une densité démographique 1,5 fois supérieure à la moyenne régionale. Elle est de 8470 habitants au km² en 2013, soit 1,5 fois plus que celle régionale qui se situe à 5 735 habitants au km². Des écarts très importants en termes de densités démographiques caractérisent les trois communes de la ville. La plus forte densité est observée à Rufisque-Nord qui a la plus petite superficie communale (7,1 km²) avec 12 965 hbts/km² suivi de Rufisque-Est (7 013 hbts/km²). Rufisque-Ouest apparaît proche de Rufisque Est avec 6 543 hbts/km².



Carte 4 : distribution de la population et de la densité démographique à l'échelle des trois communes en 2013

Tableau 2 : Superficie, densité de populations et répartition par sexe des communes de la ville en 2002 et 2013

Communes	Superficie (km ²)	Densité 2002 (hbts/km ²)	Densité 2013 (hbts/km ²)	Hommes en 2013	Femmes en 2013
Rufisque-Est	10,0	5371	7 013	46 303	45 747
Rufisque-Ouest	9,0	3697	6 543	35 105	35 020
Rufisque-Nord	7,1	7929	12 965	28 803	30 087
Ville de Rufisque	26,1	5 490	8 470	110 211	110 854

Source : RGPH III de 2002 et RGPHA de 2013

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 44,5% de la population de la ville, à l'image de celle de sa région. Rufisque est la seule ville de la région où la population est à majorité féminine. Ceci est dû à la commune de Rufisque-Nord où les femmes sont plus nombreuses (30 087) que les hommes (28 803). La population est diverse du point de vue de sa composition ethnique et socio-professionnelle. Les principaux groupes ethniques du Sénégal y cohabitent même si les Lébous y sont majoritaires. Une forte cohésion de ces groupes ethniques est observée dans l'espace urbain au point qu'aucun des quartiers de la ville ne s'est constitué sur des bases ethniques. Cette hétérogénéité est une richesse culturelle et sociale.

2. Développement économique

Les principaux secteurs d'activités de la ville sont : la pêche, le commerce, l'industrie, l'artisanat, les services et l'agriculture. Le commerce et les services, notamment bancaires, constituent les principales activités économiques de la ville.

2.1 Industrie

Du fait de sa position jadis stratégique, Rufisque est une ville de tradition industrielle ayant abrité le port du Sénégal. Toutefois, elle a souffert du transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar et du port. En raison du dynamisme de Dakar, l'installation des industries à Rufisque s'est ralentie. Toutefois, intégrant une bonne partie de la zone franche industrielle qui s'étale jusqu'à Dakar, on y retrouve des industries de grande envergure dont la cimenterie de SOCOCIM qui se déploie jusque dans la sous-région, l'entreprise de produits pharmaceutiques VALDAFRIQUE, la centrale thermique du cap des biches de la SENELEC. La ville abrite également d'autres entreprises d'influence moindre comme la fabrique de sacs RUFISAC, l'entreprise Layousse, spécialisée en travaux publics et en location de véhicules poids lourds, AVISEN qui est une fabrique de produits avicoles et SHYDRAPA qui s'active dans la vente d'aliments de bétail. Rufisque abrite une unité de production de cuirs et peaux. En 2013, elle a produit l'essentiel des 62 479 unités de cuirs et de peaux tannés dans la région de Dakar.

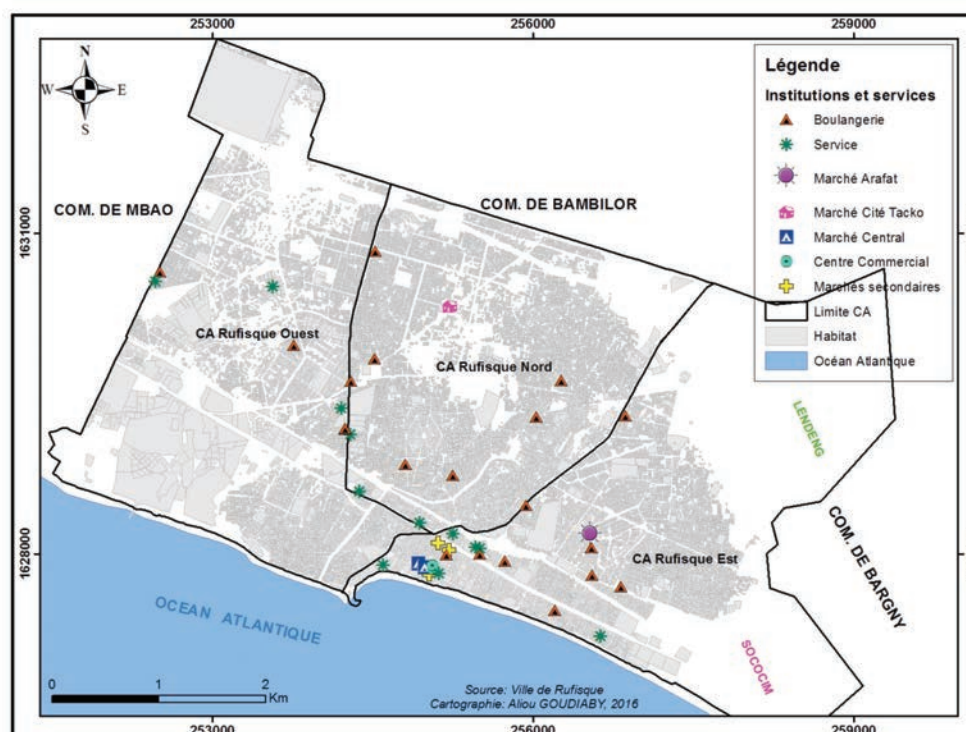
Ce tissu industriel hétéroclite pointe les difficultés de la ville à renforcer l'attractivité de ses deux zones industrielles en leur conférant une véritable vocation économique basée sur son potentiel halieutique et sur son arrière-pays agricole.

2.2 Commerce

Si la fonction commerciale de Rufisque avait une envergure internationale, dans le cadre de l'économie arachidière, aujourd'hui son aire d'attraction se confine, de plus en plus, au niveau départemental où la ville joue un rôle central dans l'écoulement des produits agricoles et halieutiques du département en tant que lieu de diffusion ou de transit de l'arrière-pays (Sangalkam, Yène, Sébikhotane,...). Son rôle de relais commercial est de plus en plus contesté en raison de l'amélioration des liaisons directes entre Dakar et son arrière-pays.

L'Escale, ou le vieux Rufisque, est le principal pôle commercial de la ville grâce à son marché central qui date de l'époque coloniale. Cette fonction commerciale s'est diffusée dans tout le centre-ville notamment le long du boulevard Maurice Guèye, en investissant l'espace urbain de manière irrégulière et informelle. En plus du marché central, on note deux marchés de moyenne importance (Arafat et Gouye Mouride) dont le développement est contrarié par leur enclavement et leur sous-équipement. L'activité commerciale est dominée par l'informel, qui est essentiellement exercée par les jeunes et les femmes.

En termes d'équipements, on retrouve, en dehors des grands marchés, les boulangeries, les services et les marchés secondaires dont l'essentiel se trouve au niveau de Rufisque-Nord et de Rufisque-Est.



Carte 5 : Équipements et services commerciaux

2.3 Pêche

Elle constitue une activité importante de la population. La pêche artisanale et les activités connexes mobilisent aujourd'hui 3/4 de la population active de la ville. La pêche est pratiquée essentiellement par les Lébou et permet de couvrir les besoins de consommation et de transformation du marché local.

La ville dispose d'un quai de pêche et de trois fabriques de glace. La transformation des produits halieutiques occupe près de 400 personnes dont plus de 75% sont des femmes (Riebensahm, Bertoni, 2008). Elles viennent de divers horizons (Rufisque, Mbao, Diamaguène). Elles travaillent individuellement mais se sont constituées en GIE. Le mareyage occupe beaucoup de personnes et génère d'importantes ressources financières.

Malgré tous ces atouts, la pêche est en régression. Le tonnage des prises ainsi que les effectifs des pêcheurs sont en diminution depuis les années 1960. Rufisque occupe une position de plus en plus marginale en tant que port de pêche piroguère tant au niveau national que régional. L'activité de pêche peine à se moderniser et ses produits sont peu transformés. Les aires de séchage de poisson ne sont pas aménagées et sont sous-équipées.

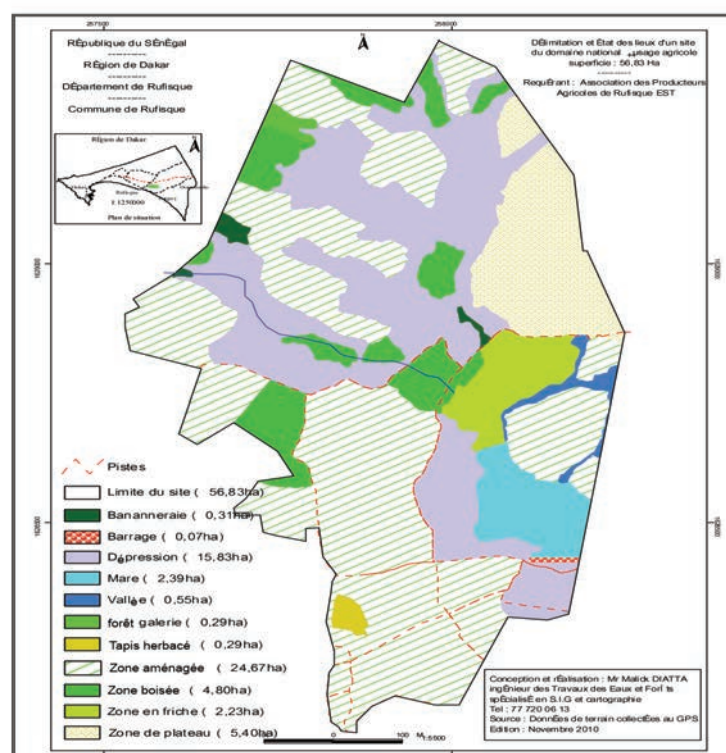
2.4 Agriculture

Moins de deux ménages sur dix pratiquent l'agriculture (13,6%) dans la région dakaroise. Parmi ces ménages, 61,9% pratiquent l'élevage et 8,9% une culture pluviale. Le département de Rufisque abrite la moitié des exploitations maraîchères de la région de Dakar qui sont estimées à 4948. Il joue un rôle important dans la satisfaction des besoins en légumes de la capitale.

Le maraîchage apparaît comme l'unique activité agricole qui a survécu à la suite de la péjoration climatique et de l'avancée du front urbain. On le retrouve sur l'axe de la route des Niayes (Rufisque-Keur Ndiaye Lo, Sangalkam), à l'est aux alentours de la SOCOIM dans les sols argileux. Ce secteur emploie une centaine d'acteurs dont des ouvriers agricoles métayers provenant d'autres régions du pays et même de pays limitrophes (Guinée-Conakry, Guinée-Bissau) et travaillant à la solde de propriétaires terriens résidant à Rufisque ou à Dakar.

Des fils de pêcheurs ont recours à cette activité pour disposer de ressources complémentaires. On retrouve les femmes dans la chaîne de commercialisation des produits.

Le périmètre maraîcher de Lendeng occupe une superficie totale d'environ 57 ha dont 70% sont destinés au maraîchage et une zone de plateau (5,40 ha) réservée à l'agriculture pluviale.



Carte 6 : Occupation des sols du site horticole de Lendeng, Rufisque (IAGU, 2010)

Le GIE Lendeng regroupe 70 personnes avec un marché potentiel d'emplois de 150 exploitants permanents et des centaines d'emplois temporaires. Le maraîchage à Lendeng contribue au développement de nombreuses activités économiques (artisanat, transport, commerce) qui impliquent un réseau d'acteurs interdépendants :

- les commerçants ambulants qui fournissent aux maraîchers une bonne partie des intrants (pesticides, semences, engrais) ;
- les petits artisans auprès de qui les maraîchers achètent et font réparer leur matériel agricole;
- les transporteurs (véhicules « clandos », charretiers) qui assurent la livraison des engrais aux maraîchers mais aussi des produits agricoles aux commerçants des grands marchés de Dakar ou d'autres régions du pays ;
- les femmes spécialisées dans la restauration qui proposent la nourriture dans les jardins publics, permettant ainsi aux ouvriers agricoles de manger à leur lieu de travail ;
- les aviculteurs qui gagnent des revenus complémentaires par la vente de fientes aux maraîchers pour la fertilisation organique ;
- les éleveurs de bovins de la zone périurbaine qui passent des contrats avec les maraîchers pour échanger des résidus de récolte contre du fumier ;
- les éleveurs de chevaux de la zone périurbaine qui vendent d'énormes quantités de fumier aux maraîchers (IAGU, 2010).

Le maraîchage est aujourd'hui confronté à l'urbanisation des terres conjuguée à la précarité foncière, au manque d'eau, à l'extension des carrières et la pollution. À Lendeng, 80% des producteurs ne disposent pas d'actes formels de propriété sur les terres qu'ils exploitent et font face à de fréquents litiges avec des personnes revendiquant un droit ancestral sur ces terres. L'élevage y est pratiquement inexistant et l'agriculture sous pluie y a quasiment disparu.

2.5 Tourisme et loisirs

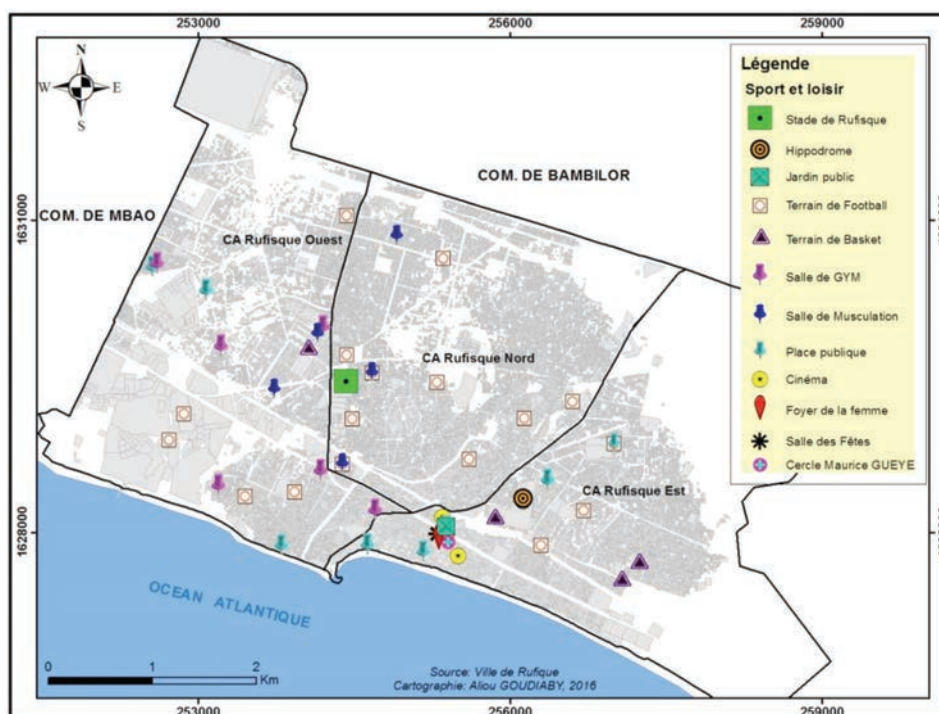
En raison de la configuration de la ville sur le littoral et de son histoire, Rufisque dispose d'un important potentiel de tourisme balnéaire et de découverte avec ses plages et son architecture datée de l'époque coloniale. C'est ainsi que la municipalité a élaboré un projet de sauvegarde et de restauration du centre-ville sur la base d'un inventaire exhaustif des bâtiments susceptibles d'être classés patrimoine historique. Elle envisage aussi la mise en service d'une liaison maritime Dakar-Saly via Rufisque et Bargny. Et c'est justement en raison de l'importance de la zone de sauvegarde, qui s'étale des canaux de l'est et de l'ouest à la voie ferrée, qu'il avait été demandé le classement de la ville en patrimoine mondial de l'Unesco en 2005.

Rufisque est le siège d'un Syndicat d'Initiative de Tourisme créé en 2000. Sa mission essentielle est de contribuer au développement et à la promotion du tourisme local et, subsidiairement, à ses activités annexes (transport et infrastructures de transport, artisanat, conservation du patrimoine architectural, culturel, traditionnel, etc.). Ses objectifs sont :

- préserver et revitaliser le centre historique ;
- identifier et valoriser le patrimoine architectural du vieux Rufisque ;
- aménager et développer le tourisme culturel dans le vieux Rufisque ;
- assurer l'animation culturelle autour du patrimoine culturel.

Cependant, le tourisme peine à prendre son envol en raison notamment de l'encombrement des rues du vieux Rufisque, du défaut de préservation du patrimoine architectural et du manque de détermination des autorités nationales et locales. La ville peut promouvoir un circuit touristique en s'appuyant sur son patrimoine architectural et sur celui, naturel, de son département, notamment le lac Rose et ses environs, Toubab-Dialaw, la réserve botanique de Noflaye, etc.

Par ailleurs, Rufisque dispose d'un patrimoine en équipements sportifs et de loisirs dont les plus distinctifs sont le stade de Rufisque et l'Hippodrome auxquels s'ajoutent un jardin public à Rufisque-Est, des terrains de basket, des salles de gymnastique, des salles de musculation, des places publiques, un foyer de la femme, une salle des fêtes et le centre du cercle Maurice Guèye (carte 7).

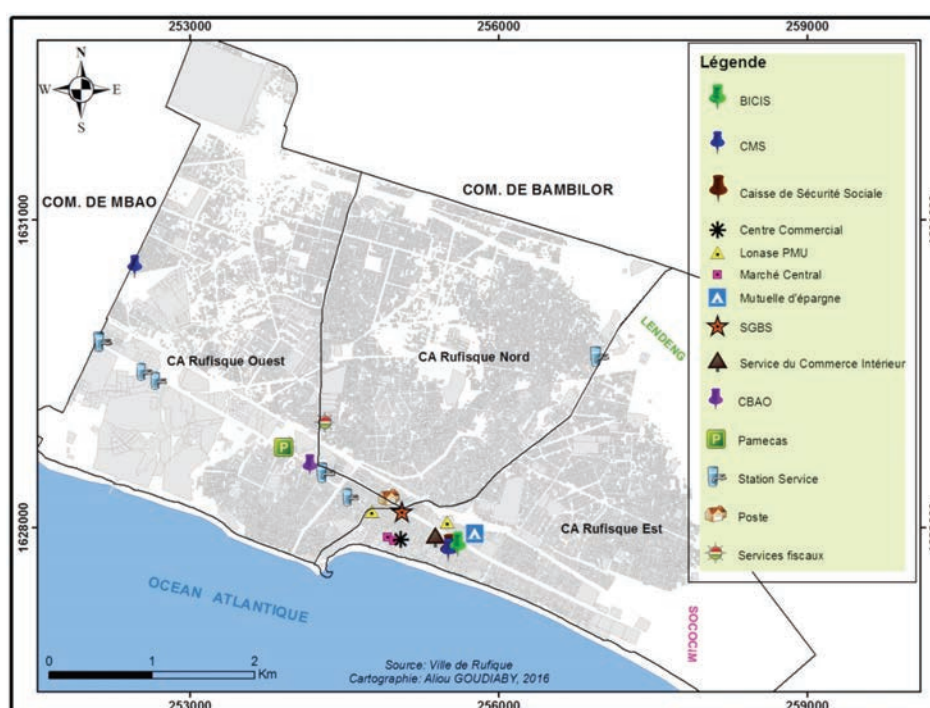


Carte 7 : infrastructures de sports et de loisirs

2.6 Banques, micro-finance et services

En tant que chef-lieu de département, la ville assure une fonction administrative et financière. Cette vocation s'illustre à travers l'implantation de plusieurs services déconcentrés de l'État (Urbanisme, Impôts et domaines, préfecture, Inspection d'académie, police, gendarmerie et services d'hygiène) et des sièges de certaines entreprises nationales (SENELEC, SONATEL, ONAS, SDE, Poste, SONES).

En outre, différentes institutions financières comme la BICIS (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Sénégal), la SGBS (Société générale de banque au Sénégal), le CMS (Crédit mutuel du Sénégal) sont représentées à Rufisque (carte 8)



Carte 8 : Services financiers et commerciaux

La ville de Rufisque et son département abritent 11% des structures financières décentralisées de la région en 2012. Ces dernières ont un effectif global de 84 289 sociétariats dont 4967 personnes morales. Les encours de crédit et d'épargne de l'année 2012 se situent respectivement à 7, 608 et 6,32 milliards de francs CFA.

3. Infrastructures et services

Avec l'essor de Dakar, la ville de Rufisque n'a bénéficié d'importants investissements dans les infrastructures, équipements et en services sociaux de base. Toutefois, en termes d'accès, Rufisque présente des taux bien supérieurs à la plupart des localités du Sénégal.

3.1 Énergie

Le taux d'accès à l'électricité est de 86% dans le département de Rufisque (MEF, 2012) qui compte 12% des abonnés à l'énergie électrique de la région dakaroise et consomme 5,2% de ses besoins. L'essentiel de l'énergie électrique consommée dans la capitale est produite par la centrale du Cap des Biches. La ville souffre d'un déséquilibre en termes de couverture du réseau de distribution électrique. Les quartiers périphériques irréguliers, surtout au nord, sont mal desservis. Les quartiers centraux souffrent de problèmes de vétusté et d'entretien du réseau. Le service d'éclairage public est insuffisant dans l'ensemble de la ville.

3.2 Alimentation en eau

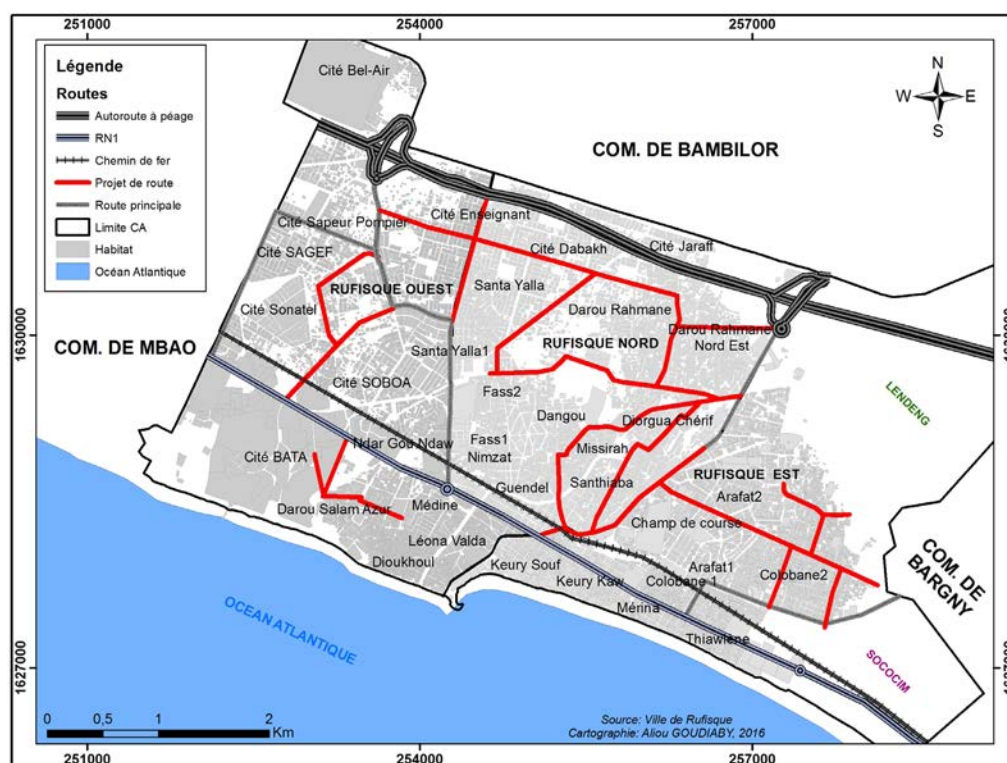
Le taux de branchements privés au réseau de la SDE est élevé (69%) mais les problèmes ne manquent pas dans l'alimentation en eau potable des populations (Sy, 2006). En effet, 28% des ménages ont recours aux bornes-fontaines et 3% s'approvisionnent aux édicules publics (fontaines des mosquées et écoles), les puits, ainsi que chez les voisins (Sy, 2006). Le niveau de consommation moyenne dépend des sources d'approvisionnement. Il varie de 50 litres par jour et par habitant pour les concessions équipées d'un branchement individuel des quartiers à habitat planifié, ou à standing moyen, à 20 litres par jour et par habitant pour les concessions s'approvisionnant auprès des bornes-fontaines (Sy, 2006).

L'autre problème lié à l'alimentation en eau potable est celui relatif à la pollution potentielle des eaux. En effet, le réseau d'adduction d'eau traverse une série de canaux à ciel ouvert auxquels il est perpendiculaire. Il est ainsi exposé, lors de sa distribution, à des risques d'infiltration d'eaux usées chargées de nitrates. Dans les quartiers qui longent les canaux à ciel ouvert, il est fréquent de voir des réseaux d'eau potable et des fontaines publiques à proximité desquels stagnent des eaux usées.

3.3 Transport et télécommunications

En raison de son histoire, Rufisque a bénéficié d'un plateau infrastructurel non négligeable pour le transport. C'est pourquoi il fait partie des départements les mieux équipés en routes (MEF, 2012). La ville est traversée sur 7 km par des voies d'importance nationale comme la route nationale et la voie ferrée. Toutefois, elle ne dispose pas de passages qui quadrillent totalement son périmètre. Au total, elle a aménagé 71,56 km de routes dont 40,29 km sont revêtues. Elle compte parallèlement trois voiries primaires perpendiculaires à ses axes de communication pour desservir l'intérieur de la ville, à savoir la route des HLM, la route de Sangalkam qui la lie à la commune rurale de Bambilor et l'avenue Babacar Ndiaye. Les voiries secondaires et tertiaires qui traversent les quartiers intérieurs sont caractérisées par leur sinuosité.

L'autoroute à péage Dakar-Diamniadio d'une longueur de 34 km et qui traverse la ville de Rufisque, pour desservir le nouveau aéroport international Blaise Diagne de Diass, a nettement amélioré le confort et le gain de temps dans les déplacements sur l'axe Dakar-Thiès. Elle facilite l'orientation des flux divers entre la capitale et l'intérieur. Elle rend plus dynamique la périphérie de la cité. Il existe, par ailleurs, un projet pour le renforcement du patrimoine (carte 9).

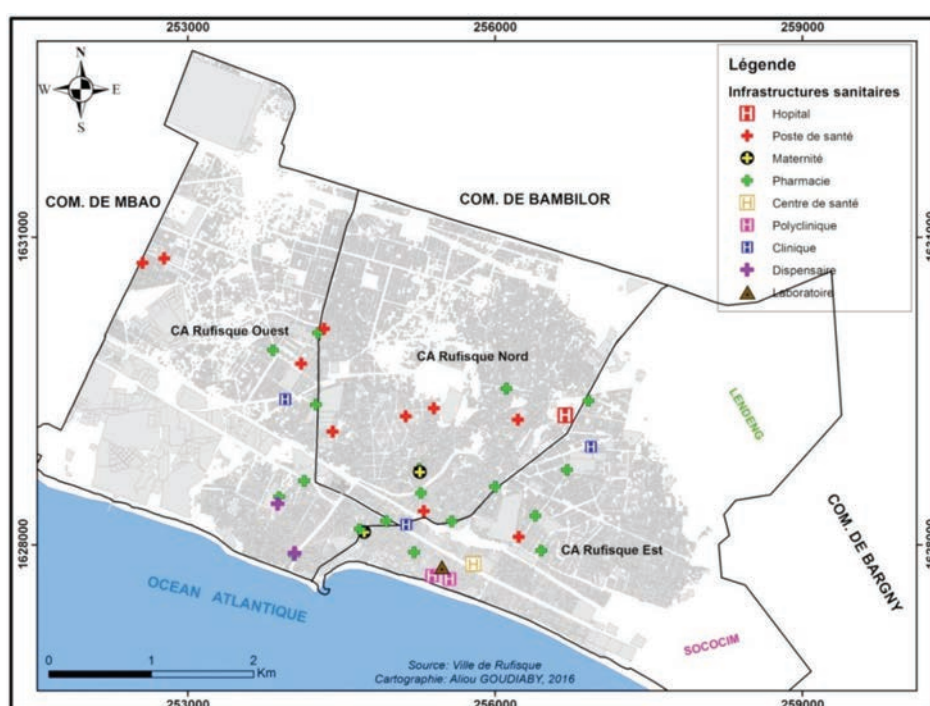


Carte 9 : Projet d'aménagements routiers et autres routes existantes

La voie ferrée et la route nationale supportent un important trafic entre la capitale et l'intérieur du pays en raison de la position de la ville comme porte d'entrée de Dakar. Ces deux voies, en plus de l'autoroute à péage, permettent un accès plus facile à Dakar, le poumon économique du Sénégal.

3.4 Santé

Le département de Rufisque dispose d'une trentaine de postes de santé, de deux centres de santé, et de trois cliniques. Au niveau de la ville, on retrouve un hôpital et 13 postes de santé, des structures privées (cliniques, polyclinique, pharmacies) ainsi que des maternités et un laboratoire (carte 10).



Carte 10 : Structures sanitaires à Rufisque

Toutefois, l'accès aux soins de santé est contrarié par la pauvreté d'une partie de la population, l'état de délabrement et de sous-équipement de certaines structures à l'exception de l'hôpital Youssou Mbargane Diop. De plus, la couverture du risque maladie universelle et l'assistance sociale aux groupes vulnérables est insuffisante. Le système de prévention sanitaire est également défaillant.

3.5 Santé versus assainissement et hygiène

Les problèmes d'insalubrité liés à la gestion des eaux usées et des déchets déficitaires mettent à nu la question de l'hygiène dans la ville versus celle de santé publique majeure. Les dépôts d'ordures ménagères gisant sur les terrains vagues et jonchant les rues, les eaux usées stagnantes de manière pérenne dans les canaux à ciel ouvert et caniveaux, sont des signes visibles de l'état d'insalubrité de la ville.

Beaucoup de maladies récurrentes sont liées à l'insalubrité de l'eau et de l'environnement. De manière générale, les principales affections notées dans la ville sont les accès palustres, les affections respiratoires aiguës, les affections cutanées, les diarrhées et vomissements, etc. Le paludisme ainsi que les affections cutanées sont liés, en général, à la présence d'eaux stagnantes dans l'environnement des aires d'habitation (Sy, 2006). Par ailleurs, les diarrhées, les vomissements, les autres affections digestives ainsi que les parasitoses intestinales sont souvent liées à l'ingestion de nourriture ou d'eau infectée ou à l'insalubrité ambiante. Les ruisseaux d'eaux usées, les dépôts sauvages ainsi que le développement non contrôlé de l'alimentation de rue, sont l'une des causes de ces affections (Sow, 1993 cité par Sy, 2006).

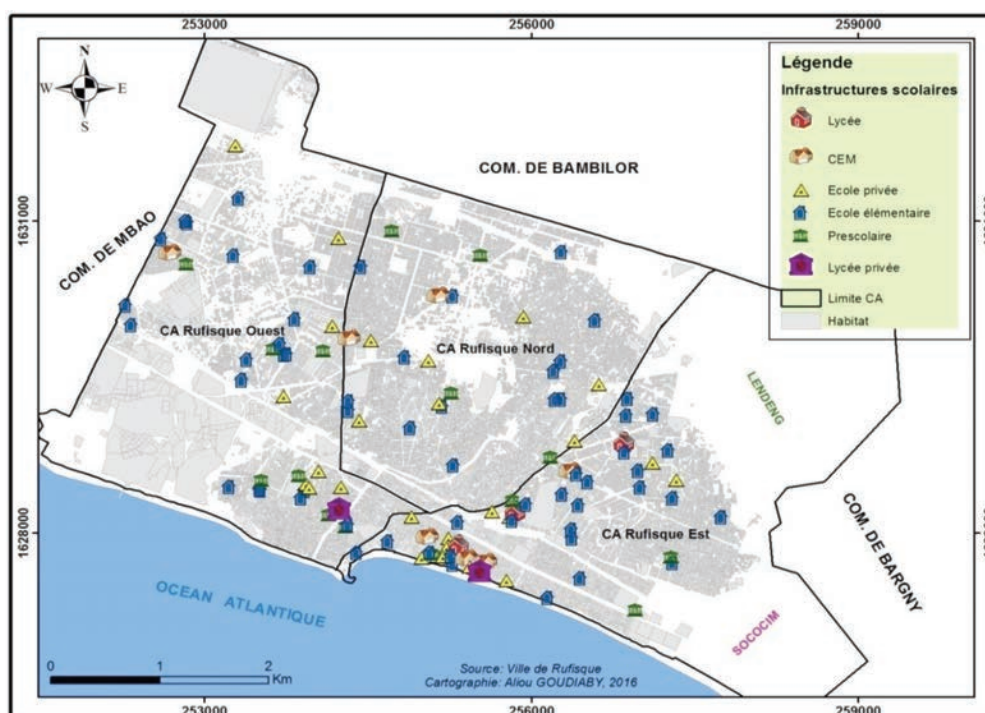
Le profil épidémiologique de la ville met en exergue la prépondérance des maladies environnementales telles que le paludisme, les infections respiratoires, les affections cutanées et les maladies diarrhéiques principalement liées à l'insalubrité du milieu.

En ce qui concerne les enfants, les diarrhées représentent l'une des principales causes de consultation dans les postes de santé. Une enquête effectuée en 1998 dans la région de Dakar pour le compte du ministère de la Santé publique, a montré une prévalence de plus de 26% de diarrhée chez les enfants de 0 à 5 ans. Le dépouillement et la mise en forme des données de routine mensuelle collectées auprès des postes de santé de Rufisque sur trois années consécutives, (2000, 2001 et 2002), montrent que les maladies diarrhéiques représentent entre 8 et 10% des causes de consultation et 90% de ce taux concernent les enfants de 0 à 5 ans (Sy, 2006). Les informations provenant des registres de consultations mensuelles font aussi apparaître, en saison sèche et en fin de saison des pluies, les principaux pics pour les diarrhées et les infections parasitaires.

3.6 Éducation

La ville de Rufisque compte 65 structures de la petite enfance qui disposent d'un matériel didactique insuffisant (2463 matériels graphiques) au regard de leurs effectifs (3235). Parmi ces établissements de petite enfance seuls quatre (4) sont publics. Cette insuffisance des structures publiques explique la faiblesse du taux brut de préscolarisation (TBPS) qui est de 38,42%.

La ville compte 107 écoles élémentaires (35 publiques et 72 privées parmi lesquelles on dénombre 12 écoles franco-arabes) disposant de 762 classes pour un effectif global de 33 808 élèves soit, en moyenne, de 44,36 élèves par classe.



Carte 11 : Établissements scolaires à Rufisque

Le ratio élèves/classe, qui est faible en moyenne, cache des effectifs pléthoriques dans certaines zones où il dépasse largement la norme de 60. C'est le cas des écoles Sante Yalla, Moussa Diallo, Ousseynou Diagne et Alioune Dia dans la commune de Rufisque-Ouest, Cherif 3 dans le Nord. Cette situation est due à la forte croissance démographique dans les zones d'extension des communes du Nord et de l'Ouest.

La ville compte trente deux (32) collèges dont dix (10) publics et vingt-deux (22) privés avec un effectif total de 14 760 élèves, soit un ratio élèves/classe de 44,59 qui cache aussi des disparités. Certains collèges comme les « Pionniers du Syndicalisme », Maurice Guèye, polarisent plusieurs quartiers et comptent des effectifs pléthoriques, notamment dans les classes de 6^e.

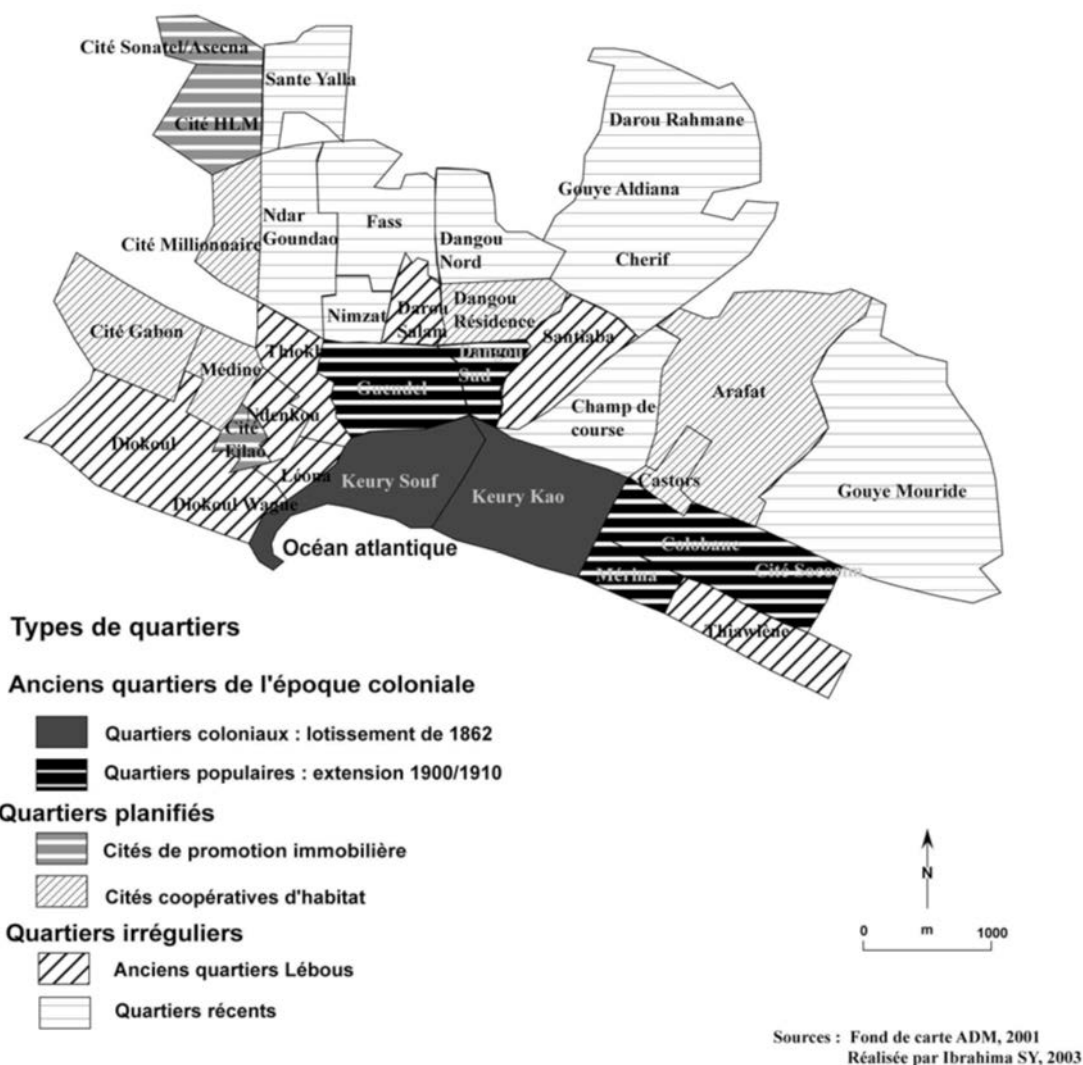
La ville compte un seul (01) bloc scientifique situé à Rufisque-Est. Au niveau de l'enseignement secondaire, parmi les vingt-deux (22) lycées d'enseignement général que compte la ville, seuls trois (3) relèvent de l'État et ils sont tous localisés dans la commune de Rufisque-Est. Cette dernière est davantage investie par le privé du fait de sa position géographique en centre-ville. Cette centralisation des établissements d'enseignement secondaire dans la commune de l'Est pose un problème de déplacement des élèves venant des autres communes qui abritent une forte population.

La ville de Rufisque ne compte que deux centres de formation technique et professionnelle. Le Centre d'enseignement technique féminin (CETF) est composé de quatre classes physiques pour huit (8) classes pédagogiques et dont les locaux ne permettent pas d'accueillir de nombreux jeunes. Le Centre de Formation professionnelle (AJCLTS) a une capacité d'accueil de 200 auditeurs constitués de jeunes filles et de garçons âgés entre 14 et 22 ans dans trois (03) sections de métiers que sont l'électricité, la construction métallique et la mécanique générale.

La ville compte trois établissements privés d'enseignement supérieur (EDICOM, ITECOM, ESI) dotés de filières techniques (transport et logistique, bureautique, management des ressources humaines, informatique,...). Ce nombre limité des établissements d'enseignement supérieur et les capacités d'accueil faibles, expliquent le flux important d'étudiants vers les autres universités et instituts de Dakar et des autres régions du Sénégal.

3.7 Urbanisme et habitat

Le paysage urbain hétérogène de la ville témoigne d'un processus d'urbanisation hétéroclite. Trois vagues d'urbanisation sont en effet à identifier : la planification urbaine de l'époque coloniale, les lotissements au lendemain des indépendances et les installations anarchiques.



Carte 12 : Typologie des quartiers de Rufisque

Sy (2003) décrit ainsi la situation de ces différents espaces qui façonnent aujourd'hui la ville :

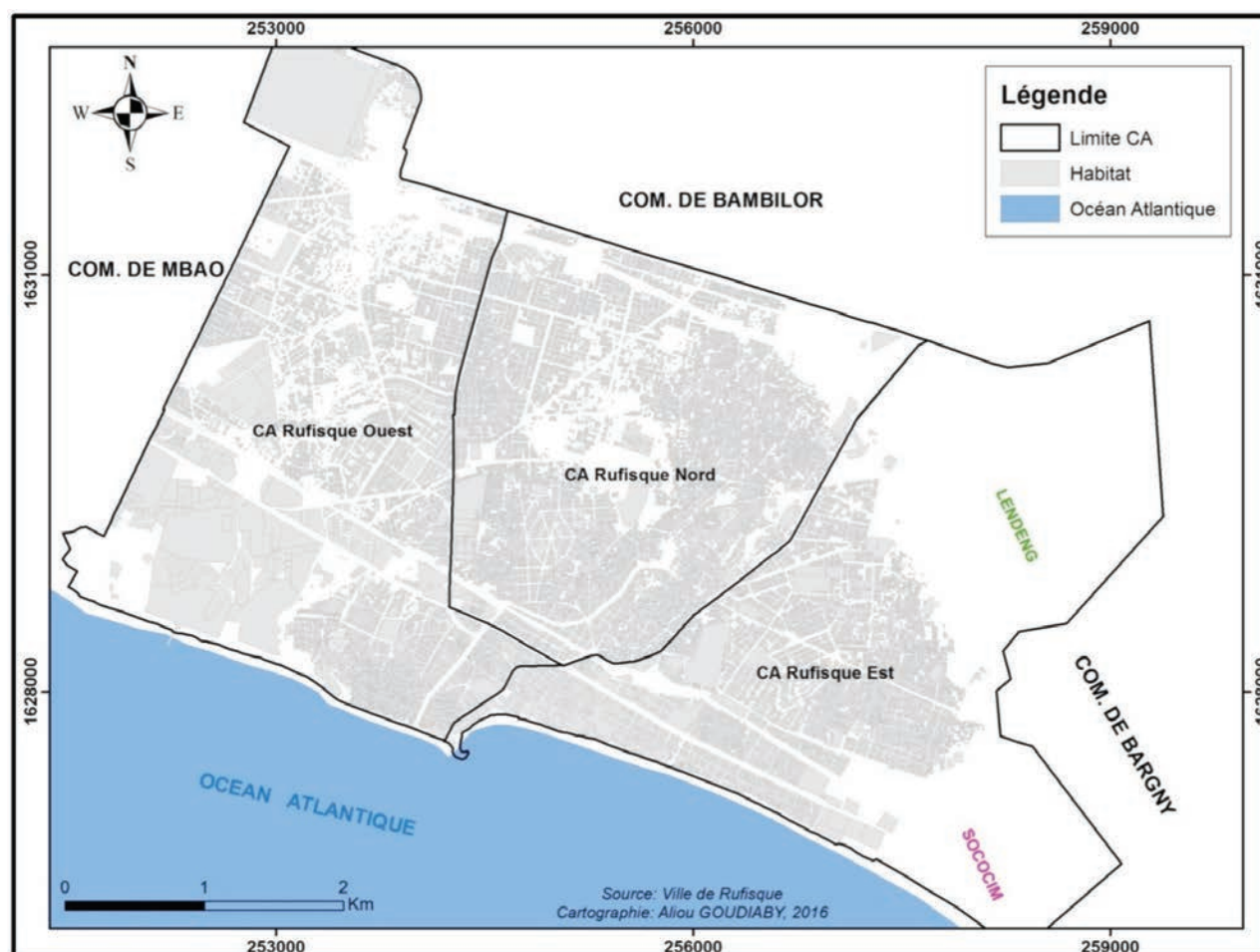
1. La zone planifiée durant l'époque coloniale constitue le centre des affaires avec des immeubles très élaborés à fonctions commerciale, administrative ou résidentielle. Ce centre ancien, organisé suivant un plan régulier, en damier et bien structuré, regroupe les quartiers de Keury Kao et Keury Souf. Cet espace se distingue aujourd'hui par un délabrement des équipements et une densification démographique.
2. Les lotissements observés au lendemain des indépendances présentent des habitations de différents profils réalisés par des sociétés immobilières, des coopératives d'habitat et de nombreux programmes de logements. Dans les quartiers édifiés par les sociétés immobilières, dans les années 1960, les constructions sont faites à partir d'un plan de masse et de plans types. Bâties selon un urbanisme géométrique, ces quartiers disposent de maisons à faible densité de population. Les parcelles étaient d'abord assainies et équipées, les logements construits ensuite sont proposés en location-vente. Dans le cas des quartiers récents de moyen standing, les parcelles étaient, le plus souvent, viabilisées mais sans réseau d'égout et rendues à leurs acquéreurs en vue de la construction.
3. Les quartiers construits par l'entremise des coopératives d'habitat découlent des opérations très importantes d'urbanisme notées entre 1970 et 1980. Elles ont souvent été réalisées avec l'appui des services de l'État comme les domaines, l'urbanisme et le cadastre, ces opérations se limitant au découpage des zones en parcelles et à l'allocation des terrains. Les constructions sont alors basées sur plusieurs lotissements viabilisés par des initiatives publiques ou privées résultant d'un morcellement de titres fonciers privés, du domaine de l'État, du patrimoine communal ou du domaine national. Ces zones sont considérées comme des quartiers récents de moyen standing qui se sont développés sans la présence ou la garantie de la mise en place de réseaux d'égouts, même s'ils restent relativement bien équipés par rapport à d'autres quartiers (voirie, eau potable, électricité, éducation, commerce, etc.).

4. Les installations spontanées ont donné naissance aux quartiers qui se sont développés en dehors de tout plan d'urbanisme et de tout contrôle des pouvoirs publics. Ces quartiers se distinguent ainsi par leur statut illégal et la densité du bâti qui s'étale anarchiquement sur des terrains non parcellisés.

Au-delà de cette typologie dans les ordres de grandeur, on note une forte hétérogénéité interne au sein des quartiers (Messer, 2003). La verticalisation du bâti et sa densification sont devenues une donnée permanente partagée dans certains quartiers. D'autres se distinguent par la transformation des plans de construction qui modifie l'harmonie générale prédéfinie. Et ces quartiers finissent par incorporer leur tissu d'irrégularité.

L'ensemble de ces processus a fini par intégrer au centre urbain des quartiers récents irréguliers et sous-intégrés et des quartiers de type traditionnel et villageois (Sy, 2006). Il existe à l'intérieur de la plupart des quartiers, jadis lotis, des espaces non lotis et noyés dans les îlots bien organisés et réguliers à l'origine. La ville a un paysage très hétérogène allant d'une zone urbaine (centre historique) avec des rues bitumées, à des quartiers à l'urbanisation irrégulière en passant par des quartiers périphériques divers (habitat de type villageois à l'est et à l'ouest, habitat ancien plus structuré comme les logements HLM, les lotissements planifiés au nord et à l'ouest) ainsi que des zones artisanales et industrielles situées à l'est et à l'ouest de la ville (Sy, 2006).

L'analyse de la structure interne des quartiers montre que plus des deux-tiers de l'espace bâti de Rufisque sont composés de quartiers non lotis à occupation relativement dense (Sy, 2006). La dynamique urbaine progressive est à l'origine d'une densification de l'habitat (carte 13).



Carte 13 : Occupation du sol en 2012

La nature de cette occupation de l'espace constitue un grand obstacle pour la mise en place d'infrastructures, d'équipements et de services urbains à cause de l'absence d'espaces réservés, de l'étroitesse et de la sinuosité des voies dans la plupart des quartiers.

3.8 Gestion des eaux usées

La gestion des eaux usées est contrariée par les irrégularités relevées dans le processus urbain. En effet, une bonne partie du patrimoine actuel pour la gestion des eaux usées est héritée de l'époque coloniale. Il existait alors une volonté de ségrégation spatiale avec l'implantation de réseaux de canaux dans les quartiers coloniaux au détriment des quartiers périphériques occupés par les populations autochtones. Si au lendemain des indépendances, les premiers quartiers ont été équipés de réseaux d'assainissement, les derniers, de moyen standing, n'en bénéficient pas. Dans les quartiers qui se sont développés en marge de toute planification et de lotissement, les infrastructures disponibles sont rudimentaires.

Dans ce contexte, pour la majorité des populations, l'assainissement autonome est devenu la principale solution pour l'évacuation des eaux usées. Dans certains quartiers, ce système de gestion se heurte à l'affleurement de la nappe avec les fosses aux parois non étanches. Par ailleurs, l'entretien devient un véritable casse-tête pour les ménages à faible revenu. Ainsi, 30% de la population évacuent leurs eaux usées dans la nature (les canaux à ciel ouvert, les caniveaux, les rigoles, les terrains vagues, la bordure de mer, etc.) à défaut de vidanges des systèmes autonomes par les camions-citernes (Sy, 2006).

L'ONAS (2014) évalue son patrimoine à Rufisque à 44 km de linéaire de réseau collectif pour les eaux usées, 4242 branchements individuels au réseau, 4 stations de pompage, une station de traitement de boue de vidange, une station d'épuration disposant d'une capacité de traitement de 2856 m³/jour et 11 km pour le linéaire du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Les systèmes d'assainissement collectifs souffrent d'un manque d'entretien et de la vétusté. Dans ces conditions, ils sont devenus peu fonctionnels car leur capacité de charge est largement dépassée. Par ailleurs, l'extension de la ville sur des zones au profil pédologique marno-argileux et la nappe sub-affleurante ne favorise pas la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif qui exige d'importantes ressources financières.

La ville de Rufisque fait partie des 12 villes du Sénégal où s'applique la taxe d'assainissement (avec Dakar, Thiès, Saly Portudal, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Diourbel, Mbour, Mbacké, Richard-Toll, et Tivaouane) (ONAS, 2014). Cette taxe s'applique à tous les abonnés à l'eau potable raccordés ou non au réseau d'assainissement et s'élève à 54,50 F CFA/ m³ (2012) et représente environ 10 % du prix moyen du m³ d'eau vendue (ONAS, 2014).

La ville de Rufisque compte treize (13) canaux d'évacuation des eaux pluviales d'une longueur de quatorze (14) km. Pour leur écrasante majorité, ces infrastructures à ciel ouvert ont été mises en place durant la période coloniale pour drainer les eaux de pluie vers la mer et éviter ainsi que la ville, implantée dans une demi-cuvette, ne soit inondée. Sans ces infrastructures, Rufisque aurait connu le même sort que les villes de la banlieue de Dakar victimes d'inondations.

La distinction entre réseau d'eaux usées et réseau d'eaux pluviales est mal appréhendée par les populations. C'est pourquoi le système fonctionne en un réseau unitaire dans de nombreux quartiers. En effet, les canaux reçoivent des eaux usées chargées de particules solides et connaissent régulièrement un écoulement très lent, voire une stagnation des eaux usées en saison sèche.

Pour résoudre ces problèmes, un plan directeur d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la ville de Rufisque a été élaboré par l'ONAS en 1999 avec un financement de la Banque mondiale dans le cadre du Projet sectoriel eau (PSE). Ce projet comprenait trois phases dont une dite d'urgence pour une période de 10 ans et un financement de 30 milliards de francs CFA.

Seul le volet « eaux usées » de la phase d'urgence a été réalisé entre 2003 et 2005 avec le financement de la Banque mondiale. Les travaux concernaient :

- (i) la réhabilitation de 5801 ml de réseaux d'eaux usées existants ;
- (ii) la construction de 17 609 ml de collecteurs neufs permettant d'évacuer les eaux usées avec la réalisation de 22 780 branchements particuliers ;
- (iii) la construction de trois stations de pompage implantées respectivement au centre-ville (STAP 1), à l'exutoire du Canal de ceinture (STAP 2) et dans l'emprise de la station d'épuration de Diokoul (STAP 3) ;

- (iv) la réalisation de la première étape de construction de la station d'épuration. Le procédé retenu pour la station d'épuration des eaux usées de Rufisque est le lagunage naturel. La station d'épuration est composée d'une chambre de jonction des eaux usées, déversant dans un canal d'amenée vers des ouvrages de prétraitement (grilles, mesure de débit, dessableurs, ouvrage de répartition vers les bassins), de deux bassins anaérobies de 50 x 50 x 3,5 m chacun, de trois bassins facultatifs peu profonds, de dimensions 150 x 75 x 1,6 m chacun, d'ouvrages de raccordement permettant l'écoulement gravitaire des eaux usées d'un bassin vers l'autre, reliés entre eux par un réseau de conduites gravitaires PVC Ø350 mm et d'un canal d'évacuation qui rejette les eaux traitées dans la mer.



Carte 14 : Réseau d'évacuation des eaux pluviales et des bassins versants

Le projet d'assainissement des eaux pluviales (PAEP) de Rufisque, d'un coût de 15 394 082 162 francs CFA, a été conçu par le Projet d'achèvement des programmes de construction et de réhabilitation d'édifices de l'État (PAPCREE) en 2008, repris actuellement par le ministère du Renouveau urbain, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Il a pour objet : (i) la construction d'un canal central de 2 900 ml ; (ii) la construction du canal de Diokoul de 1 000 ml ; (iii) la réhabilitation du canal de l'Ouest sur 2 600 ml avec la construction d'une station de pompage ; (iv) la réhabilitation du canal de Bodin de 520 y compris sa station de pompage.

Présentement, seul le canal central (dont le linéaire est quasi complété en dehors des intersections de rue et de l'exécutoire) et une partie du canal de l'Ouest (dont la largeur est rétrécie) sont réalisés. Dans le cadre du Programme décennal de lutte contre les inondations (2012-2022), l'État a construit le canal de Darou Rahmane de 900 ml.



Photo 1: Construction du canal de Darou Rahmane

Au total, seule la phase dite d'urgence (en dehors de quelques canaux dédiés aux eaux pluviales) du Plan directeur d'assainissement de la ville de Rufisque, conçu en 1999, a été réalisée en 2016. La population de la ville a cru d'environ 54% entre 2002 et 2013 notamment dans sa partie située au nord de la voie ferrée, qui n'est pas encore concernée par les réalisations en assainissement.

3.9 Gestion des déchets solides

À l'instar des autres villes du Sénégal, Rufisque est confrontée aux problèmes de gestion des ordures ménagères. Il y existe un système de gestion avec comme principaux intervenants, l'Unité de coordination et de gestion des déchets (UCG) du ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement et de la Gouvernance locale (MATGL) et la ville elle-même. La composition et les quantités de déchets ménagers de la ville, l'organisation de la collecte, le personnel et le matériel utilisés ainsi que les difficultés rencontrées sont analysés ci-dessous.

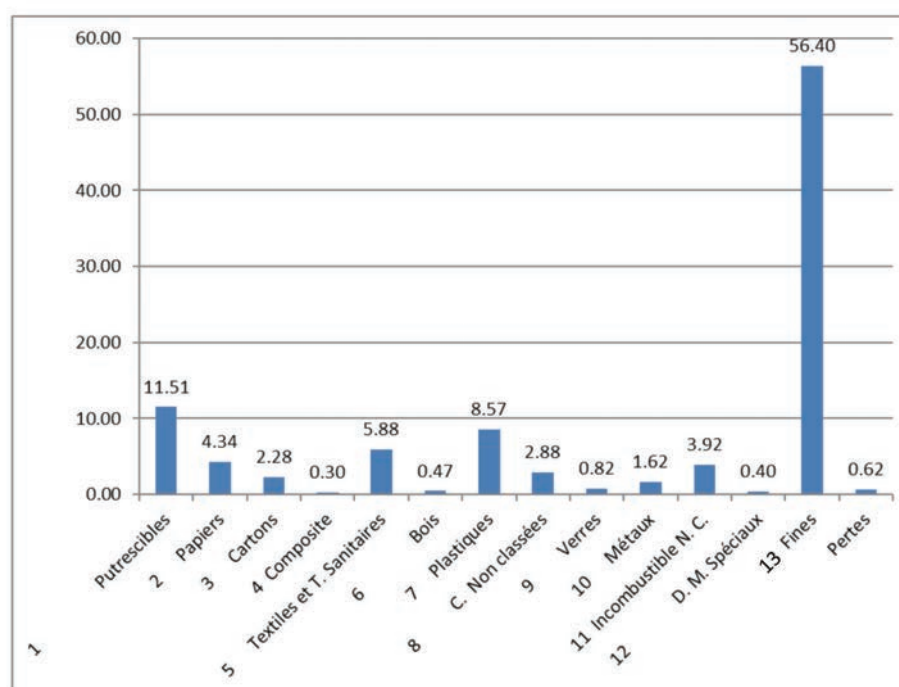
La ville de Rufisque, avec une population de 221 066 habitants en 2013 produit chaque semaine 773,7 tonnes de déchets issus des ménages (selon une production per capita par jour de 0,5 kg). La quantité de déchets collectée par les camions de l'UCG s'établit à 440 tonnes par semaine, soit un taux de collecte (hors marché) de 57%. La quantité de déchets collectée fournie par les responsables locaux de l'UCG, au mois d'avril 2016, est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Quantité de déchets collectés par semaine

Chargement moyen de camion (en tonnes)	Nombre de camions effectuant la même fréquence de collecte	Fréquence de collecte	Quantité collectée/semaine (en tonnes)	Total (tonnes / semaine)
8	16	3 fois par semaine	384	440
8	1	7 fois par semaine	56	

La campagne de caractérisation des déchets ménagers de la ville de Rufisque réalisée en avril 2015 par l'Entente Cadak/ Car en partenariat avec l'Institut africain de Gestion urbaine (IAGU) donne les résultats ci-après.

Figure 1 : Composition des déchets ménagers de la ville



Les matières fines sont les plus présentes dans les déchets ménagers (56,40%). Leur quantité très élevée est due surtout à la forte présence de sable dans les déchets en raison notamment des mauvaises pratiques de collecte et de l'absence de tamisage chez les ménages.

Les putrescibles arrivent très loin derrière (11,51%). Elles sont composées, en grande partie, de petites feuilles et branches d'arbres. Les restes de nourriture sont pratiquement absents des déchets ménagers.

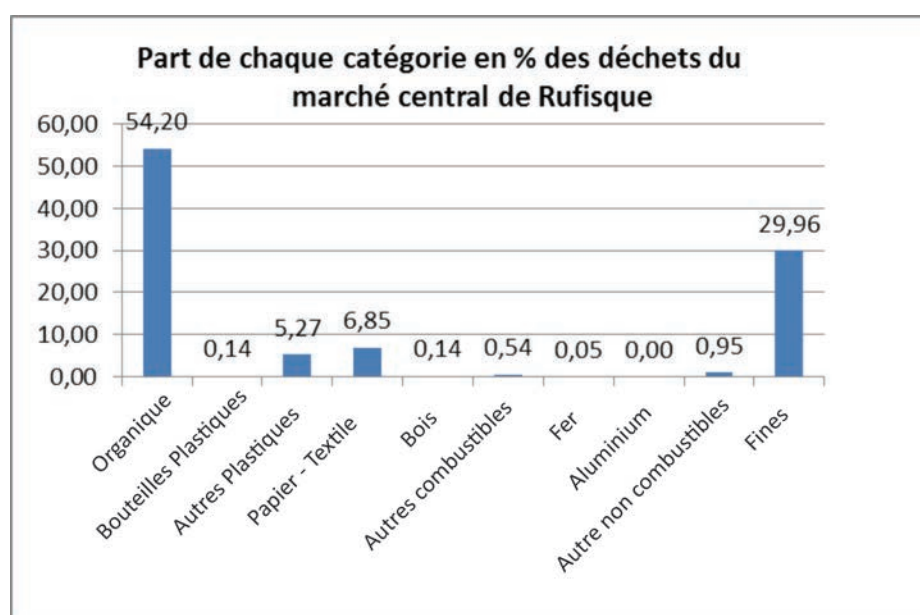
Toutes les autres matières sont à des proportions inférieures à 10% et se scindent en deux groupes :

- les matières entre 5 et 10 % et qui sont respectivement les plastiques (8,57%) et les textiles (5,88%) ;
- les matières représentant moins de 5 % des déchets où on retrouve le reste des autres catégories avec en tête le papier (4,34%) et les combustibles non classés (3,92%).

Les minimas sont observés respectivement avec les matières composites (0,30%), les déchets ménagers spéciaux (0,40%) et le bois (0,47%).

La composition des déchets du marché central (figure 2) a été obtenue dans le cadre d'une étude de la coopération japonaise, en partenariat avec l'IAGU, en octobre 2015.

Figure 2 : Composition des déchets du marché central de Rufisque



Les matières organiques constituent, de loin, la catégorie la plus importante dans les déchets du marché central de Rufisque (54,20%). Elles sont suivies des matières fines (29,96%), des plastiques (5,27%) et des papiers/textiles (6,85%). Toutes les autres catégories représentent moins de 1% dans les déchets de ce marché.

La collecte est assurée par l'UCG en relation avec les entreprises concessionnaires qui mettent à disposition les camions pour le transport des déchets. L'UCG définit les circuits de collecte pour l'ensemble des quartiers et le centre-ville, déploie le personnel de nettoyage sur les grandes artères bitumées de la ville, coordonne l'intervention des camions de collecte et des techniciens de surface et assure le contrôle et le suivi de l'effectivité des tâches. À cet effet, quinze (15) circuits de collecte couvrent l'ensemble des quartiers. À cela s'ajoutent un (01) circuit dédié au balayage du boulevard Maurice Guèye et un second pour le nettoyage et la collecte des déchets jetés dans les canaux à ciel ouvert. Au total, on décompte 17 circuits de collecte (en plus du camion du marché). En moyenne, un circuit de collecte effectue 15 à 20 km de linéaire avec une collecte effectuée trois fois par semaine à l'exception du circuit du boulevard Maurice Guèye qui sort 7j/7j.

Un camion est affecté à chaque circuit de collecte, soit au total 17 camions tasseurs pour la collecte des ordures des habitations et l'évacuation du produit de nettoyage des rues. Un autre camion benne dessert le marché central de Rufisque et deux camions porte-conteneurs sont utilisés pour les deux autres marchés. En général, ces camions effectuent une rotation par jour et leur chargement est, en moyenne, de 08 à 09 tonnes.

Le service de nettoyage est composé de 22 personnes avec une faible présence de femmes. Il effectue le balayage et le rassemblement des déchets, du lundi au samedi, de 07 h30 à 13h30, sur toutes les voies bitumées. Ces techniciens de surface sont répartis suivant un linéaire de 500 à 1000 mètres par personne et selon l'importance des déchets sur le linéaire à balayer. Ils sont équipés de masques, gants, combinaisons de travail et bottes par l'UCG.

Le balayage et le nettoyage des marchés sont effectués par le service de nettoyage de la ville, mais le transport des déchets est assuré par les camions mis à disposition par l'UCG. Pour le marché central, il s'agit d'une benne à compression, et pour les marchés d'Arafat et de Gouye-Mouride un camion porte-conteneur est posé. Ces déchets sont collectés du lundi au samedi.

Parmi les actions effectuées, figure l'éradication des dépôts sauvages. Cette opération s'effectue selon les moyens disponibles de l'UCG sous la supervision des services techniques de la ville de Rufisque. douze dépôts récurrents identifiés sur l'ensemble du territoire de la ville font régulièrement l'objet d'éradication.

Les difficultés observées dans la gestion des déchets solides ménagers sont nombreuses et les plus importantes sont les suivantes :

- o la vétusté des camions de collecte occasionnant des pannes fréquentes et des ruptures de service ;
- o l'implication incontrôlée des charretiers qui multiplient les dépôts sauvages ;
- o l'inaccessibilité des quartiers informels, surtout en période hivernale ;
- o le manque de sensibilisation des ménages ;
- o l'inexistence de la police de l'hygiène ;
- o l'encombrement des voies d'accès par un stationnement incontrôlé et quasi pérenne des véhicules en transport ou en panne ;
- o l'instabilité institutionnelle qui caractérise la gestion des déchets solides et qui entrave la mise en œuvre d'actions durables.

4. Les ressources et risques environnementaux

4.1 Ressources foncières

L'étude du foncier urbanisable peut s'appuyer sur la géologie et la géomorphologie du site qui détermine les propriétés pédologiques de la localité. L'une des contraintes du site de Rufisque réside dans l'association entre cuvette topographique et l'imperméabilité des marnes. L'espace bâti s'étend, pour l'essentiel, sur les marnes d'où la forte présence des sols du type vertisols lithomorphes. La présence d'une argile gonflante rend ces sols médiocres pour les constructions. L'Escale (le vieux Rufisque) est construite au fond d'une cuvette topographique. À l'exception de la zone recouverte par les sables dunaires ogoliens, qui se caractérise par la présence de sols Dior, le reste de Rufisque présente des sols argileux car reposant sur des marnes ou marno-calcaires du lutétien. Les inondations sont récurrentes dans les quartiers périphériques mais aussi dans le centre-ville. Elles sont amplement atténuées par l'importante présence de canaux à ciel ouvert de drainage des eaux pluviales qui, malgré la vétusté, continuent de préserver la ville d'inondations catastrophiques.

La côte de Rufisque, sableuse et basse, est limitée par un cordon littoral de 2 à 2,5 m d'altitude en moyenne. Le Cap de Diokoul délimite deux secteurs côtiers rectilignes. Le premier appartient à la baie de Hann (Mbao-Diokoul) et le second à la baie de Rufisque (Keury Souf-Bargny).

Le littoral de Rufisque se caractérise par une faible accumulation sédimentaire. Cette situation favorise l'érosion côtière accentuée par des actions anthropiques : certains ouvrages, extraction de sables, etc. Les zones de Keury Souf-Keury Kao et de Mérina-Thiawène sont les plus marquées par l'érosion côtière. La ligne de rivage de Rufisque est en recul. Cette situation est à l'origine du démantèlement de la bordure méridionale de l'Escale. Le littoral subit les effets du changement climatique. Les marées de vives-eaux impactent négativement sur le cadre de vie des populations riveraines de Thiawène et de Mérina en détruisant leurs habitations.

4.2 Ressources en eau

Rufisque a subi les effets des sécheresses. On y retrouve d'importants vestiges de réseaux hydrographiques. À cet effet, quatre grands bassins entourent la ville : Diorga, Dangou, Fass et Diokoul. On note aussi, en hivernage, de vastes étendues d'eau qui remplissent les dépressions situées entre Rufisque et Bargny mais qui ne sont pas d'une grande utilité faute d'un aménagement adéquat.

Du fait de sa position le long du littoral, la ville est assise sur les aquifères des sables du quaternaire. De ce point de vue, Sy (2006) note : « L'étude du sous-sol révèle la présence de nappes phréatiques relativement fournies et très affleurantes dans certaines parties, notamment à Keury Kao, Keury Souf, Mérina, Thiawllène, Santhiaba, Diamaguène, Guendel, Dangou, Champ de Course, Castors. Ces quartiers bâtis sur une zone dépressionnaire connaissent une stagnation longue des eaux faute de pouvoir s'écouler normalement vers l'exutoire naturel qu'est la mer ». Des profondeurs de la nappe de moins d'un mètre ont été identifiées par endroits : 0,4m (MIT, 2012).

4.3 Patrimoine bâti et historique

Le patrimoine bâti et historique est composé de l'héritage naturel et de l'héritage colonial qui ont contribué à définir l'identité de Rufisque. Les caractères du paysage urbain ont fini par jouer sur l'homogénéité du paysage. Le paysage allie les vestiges de « villages traditionnels » les vieilles bâtisses de type colonial dans le centre-ville et ses environs au milieu des immeubles modernes. En effet, l'urbanisme a connu un long processus alliant densification et étalement qui viennent s'ajouter à la vétusté de son patrimoine sans toujours une intervention des pouvoirs publics.

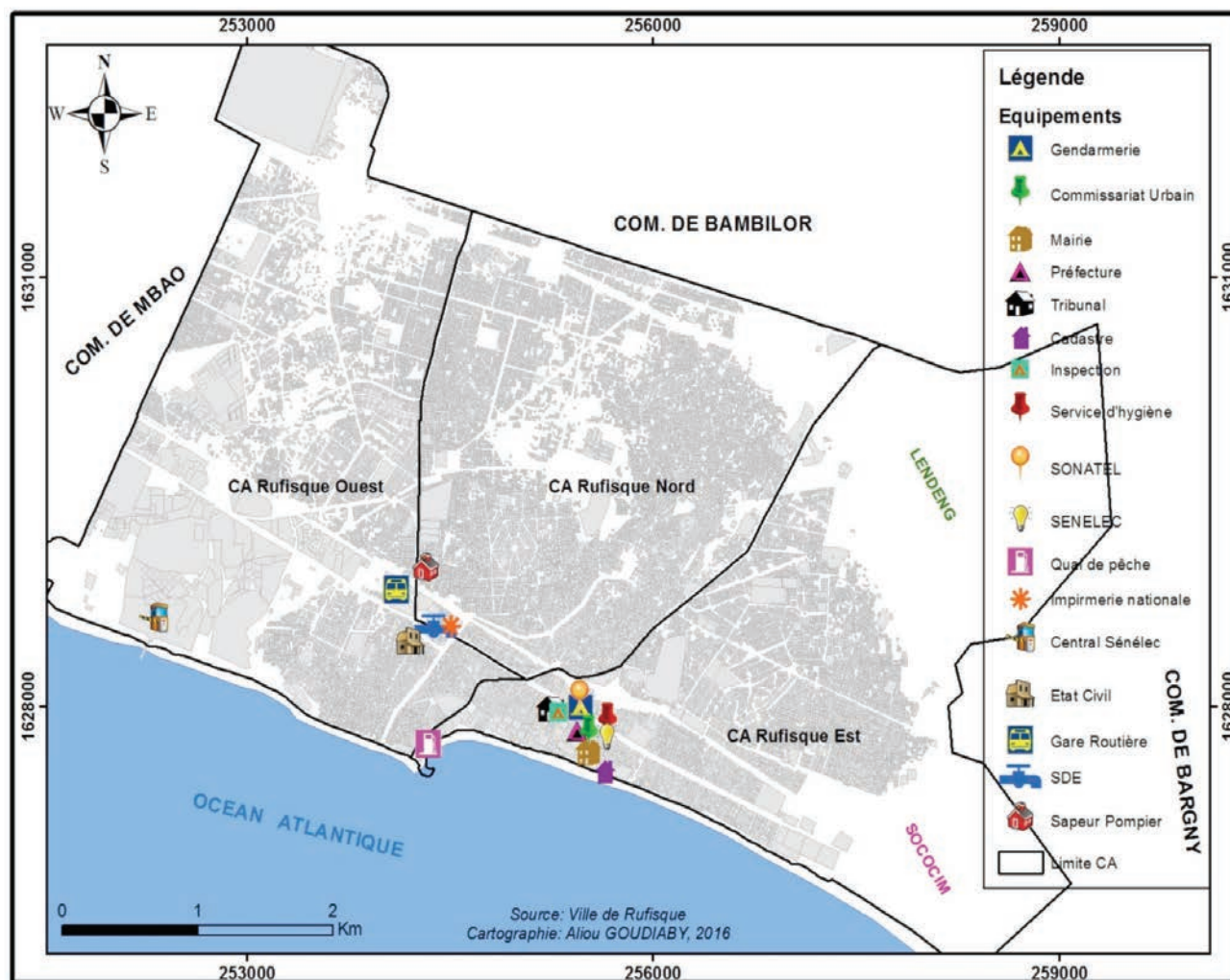
Le centre historique ou « vieux Rufisque » demeure la composante majeure de ce patrimoine. Le patrimoine architectural colonial date du début du 19^e siècle et du 20^e. Il est principalement localisé à l'Escale dont le périmètre est défini au nord par la voie ferrée, au sud par le littoral, à l'est et à l'ouest par les canaux de l'est et de l'ouest. Ce patrimoine est composé de bâtiments éducatifs, culturels, administratifs et de santé ainsi que des espaces de détente, sportifs et surtout d'habitations et de commerces.



Photo 2 : La rue Gambetta (Ousmane Socé Diop) et l'école Annexe des jeunes filles (Marième Tall Diop)

Les entrepôts sont construits en pierre de taille (pierres de Rufisque). Dans son ouvrage de référence consacré à «L'espace Dakar-Rufisque en devenir», Alain Dubresson a bien décrit la physionomie de certains bâtiments coloniaux, édifiés notamment dans le cadre du commerce de l'arachide. de splendides villas en bois, ceinturées de vérandas et isolées au milieu de leurs jardins, logeaient la bourgeoisie commerçante de Rufisque.

La diversité, la valeur et la qualité de l'architecture coloniale de Rufisque sont indéniables (Pasquimaud, 2007). Elles justifient l'ambition de classer Rufisque au patrimoine mondial de l'Unesco. Ce classement devrait permettre la préservation de ce patrimoine contre l'érosion côtière et la décrépitude des bâtiments, le développement économique et culturel, l'amélioration des conditions de vie, l'attractivité touristique de la ville et l'embellissement de son environnement urbain. À cela il faut ajouter de grands équipements et édifices publics qui font partie du patrimoine de l'État (carte 15).



Carte 15 : Grands équipements et édifices publics

Malgré le dynamisme des associations locales (en particulier le comité pour la sauvegarde du vieux Rufisque) et leurs nombreuses initiatives pour la sauvegarde du patrimoine notamment en matière de veille et d'alerte, le patrimoine bâti et historique de la ville est vétuste.

4.4 Inondations par la mer et par les pluies

La position géographique de Rufisque soumet la ville à deux types d'aléas qui l'exposent aux inondations : la pluie et la mer. L'inondation par la pluie est le résultat de fortes précipitations. Des années exceptionnelles se distinguent : 1951, 1954, 1989, 1998, 2005, 2009, 2012. Elles ont conduit parfois à l'inondation d'espaces supposés être protégés (MIT, 2012).

L'inondation par la mer est le fruit de l'élévation du niveau marin et des intempéries. La côte sénégal-mauritanienne est réputée pour l'intensité des intempéries (Monteillet, 1988 cité par Sy, 2008) avec des facteurs qui contribuent à l'élévation du niveau marin et au recul de la ligne de rivage. Des marnages de 1,2 à 1,6 m en hautes eaux et de 0,4 à 0,7 m en basses eaux sont enregistrées (MEPNBRLA, 2008).

Un projet d'assainissement des eaux pluviales (PAEP) a été initié en 2007 pour la construction, la réhabilitation et la couverture de canaux à ciel ouvert. Il accuse, cependant, des lenteurs extrêmes avec une exécution de moins de 50% après 7 ans de mise en œuvre.

4.5 Canaux à ciel ouvert et insalubrité

L'implantation de la ville au cœur de multiples bassins versants a conduit à la mise en place d'un réseau de canaux pour la gestion des eaux pluviales de l'ancien marigot et de ses ramifications. Le dispositif est dimensionné en canaux primaires qui ont leur exutoire dans la mer et en canaux secondaires qui se jettent dans les canaux primaires. Construits à la même époque que les canaux primaires, les canaux secondaires sont parfois de simples caniveaux et ont, en général, des dimensions moins importantes (Sy, 2006).

Les canaux primaires composés du canal de l'Ouest, de l'Est et de celui dit de ceinture sont orientés nord-sud tandis que les canaux secondaires leur sont perpendiculaires. Construit au début du siècle, le canal de l'Ouest draine un grand nombre de canaux secondaires. Il part de Diamaguène et débouche sur l'Océan après avoir traversé Keury Souf, Guendel, Cité Valda et Diokoul. La ville compte 13 canaux d'une longueur totale de 14 km et de petites rigoles. Hormis les canaux secondaires fermés de Bodin et du marché central (en plus du nouveau canal de Darou Rahmane), la majorité des ouvrages sont constitués de canaux à ciel ouvert. La ville de Rufisque concentre plus de 65% des canaux à ciel ouvert de la région de Dakar (Sy, 2006).

Cependant, ce dispositif est loin de couvrir les besoins exprimés pour la gestion efficace des eaux pluviales. Leur vétusté, le manque d'infrastructures et d'équipements d'assainissement des eaux usées combinés, à de mauvaises pratiques des populations font aujourd'hui de ces canaux des symboles de l'insalubrité de Rufisque. Ces ouvrages d'assainissement des eaux pluviales, qui drainent les ordures qui envahissent la ville, sont devenus des déversoirs de toutes sortes.



Photo 3 : Canal rempli d'ordures où se développent les végétaux aquatiques

Il a été noté une substitution d'usage au fur et à mesure que les problèmes d'assainissement devenaient cruciaux dans la ville. En effet, pour se débarrasser de leurs eaux usées domestiques, certains habitants des quartiers riverains utilisent les canaux d'évacuation des eaux pluviales. D'autres les considèrent comme des lieux de dépôt des ordures ménagères que les éboueurs ne parviennent pas à collecter. Une bonne partie des ménages déposaient leurs ordures dans la nature, qui si elles n'étaient pas directement déposées au niveau des canaux pouvaient être drainées facilement vers eux.

En 1998, les enquêtes réalisées par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) révélaient que 96% des ménages déversaient leurs eaux usées dans les canaux à ciel ouvert, le long du chemin de fer, sur les plages et les terrains vagues. Dans les zones dépourvues de réseaux d'égouts, les fosses septiques servent à recueillir les eaux vannes, tandis que les eaux usées ménagères sont évacuées dans les canaux d'eaux pluviales. Par ailleurs, on note de nombreux branchements clandestins à ces canaux (Sy, 2006).

Les pressions ainsi exercées sur des canaux dimensionnés pour des besoins d'évacuation des eaux pluviales rendent impossible la fonctionnalité de ces ouvrages. La circulation des eaux devient presque impossible. Cette situation est aggravée par le fait que les produits de leur curage sont déposés sur leurs rebords (Sy, 2006).

Les eaux usées mêlées aux ordures ménagères déversées dans les canaux à ciel ouvert vétustes installent une insalubrité extrême dans la ville et constituent une menace permanente pour la santé des populations.

4.6 Changements climatiques et avancée de la mer

En raison de sa position littorale, la ville de Rufisque fait partie des localités du Sénégal les plus exposées aux effets des changements climatiques. Elle est soumise aux intempéries qui occasionnent une élévation du niveau de la mer (ENM) et une érosion côtière de plus en plus inquiétante. Les catastrophes enregistrées émanent de différents processus qui conduisent au déficit chronique d'apports en sédiments, à l'élévation verticale du niveau marin. En outre, les activités des populations (extraction de sable) et les aménagements réalisés sur le milieu (digues, canaux, habitations) fragilisent le littoral. Elles se manifestent par la disparition de la plage, la destruction complète des habitations, la dégradation des infrastructures avec des impacts au plan socioéconomique qui accentuent la vulnérabilité des populations. La ville est souvent présentée parmi les cites les plus exposés aux problématiques côtières au Sénégal.

La Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) a réalisé des prévisions de pertes de terres potentielles sur le littoral selon les scénarios d'ENM qui occasionnent l'érosion côtière ou les inondations et les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Pertes de terres prévues selon les scénarios d'ENM, (DEEC, 2007) en km²

Processus	ENM			
	0,2m	0,5m	1m	2m
Érosion côtière	11-18	28-44	55-86	105-157
Inondation	338	1650	5987	6389
Total	349-356	1678-1694	6042-6073	6434-6546
% superficie pays	0,2	0,9	3,1	3,4

L'érosion côtière est particulièrement sensible dans la zone de Rufisque-Bargny. Malgré l'intensité des intempéries sur la côte, la vitesse des courants de la marée (inférieurs à 0,15m.s⁻¹) témoigne du faible apport de sédiments. Au niveau du littoral rufisquois, les plages sont de faible largeur (entre 10 et 40 m environ) et sont adossées sur un cordon littoral plus ou moins continu et parallèle au trait de côte entre Hann et Bargny. À cela il faut ajouter les fortes fluctuations saisonnières (20 cm en moyenne) attribuables au upwelling et les variations interannuelles de faible amplitude (5,7 cm au maximum) avec des élévations verticales du niveau marin (1,4mm/an en moyenne). À ce rythme, les scénarios d'ENM sont de l'ordre de 0,20 m à l'horizon 2050 et de 0,50 m à l'horizon 2100 (MEPNBRLA, 2008).

L'érosion côtière se manifeste par le rétrécissement de la plage de Rufisque, en particulier le long du centre-ville et se traduit, dans les secteurs de Mérina et Thiawène, par des bâtiments en surplomb et une rue largement décapée du fait du recul du rivage. Ce phénomène aurait commencé à partir des années 1930 avec une moyenne estimée à 1m/an et une tendance naturelle de déplacement et d'aggravation de l'érosion vers l'est. Entre 1980 et 1990, les taux de recul pour la zone côtière de Thiawène sont estimés à 2-3m/an (MEPNBRLA, 2008).

Tableau 5 : Évolution moyenne du littoral à Rufisque entre 1959 et 1989 (en m/an selon Niang Diop 1995)

Périodes	Diokoul	Fond de Baie	Keury Kao	Mérina Bata
1959-1968	0,1	-0,6	-2,1	-1,1
1968-1972	-0,1	-0,7	+1,3	-1,1
1972-1976	-1,3	-0,9	-5,1	-3,8
1976-1980	-2,1	-0,6	+0,9	-1,6
1959-1980	-0,7	-0,7	-1,5	-1,7
1980-1989	-1,2	-0,2	0	-1,9

Il ressort des études de la Banque mondiale réalisées par Egis (2013) les conclusions suivantes :

- En 2030, le canal Ouest sera inondé en permanence par la mer, jusqu'à la route nationale (RN1). En 2080, certaines zones en bordure du canal Ouest seront également inondées en permanence. Ce canal ne pourra donc plus jouer efficacement son rôle pour l'évacuation des eaux pluviales, dans sa configuration actuelle, c'est-à-dire en gravitaire.
- À long terme (horizon 2080), à l'ouest de Rufisque, le recul de la ligne de rivage affectera préférentiellement les rivages sableux et, dans une moindre ampleur, les aménagements littoraux. On note, toutefois, qu'en l'absence de mesures de protection, la bordure sud du terrain de la centrale thermique subira un certain recul. L'érosion sera très nette sur les côtés est et ouest du cimetière musulman de Diokoul et de quelques habitations derrière l'actuel mur de protection vertical. Elle impactera plus fortement sur les aménagements présents. Les zones d'échouage des barques de Keury Souf devraient disparaître par suite du recul de la ligne de rivage, ce qui posera un problème pour l'activité de pêche traditionnelle. À l'est du cimetière de Thiawène, l'érosion de la ligne de rivage sera plus forte, ce qui impactera nettement sur les terrains de l'usine Bata (en l'absence de mesures d'adaptation) puis sur les terrains contigus plus au sud. À cet égard, les zones humides entre l'usine Bata et Bargny devraient se « mariniser » compte tenu de leur altimétrie. Et il est probable que la nouvelle ligne de rivage se situe encore plus dans les terres, très proche de la voirie. Au niveau de Bargny, l'impact lié au recul de la ligne de rivage sera très fort : plusieurs maisons de Bargny et celles isolées situées plus à l'est, implantées en limite haute de la plage actuelle, risquent de disparaître.
- Les effets de la surcote d'une tempête de période de retour centennale à l'horizon 2030 sont a priori très faibles en termes de submersion. L'impact reste relativement faible à l'horizon 2080, pour une cote d'eau de +2,32 m MSL hors run up. Le long du littoral, qui bénéficie de la protection de type ouvrage longitudinal, les eaux ne submergent pas les ouvrages. Et le long des littoraux sableux, la mer inonde les parties émergées de la plage sans toutefois envahir l'arrière-plage (sauf temporairement si le run up favorise des franchissements, mais il n'est pas possible de le déterminer globalement). Seuls les marigots de Bargny paraissent inondés par les eaux marines qui franchissent le cordon littoral, les points de franchissement n'étant pas définis très précisément. On note également que seuls les cours d'eau ou les canaux d'évacuation des eaux pluviales peuvent être envahis par les eaux marines qui remontent leurs lits.

4.7 Les risques industriels

En raison des industries qu'elle abrite, Rufisque est particulièrement exposée aux risques industriels. Ces risques sont divers :

- l'incendie après l'inflammation d'un produit au contact d'autres produits ou d'une source de chaleur, entraînant des flux thermiques importants ;

- l'explosion correspondant à la production d'un flux mécanique qui se propage sous forme de déflagration ou de détonation (onde de choc) ;
- les effets induits par la dispersion de substances toxiques entraînant un dysfonctionnement ou des lésions de l'organisme. Les voies de pénétration peuvent être l'inhalation, le contact cutané ou oculaire et l'ingestion ;
- la pollution des écosystèmes, par le déversement incontrôlé dans le milieu naturel de substances toxiques.

À cela il faudra ajouter différents facteurs de risques liés à la vétusté du parc industriel, la proximité des habitations avec les installations industrielles, le transport de matières dangereuses dans des artères marquées par la congestion.

5. Vulnérabilité urbaine et pauvreté

5.1 Vulnérabilité et résilience urbaine

La récurrence des catastrophes témoigne de la vulnérabilité qui sévit à Rufisque et soulève la question de la résilience urbaine. En effet, la ville est caractérisée par une forte densité de populations à faible revenu et avec une faible capacité d'adaptation aux risques naturels.

Des actions d'adaptation sont initiées avec différents programmes et projets de gestion des risques. Ainsi, en 2011, un projet de construction de digue a été réalisé sur 700 mètres à Thiawllène, dans le cadre d'une stratégie de protection côtière face au changement climatique mise en œuvre par la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (coût : 3 milliards de francs CFA).

En 2008, la ville disposait d'un arsenal de protection côtière composé :

- de murs mixtes en béton montés sur des gabions de roches disposés en face du cimetière musulman de Diokoul et au droit des quartiers de Diokoul Ndiayène et d'une partie de Diokoul Ndiourène ;
- de mur en béton qui protège l'école de Diokoul ;
- de digues en enrochements situés sur le reste de Diokoul jusqu'au débouché du canal de l'ouest et entre Keury Souf et Bata ;
- d'un quai de pêche au fond de la baie de Rufisque.

Toutefois, l'efficacité de ces ouvrages par rapport au contexte de Rufisque montre les limites des mesures d'adaptation mises en œuvre. En effet, de Keury Souf à Bata, la digue est facilement franchie par les vagues. Au niveau du cimetière de Thiawllène, on a remarqué l'effondrement de l'ouvrage ; ailleurs c'est son contournement qui a fini par engendrer l'effondrement de pans entiers de terrains (MEPNBRLA, 2008).

Les populations demeurent dans une situation de vulnérabilité persistante. Les ouvrages sur le littoral ont renforcé cette fragilité et apparaissent peu efficaces car étant sous-dimensionnés. La capacité d'évacuation des eaux pluviales est fortement réduite du fait de la vétusté des canaux qui leur sont dédiés. Des inondations fréquentes sont constatées pendant la saison des pluies. Le développement de l'urbanisation est l'un des facteurs qui a le plus contribué à l'aggravation des inondations. Par ailleurs, les problèmes liés à la collecte des déchets restent aigus.

Pour une résilience urbaine, les actions d'adaptation devraient être fédératrices et s'appuyer sur :

- la préservation des axes d'écoulement et de drainage et, en particulier, du lit du marigot de Bargny ;
- la mise en place d'une collecte performante des déchets pour améliorer l'efficacité du réseau de drainage pluvial ;
- la poursuite des programmes d'évacuation et de traitement des eaux usées et de séparation eaux usées/eaux pluviales ;
- la prise en compte de contraintes de drainage des eaux pluviales lors du développement de nouveaux quartiers ;
- le maintien et le renforcement du programme de curage des canaux avant et durant la saison des pluies ;

- la mise à jour du plan directeur d'assainissement, prenant en compte, notamment les nouvelles hypothèses de pluviométrie et de niveau marin (Egis, 2013).

Un recul stratégique sur l'ensemble du linéaire urbanisé permettrait de reconquérir l'estran disparu amortisseur de la houle. La création d'une plage artificielle par rechargement massif et création d'une butée de pied permettrait de reconquérir la plage littorale. La remise en état des ouvrages actuels et une homogénéisation des structures de protection, après un dimensionnement adapté aux futures échéances, permettra d'atténuer les impacts des changements climatiques (Egis, 2013).

5.2 Emploi et précarité

Rufisque a perdu son statut de bassin d'emplois au niveau régional, car elle peine à offrir un travail à ses jeunes qui envisagent, de moins en moins, leur avenir professionnel dans la ville. Plus de la moitié de la population active résidant à Rufisque exerce son activité en dehors de la ville, principalement à Dakar. Rufisque est de moins en moins attrayante pour les cadres, les fonctionnaires, les classes aisées du pays en raison de son faible niveau d'infrastructures et d'équipements.

À l'instar des autres villes du Sénégal, l'emploi demeure majoritairement informel, polarisé par le commerce, un secteur qui souffre de l'insuffisance d'infrastructures. Cette situation avait occasionné une occupation sauvage des artères de la ville par les « tabliers » et les marchands ambulants. Le désencombrement opéré par les autorités municipales en début 2015 avait concerné 1100 à 1200 « tabliers » et ambulants (sources municipales). Cette intervention a réussi à libérer les grandes artères du centre-ville de l'occupation anarchique. Mais elle met en exergue l'insuffisance des infrastructures commerciales. Le déclin du secteur industriel a porté un coup dur à l'emploi des jeunes avec la fermeture de différents établissements.

En revanche, l'agriculture urbaine, un secteur menacé dans la ville, constitue encore une niche pourvoyeuse d'emplois, comme on le voit notamment à travers le site de Lendeng où opère quelque 150 exploitants permanents et plusieurs centaines de temporaires.

Jadis pourvoyeuse d'emplois (pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices), la pêche souffre aujourd'hui d'un manque d'aménagements des aires de transformation des produits halieutiques, de l'absence d'équipements de conservation au niveau du quai de pêche et d'appui des acteurs de la pêche artisanale.

6. Le cadre institutionnel du développement urbain

Une tradition établie d'administration locale et un dynamisme associatif ont fini par faire émerger dans la ville une pluralité d'acteurs publics, populaires et privés. Une multiplicité d'acteurs est observée dans la gestion environnementale urbaine, allant de l'évaluation au renforcement des capacités, en passant par l'expertise, la formulation des politiques et la mise en œuvre des actions et des projets.

6.1 Secteur public

Les acteurs du secteur public sont bien représentés dans la ville du fait de son statut de chef-lieu de département. On y rencontre quasiment tous les services déconcentrés de l'État (urbanisme, impôts et domaines, préfecture, inspection d'académie, police, gendarmerie, service d'hygiène, etc.). La multiplicité de ces acteurs ne fait toutefois pas de Rufisque un creuset d'efficience de la gestion urbaine. En effet, ces acteurs sont confrontés aux problématiques des ressources humaines, financières et matérielles auxquelles il faudra ajouter les différences dans les logiques d'intervention malgré la coordination assurée par la préfecture.

Rufisque est la troisième ville du Sénégal à être érigée en commune de plein exercice en 1880 après Saint-Louis et Gorée en 1872. Le décret n° 96-745 du 30 août 1996 a découpé la ville en trois communes d'arrondissement : Rufisque-Est ; Rufisque-Ouest et Rufisque-Nord. Ces trois entités sont devenues des communes dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, entré en vigueur depuis janvier 2014. La ville est le chef-lieu du plus grand département (par la superficie) de la région de Dakar, qui dispose aussi d'une zone rurale.

L'Acte III de la décentralisation a réduit les compétences de la ville au détriment des communes, même si cette dernière garde le statut de collectivité locale. La ville de Rufisque, l'une des cinq villes du Sénégal au sens de l'Acte III, a donc comme principales compétences : la préparation du plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement, de lotissement, d'équipement des périmètres affectés à l'habitation, le classement, le reclassement, l'ouverture, le redressement, l'alignement, le prolongement, l'élargissement ou la suppression des voies et places publiques ainsi que l'établissement, l'amélioration, l'entretien des pistes et chemins non

classés, la création, la désaffectation ou l'agrandissement des cimetières énumérés par décret, la lutte contre les incendies et l'extension du réseau d'éclairage public. Sont transférées à la ville, les compétences suivantes :

- la gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité ;
- la gestion et l'entretien des hôpitaux de niveau 1 ;
- la participation à la couverture maladie universelle ;
- la participation à l'organisation des compétitions sportives ;
- la surveillance et la conservation des sites et monuments historiques ;
- la promotion et la valorisation des sites et monuments historiques ;
- la promotion de la culture nationale et locale ;
- l'allocation et la répartition de bourses et d'aides scolaires ;
- la promotion des langues nationales et de la tradition orale ;
- l'élaboration du plan directeur d'urbanisme (PDU), du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ; des plans d'urbanisme de détail des zones d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement ;
- l'élaboration et l'exécution du Plan de développement de la ville (PDV) ;
- la mise en œuvre du contrat plan avec l'État pour la réalisation de projets de développement ;
- toute autre compétence décidée par les communes constituant la ville.

Dans le cadre de l'Acte III, le département de Rufisque a aussi été créé comme collectivité locale et c'est le seul département de la région de Dakar. Il a compétence à promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités locales. Le département est aussi compétent dans les neuf compétences transférées par l'État aux collectivités locales depuis le Code des collectivités locales de 1996 et repris par le Code général des collectivités locales de décembre 2013. À l'instar des autres départements du Sénégal, le département de Rufisque souffre de la modicité de ses ressources budgétaires. Ainsi, après avoir voté en 2015 un budget de 513 242 247 francs CFA, il n'a reçu de l'État que 160 millions au titre du fonds de dotation et 60 millions au titre du fonds de concours pour l'exercice budgétaire 2015.

Avec la disparition de la Communauté des Agglomérations de Rufisque (CAR), les collectivités locales du département de Rufisque devront relever le défi de l'intercommunalité, en travaillant de manière plus étroite sur des projets communs de développement, tout en dépassant les conflits au sujet de leurs limites territoriales, c'est-à-dire aller vers une intercommunalité. Un partenariat plus renforcé avec les services techniques déconcentrés rendra leurs actions plus efficaces et plus cohérentes avec les objectifs nationaux de développement.

6.2 Secteur populaire

Le secteur populaire détient le pouvoir communautaire. Il témoigne de l'engagement éco-citoyen de la population de Rufisque et du dynamisme des mouvements associatifs. Les organisations communautaires sont issues d'horizons divers sur les plans religieux, social, culturel, économique ou citoyen. Le bilan du CDEPS de Rufisque à l'échelle départementale dans l'encadrement des associations est illustratif de ce dynamisme.

En effet il a : (i) réceptionné et étudié techniquement 3 041 dossiers de reconnaissance officielle des associations et (ii) organisé une session de formation en administration et gestion d'une association pour 80 responsables d'association.

Au niveau de la ville, on retrouve différentes catégories d'associations :

- les ASC ;

- les associations de femmes comme celle regroupant les femmes issues de l'École normale des jeunes filles de Rufisque, l'Amicale des femmes juristes et la Fédération des associations de femmes sénégalaises (FAFS) ;
- les associations religieuses ;
- les GIE comme Lendeng ;
- «les mouvements citoyens» ;
- les associations culturelles comme la congrégation des Ndëepkats de Rufisque (guérisseuses par la transe par un rituel communautaire).

Ces organismes sont de véritables leaders communautaires animés par un désir de préservation de leur légitimité sociale mais ils sont confrontés à des problèmes de compétences et à des contraintes financières qui limitent la portée de leurs actions.

6.3 Secteur privé

Il est l'apanage des acteurs du développement, en l'occurrence les ONG. Les problèmes de développement de la ville ont constitué des portes d'entrée pour ces acteurs à Rufisque. En effet, les changements climatiques et leurs impacts, la pauvreté, l'assainissement, l'éducation et la santé constituent des secteurs mobilisateurs pour les ONG.

Ces organismes sont de véritables institutions d'appui au développement de la ville. Leur impact est indéniable pour l'assistance aux populations en situation de vulnérabilité. La coordination de ces différents acteurs est devenue nécessaire pour une meilleure efficacité de leurs actions. Par ailleurs, ces organismes – qui sont des structures d'accompagnement des politiques de développement des acteurs publics et d'appui technique et financier des acteurs populaires – se heurtent à la dépendance à l'égard de leurs bailleurs de fonds (les organismes de financement sont guidés par leur politique stratégique) et font preuve de diverses logiques de recherche-action qui ne sont pas toujours adaptées aux réalités du terrain.

7. Les problèmes majeurs de développement urbain durable vécus par les populations

Les populations de la ville de Rufisque réunies en consultations citoyennes ont identifié les problèmes centraux dans les douze thématiques.

Ces problèmes ont été révisés, clarifiés et regroupés dans huit questions majeures de développement urbain durable ci-dessous énumérées :

7.1 Un patrimoine culturel et historique riche, méconnu et peu valorisé

Rufisque a été le centre névralgique de l'économie arachidière ainsi qu'un lieu de prédilection de la culture lébou. Rufisque étant l'une des quatre communes du Sénégal, sa place dans le système colonial français a impacté sur sa configuration physique, ses bâtisses et le mode de vie de ses habitants d'alors. Étant méconnu, ce patrimoine délaissé est décrépi. La ville est confrontée à l'absence d'un service chargé de la préservation et de lieux de conservation des éléments du patrimoine. Aussi, on note un déficit de communication à toutes les échelles et d'engagement individuel et collectif pour la défense du patrimoine.

7.2 Un cadre de vie insalubre marqué par un système inefficace d'assainissement qui expose les populations à des risques de natures diverses

La ville est située dans une cuvette et possède une façade littorale confrontée aux risques climatiques. Elle est dotée d'un système de drainage des eaux pluviales assez dense, mais vétuste, constitué de plus d'une dizaine de kilomètres de canaux à ciel ouvert insuffisamment entretenus. Certains quartiers, d'extension informelle, au nord et à l'est, sont inondés durant les pluies. Le réseau d'évacuation des eaux usées est de faible couverture et les capacités de sa station d'épuration sont limitées. La gestion des déchets solides ménagers présente des carences. La ville se caractérise par une insalubrité permanente qui affecte la santé des populations.

Protégé par une digue effondrée et affaissée par endroits, le littoral est confronté à l'érosion côtière avec l'avancée continue de la mer et à la submersion marine. Les rues et trottoirs du centre-ville, envahis par le commerce, sont progressivement remis à la circulation piétonne et automobile par l'institution municipale.

7.3 Une faiblesse de la planification territoriale et un déficit important en infrastructures et équipements

Le développement spatial de la ville, à l'est mais surtout au nord, est caractérisé par des extensions irrégulières et déficientes en infrastructures et équipements. De fortes disparités en infrastructures et équipements sont observées entre les quartiers de la commune de l'est, où se trouve le centre-ville, et ceux des communes de l'ouest et du nord. En effet, des inégalités subsistent dans l'accès aux réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et d'éclairage public, de voiries et d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Les services publics et privés sont concentrés dans le centre-ville. Les espaces publics sont insuffisamment aménagés et un déficit important en espaces verts est noté sur tout le territoire municipal. La ville est confrontée à des contraintes de mobilités aiguës. Elles sont dues à la vétusté et au manque de confort des moyens de transport (calèches notamment), à l'occupation anarchique de la voie publique, à l'absence de plan de circulation, au défaut de feux de signalisation, à l'insuffisance d'un réseau de voirie qui quadrille l'ensemble de la ville, à la vétusté et au mauvais entretien de la voirie existante. Une voirie au maillage très limité est notée dans les quartiers populeux d'extension, notamment à Darou Rahmane, Ndar Gou Ndaw dans la commune de Rufisque-Nord. Les infrastructures socio-culturelles, de loisirs, de commerce et de lieux de sépulture font défaut, notamment dans la commune de Rufisque-Nord. L'aménagement de nouvelles infrastructures et des équipements est contrarié par l'épuisement des réserves foncières de la ville.

7.4 Peu d'opportunités offertes à une jeunesse insuffisamment formée et épanouie

À l'instar des autres villes du Sénégal, Rufisque a une population jeune. Cette dernière fait face à un chômage massif susceptible de faire basculer certains jeunes dans la délinquance. En l'absence d'une politique locale de promotion sociale et professionnelle, la jeunesse est peu qualifiée et tentée par la migration internationale. La crise de la pêche a amplifié cette situation. La pratique sportive, qui devait servir de moyen d'épanouissement pour la jeunesse, est minée par le manque d'infrastructures de proximité, l'absence de politique de diversification et le déficit en éducation et encadrement. La ville est aussi confrontée au manque d'infrastructures socio-éducatives et de loisirs.

7.5 Un potentiel économique sous-exploité avec des entrepreneurs, notamment les femmes, aux capacités insuffisantes, confrontés à des difficultés d'accès aux financements et de lieux de travail

La ville fait face au recul des espaces de production horticole. Lendeng demeure l'un des rares sites maraîchers en sursis. Malgré son hinterland horticole et l'importance des activités liées aux ressources halieutiques, Rufisque souffre de l'absence d'industries agroalimentaires. La ville est aussi confrontée à l'inefficacité des circuits de transformation et de commercialisation des produits agricoles et halieutiques. Le quai de pêche est mal géré et sous-équipé, notamment en installations de conservation et de congélation. Les deux aires de transformation des ressources halieutiques ne sont ni aménagées ni équipées. Les entrepreneurs, en particulier les femmes et les jeunes, sont peu organisés et n'ont pas accès aux formations et aux financements. Des programmes spécifiques d'appui et d'encadrement des acteurs économiques des secteurs agricoles, artisanaux et halieutiques locaux font largement défaut. Les entrepreneurs informels ne bénéficient pas d'un encadrement approprié.

7.6 Des difficultés d'accès à des soins de qualité

L'offre de services de santé ne couvre pas les besoins des populations. Les établissements de santé sont sous-équipés, connaissent des ruptures fréquentes d'intrants et n'offrent pas certains services essentiels ou spécialisés. L'hôpital Youssou Mbargane Diop, qui dessert tout le département de Rufisque, a un plateau technique peu relevé. Le système de prévention sanitaire est insuffisant. Dans les structures de santé, l'accueil et l'orientation des patients sont défaillants. La couverture du risque-maladie et l'assistance sociale aux groupes vulnérables sont insuffisantes.

7.7 Une faible diversité de l'offre scolaire aggravée par l'insuffisance des infrastructures, de l'encadrement et des résultats

La ville fait face à un déficit important d'établissements scolaires publics au niveau du préscolaire, du primaire et du secondaire. Elle est aussi confrontée à la vétusté des infrastructures et à l'insécurité dans le milieu scolaire. Il n'existe pas de dispositif de prise en charge des jeunes exclus du système. L'engagement des acteurs scolaires, des parents d'élèves et des collectivités locales dans la gouvernance des établissements scolaires est défaillant. Le système de formation technique et professionnelle est marqué par une insuffisance et une inadaptation des équipements et matériels. Au niveau de l'éducation non formelle, l'environnement des daara n'est pas propice à des apprentissages de qualité. La ville ne dispose pas d'une bibliothèque et d'un centre de documentation.

7.8 Un mode de gouvernance non inclusif et peu transparent ainsi qu'un moindre attachement aux valeurs civiques, culturelles et aux identités locales

Les finances publiques locales sont gérées avec peu de transparence. On observe aussi une absence de cadres et de processus de participation des citoyens dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques locales. Les investissements communaux sont réalisés sans équité territoriale. La faiblesse chronique de l'investissement communal s'explique par l'absence de planification de l'action publique. Les ressources disponibles servent essentiellement aux dépenses de salaires rétribués à des employés parfois inefficaces ou invisibles. Les ressources humaines des collectivités locales sont insuffisamment qualifiées. En raison de ces contraintes, les collectivités locales de la ville ne sont pas à mesure de relever les immenses défis auxquels cette cité demeure confrontée. Par ailleurs, le manque de civisme et l'absence de comportements éco-citoyens sont la règle. Confrontée à la sous-qualification, au chômage et à l'oisiveté, la jeunesse se désintéresse du devenir de la ville. Les rapports sociaux sont dégradés et l'absence d'un cadre de régulation des conflits de voisinage à l'échelle des quartiers est lourdement ressentie.

Chapitre 2

Vision stratégique de développement durable de la ville De Rufisque

1. Vision de la ville de Rufisque à l'horizon 2035

1.1 Énoncé de la vision de la ville à l'horizon 2035

Rufisque une ville résiliente au patrimoine valorisé dans un cadre de vie sain

Le diagnostic de la ville de Rufisque révèle un territoire jadis prospère et bien aménagé mais de nos jours en déclin. Malgré les initiatives, les innovations et l'extraordinaire inventivité dont font preuve les populations, on observe le délabrement du patrimoine de Rufisque, la baisse de ses activités économiques, la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, une exposition persistante aux aléas naturels et anthropiques.

Les contraintes qui en résultent accroissent la vulnérabilité des populations. Or, Rufisque jouit d'un important potentiel lui permettant de devenir une ville durable aux plans économique, environnemental et social. La ville peut faire face à différents chocs, en comptant d'abord sur son patrimoine et son cadre de vie. C'est cette ambition que porte la vision ainsi déclinée.

1.2 Les dimensions de la vision

La résilience au plan des risques climatiques, sociaux et économiques

Rufisque apparaît comme l'une des villes les plus vulnérables au changement climatique. Il s'agira donc de tendre vers une résilience climatique permettant de réduire la vulnérabilité des populations aux plans environnemental, social et économique.

Un patrimoine valorisé dans ses dimensions culturelles, architecturales et économiques

Le patrimoine historique, architectural comme immatériel qui constitue l'identité de la ville mérite une réhabilitation et une rénovation pour dynamiser le développement culturel, économique et social de la ville.

Un cadre de vie aménagé et assaini avec des citoyens engagés et éco-responsables

L'aménagement et l'assainissement constituent les socles pour freiner le déclin de la ville, lui permettre de retrouver son potentiel attractif et fournir à ses habitants une qualité de vie saine et agréable. Une action vigoureuse de l'État est indispensable, en partenariat avec la ville et les communes. La sauvegarde de la qualité retrouvée du cadre de vie exige l'adoption, par les populations, de pratiques et de comportements éco-citoyens. Car des pratiques et des comportements à risque sont observés au sein des populations.

1.3 Les défis à relever dans la matérialisation de la vision

Rénovation du patrimoine architectural et historique du Vieux Rufisque

Vieux de près de plusieurs siècles, le patrimoine architectural et historique de Rufisque fait partie de son identité. Cela explique la demande de classement de cette partie de la ville. Sa rénovation favorisera la relance du tourisme avec des retombées sociales et économiques majeures. Elle permettra aussi de relever le niveau et la qualité de ses équipements.

Modernisation des infrastructures et du tissu commercial

La plupart des infrastructures de la ville ont été construites durant l'époque coloniale et sont donc devenues vétustes et en déphasage par rapport à sa croissance. Leur renforcement et leur modernisation permettront à la ville de tirer profit de sa position stratégique dans le département et la région.

Renforcement de l'attractivité économique

Le déplacement du port ainsi que l'essor de Dakar ont porté un coup rude à l'économie de la ville. Le système industriel supporte difficilement la compétition des produits issus des autres localités en émergence. Pour remédier à cette situation et mettre un terme à la pauvreté galopante, il importe de mettre en place des mesures d'appui aux filières économiques établies et de création de nouvelles filières économiques porteuses sur la base des atouts de la ville.

Amélioration de la mobilité entre le Sud de la RN1 et la partie nord de la ville

La mobilité des biens et des personnes est un important facteur de développement local. Une coupure physique existe entre la partie de la ville au sud de la RNI et celle située au nord. L'amélioration de la mobilité permettra la relance des activités et échanges économiques et la génération de revenus.

Création massive d'emplois pour les jeunes

Le chômage des jeunes est l'un des facteurs de pauvreté et de vulnérabilité des populations. Il génère d'autres fléaux tels que la délinquance, la consommation d'alcool ou de drogues. La création massive d'emplois en faveur des jeunes doit constituer un objectif direct ou transversal de toutes les initiatives et des projets développés par l'État et les collectivités locales.

Constitution de réserves foncières pour accueillir les infrastructures et équipements

Parmi les défaillances de l'urbanisme, il faut souligner l'insuffisance du plateau infrastructurel et le manque criard d'équipements. L'expansion anarchique de la ville, notamment au nord, est la source de ces déficiences. La planification du développement urbain doit s'atteler à la constitution de réserves foncières pour ne pas être davantage surpris par l'étalement du tissu urbain et les processus territoriaux.

Résorption des disparités entre les quartiers anciens et les quartiers d'extension informels

Les pratiques d'urbanisme de correction sont inévitables pour répondre aux inégalités spatiales et à l'hétérogénéité du tissu urbain qui a découlé du processus d'urbanisation hétéroclite. L'urbanisation récente est marquée par la prolifération des installations anarchiques et spontanées et d'importants déficits en équipements qu'il convient de corriger.

Modernisation de l'administration locale et amélioration des ressources financières des communes et de la ville

Le manque de ressources fait partie des principales contraintes auxquelles font face les collectivités locales. De ce point de vue, Rufisque ne constitue pas une exception. Cependant, la ville dispose d'un potentiel qui peut être valorisé à travers la mise en place de nouveaux mécanismes de financement des projets de développement urbain. L'amélioration des ressources doit s'accompagner de la modernisation inévitable de l'administration locale, au plan de la qualité des effectifs et des pratiques, pour favoriser de meilleures performances.

Assainissement du cadre de vie et amélioration de la résilience de la ville face au changement climatique

L'assainissement et les changements climatiques sont au cœur des problématiques qui inhibent le développement de la ville et impactent tous les autres secteurs. Le bien-être des populations et le développement de Rufisque supposent l'existence d'un cadre de vie sain et une réduction des risques exposant les populations à différentes formes de vulnérabilité.

Sauvegarde des périmètres agricoles tels que le Lendeng

L'agriculture urbaine et périurbaine est devenue un facteur de résilience des villes du point de vue de la création d'emplois. Elle contribue à la sécurité alimentaire et constitue un facteur d'atténuation des changements climatiques. Elle favorise aussi la lutte contre l'érosion des sols et les inondations. La préservation du site horticole de Lendeng permettra de sauvegarder l'unique poumon vert de la ville.

1.4 Les atouts de la ville pour relever les défis identifiés

Sa position géographique

La situation géographique de la ville confère à Rufisque une position stratégique. En effet, elle est un passage obligé pour l'entrée et la sortie de Dakar. L'émergence du futur pôle urbain de Diamniadio va installer Rufisque entre deux grands centres urbains et en fera un lieu de transit obligé avec d'importantes opportunités. Elle bénéficie déjà de ces opportunités, en étant desservie par l'autoroute Dakar-Diamniadio.

Une centralité territoriale

Du fait de son statut de capitale départementale, Rufisque centralise les différents services déconcentrés, créant ainsi une dépendance administrative des autres collectivités locales à son égard. Cette dépendance se manifeste aussi, au plan socioéconomique, car la ville demeure un centre de commerce majeur des produits halieutiques, des produits manufacturés, des équipements socio-sanitaires, des produits horticoles. Son avantage comparatif par rapport aux autres localités du département en matière d'infrastructures et d'équipements et suivant son statut politique antérieur expliquent, en grande partie, sa centralité. Le maintien de cette centralité exige la mise en œuvre d'importants programmes de réhabilitation et de modernisation.

Un riche patrimoine et des ressources environnementales

De sa position stratégique, il faudra aussi retenir sa façade littorale qui, bien qu'étant une source d'exposition, constitue, s'il est bien valorisé, un atout considérable aux plans climatique, environnemental et économique (climat doux, paysage attractif, développement de la pêche, potentiel touristique et récréatif). À cela s'ajoute son héritage architectural et immatériel qui en fait une destination à vendre et à valoriser pour le développement local. Dans le cadre des projets de développement urbain futurs, l'existence d'un réseau d'assainissement fonctionnel et qui couvre tout le territoire de la ville est une condition à remplir pour tirer profit de cet atout.

Un contexte sociopolitique et démographique favorable

Rufisque dispose d'une longue tradition d'administration communale lui permettant de jouir de toutes ses prérogatives dans le contexte de la décentralisation. Le cadre de gouvernance dans la ville est aussi caractérisé par l'existence d'une société civile plurielle à travers les mouvements associatifs, les groupements ainsi que les ONG intervenant dans différents secteurs. À cela s'ajoute le dynamisme démographique qui peut favoriser le développement de la ville par la création de revenus.

2. Les objectifs stratégiques pour réaliser la vision à l'horizon 2035

La vision du Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque est traduite en six objectifs stratégiques majeurs qui structurent des actions prioritaires. Ils portent sur : i) le patrimoine, ii) l'accès aux infrastructures, iii) l'économie locale, iv) l'environnement et le cadre de vie, v) l'accès aux services sociaux de base, vi) les valeurs civiques et la gouvernance.

2.1 Rénover le patrimoine pour faire de Rufisque une ville d'histoire moderne et attractive

Cet objectif a trait aux patrimoines matériels et immatériels ainsi qu'à leur valorisation. Il s'inscrit dans la logique d'une promotion d'un tourisme durable centré sur la culture. Il intègre deux lignes d'actions : (i) la promotion d'un tourisme culturel autour du patrimoine bâti et immatériel ; (ii) le développement et la promotion de la culture.

2.2 Renforcer et améliorer la qualité et l'accès aux infrastructures et la mobilité

L'objectif porte essentiellement sur la réalisation des infrastructures et équipements à travers différents projets d'équipement et de travaux publics visant l'intégration du tissu urbain, une mobilité efficiente des personnes et des biens et l'accès aux services de base. Il intègre les trois lignes d'action suivantes : (i) une meilleure insertion des quartiers périphériques et traditionnels en améliorant la mobilité et la desserte urbaines ; (ii) la modernisation des infrastructures et des réseaux de transport ; (iii) l'amélioration de la desserte en eau, électricité et éclairage public.

2.3 Développer l'économie locale

Cet objectif vise une régénération de l'économie locale à travers la promotion d'activités diversifiées, la création d'emploi, la génération de revenus et le soutien des acteurs économiques. Ainsi, il comporte quatre lignes d'action : (i) l'accompagnement des acteurs économiques locaux ; (ii) le soutien aux filières de production agricoles et artisanales ; (iii) l'appui à la conservation et à la valorisation des produits agricoles et de la pêche ; (iv) l'aménagement des infrastructures commerciales et des autres équipements.

2.4 Assainir le cadre de vie et maîtriser les risques environnementaux

Il s'agit de prendre en considération les problématiques liées au changement climatique et à l'assainissement. Ainsi, il fait appel à trois lignes d'action : (i) la mise en place d'outils de prévention et de gestion des risques environnementaux ; (ii) la promotion de la gestion intégrée des déchets ; (iii) l'amélioration de l'efficacité et du taux de couverture du réseau d'assainissement.

2.5 Fournir des services sociaux de base accessibles et de qualité

Cet objectif stratégique vise l'amélioration de la qualité de vie urbaine à travers celle de l'accès aux services sociaux de base notamment : l'éducation, la santé, les sports et loisirs et le culte. Il se décline ainsi en différents sous-objectifs qui concernent plusieurs lignes d'action.

Sous-objectif stratégique 1 : Santé

Les lignes d'action ciblées sont : (i) l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires ; (ii) le renforcement de la fourniture aux structures sanitaires en équipements, intrants, médicaments et produits consommables ; (iii) l'augmentation de la couverture du risque maladie par une assistance sociale aux groupes vulnérables ; (iv) l'amélioration de l'accueil des patients et de la gouvernance des structures sanitaires.

Sous-objectif stratégique 2 : Sports et loisirs

Les lignes d'action concernées sont : (i) l'amélioration et la diversification des infrastructures sportives et de loisirs ainsi que (ii) le renforcement de l'encadrement, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sous-objectif stratégique 3 : Éducation formelle et non formelle

Il comprend les lignes d'action suivantes : (i) la mise en place d'un système de promotion de l'excellence ; (ii) la diversification de l'offre pour répondre à la demande en éducation et formation des jeunes et des adultes ainsi que (iii) l'entretien et l'amélioration du niveau d'équipements des infrastructures existantes.

Sous-objectif stratégique 4 : Les cultes : lieux et pratiques

La ligne d'action retenue concerne l'aménagement des lieux de culte et l'amélioration de leur environnement.

2.6 Promouvoir les valeurs éthiques et civiques et instaurer un cadre de gouvernance locale inclusive et transparente

Cet objectif stratégique vise à asseoir un cadre de performance et de réussite du développement urbain durable à travers la modernisation des collectivités territoriales, la promotion des pratiques et comportements écoresponsables et la participation populaire. Il comporte cinq lignes d'action : (i) l'instauration d'une démocratie de proximité ; (ii) la mise en œuvre de la gestion transparente des finances publiques locales ; (iii) l'amélioration de la qualité des services publics ; (iv) le renforcement de la sécurité et des rapports de bon voisinage ; (v) la promotion d'un «nouveau Rufisquois» au comportement responsable et tourné vers le développement durable de sa ville.

Chapitre 3

Plan d'actions prioritaires 2016-2020



Photo 4 : Construction du nouveau canal central

La vision du Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque est traduite en six objectifs qui structurent les actions prioritaires. Ces axes stratégiques majeurs concernent : i) le patrimoine ; ii) l'accès aux infrastructures ; iii) l'économie locale ; iv) l'environnement et le cadre de vie ; v) l'accès aux services sociaux de base ; vi) les valeurs civiques et la gouvernance. Le plan d'actions prioritaires qui en découle s'étale sur cinq ans (2016-2020) et implique différents acteurs à travers plusieurs lignes d'action avec des coûts spécifiques.

Actions	Intitulé	Description	Acteurs	Coût prévisionnel					Total
				2016	2017	2018	2019	2020	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RÉNOVER LE PATRIMOINE POUR FAIRE DE RUFISQUE UNE VILLE D'HISTOIRE MODERNE ET ATTRACTIVE									
L1. Promotion d'un tourisme culturel autour du patrimoine bâti et immatériel									
A1	Création de la Direction du patrimoine	Mise en place d'une Direction du patrimoine, de l'attractivité culturelle et du tourisme avec trois divisions : patrimoine, tourisme et culture pour mettre en réseau les acteurs culturels, faciliter le dialogue entre les décideurs ainsi que les acteurs pour élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle locale de conservation et de valorisation des patrimoines	Ville	2 000 000	8 000 000				10 000 000
A2	Conception et mise en œuvre d'un programme de rénovation du vieux Rufisque	Élaboration d'un plan d'aménagement spécifique du centre-ville pour restaurer et valoriser les potentialités architecturales susceptibles de promouvoir le développement culturel et touristique. Mise en œuvre d'un programme pilote de réhabilitation de bâtiments	Ville, communes, Collège d'architecture de Dakar, Ministère de la culture, SICT, secteur privé		30 000 000	30 000 000	250 000 000	250 000 000	560 000 000
A3	Promotion de l'accueil touristique	Création de services d'accueil et d'hébergement touristiques dans le centre-ville à travers une maison d'hôtes et un restaurant en utilisant le patrimoine immobilier de la Ville	Ville, Ministères du tourisme, de la culture, de l'urbanisme et de l'habitat, Syndicat du tourisme, etc.		75 000 000	75 000 000	75 000 000		225 000 000
A4	Rénovation de la place Joseph Gabard	Réhabilitation de la place Gabard de Keury Souf, en intégrant un aménagement paysager, des allées piétonnières, des aires de détente, un éclairage adapté, et en réintroduisant les symboles historiques et le Jet d'eau	Ville, commune de l'Est		85 000 000				85 000 000

L2. Développement et promotion de la culture									
A5	Élaboration d'une politique culturelle locale	Définition d'un cadre cohérent de promotion et de mise en œuvre des initiatives culturelles et élaboration d'un programme annuel d'actions culturelles en cohérence avec la politique nationale	Ville, communes, Ministère de la culture, acteurs culturels, populations, secteur privé, Syndicat d'initiative culturelle et de tourisme, etc.		10 000 000	10 000 000			20 000 000
A6	Création et organisation d'un grand événement culturel annuel	Promotion de l'image de la ville en y accueillant annuellement un événement culturel de renommée internationale en partenariat avec le secteur privé local	Ville, communes, acteurs culturels, SICT et Ministère de la culture, secteur privé, populations, etc.			25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000
A7	Valorisation de l'histoire de Rufisque et de ses grandes figures	Recenser et mettre en cohérence les données recueillies sur l'histoire de Rufisque et de ses grandes figures, en vue d'une meilleure vulgarisation et exploitation. Réalisation de biographies des grandes figures de Rufisque, en mettant l'accent sur leurs hauts faits, leur passage dans certains édifices remarquables de la ville, etc.	Ville, universitaires, populations, acteurs culturels		10 000 000	10 000 000	10 000 000		30 000 000
A8	Création d'un fonds d'appui aux initiatives culturelles	Mise en place d'un mécanisme de financement des actions culturelles avec le concours des partenaires locaux, nationaux et internationaux	Ville, communes, Fonds d'investissement de la culture, Conseil départemental, secteur privé, société civile, bailleurs de fonds (coopération décentralisée, coopération multilatérale, etc.).			50 000 000	50 000 000		100 000 000
A9	Développement de l'infrastructure culturelle	Création et équipement d'un complexe culturel composé d'un musée et d'une salle de spectacle en utilisant, au mieux, le patrimoine bâti existant (hangar), pour promouvoir une industrie culturelle	Ville, communes, secteur privé local, national et international, professionnels, coopération décentralisée (Nantes), etc.			250 000 000	250 000 000	250 000 000	750 000 000
A10	Décentralisation de l'offre culturelle	Construction de centres culturels dans chacune des trois communes	Ville et communes			125 000 000	125 000 000	125 000 000	375 000 000
A11	Création d'une médiathèque	Finalisation des travaux de construction de la médiathèque avec l'appui de Nantes	Ville et coopération décentralisée (Nantes)	30 000 000	20 000 000				50 000 000
TOTAL OS1				32 000 000	238 000 000	575 000 000	785 000 000	650 000 000	2 280 000 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : RENFORCER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET LA MOBILITÉ									
L3. Mieux insérer les quartiers périphériques et traditionnels dans la ville en améliorant la mobilité et la desserte urbaine									
A12	Réaménagement du quartier Darou Rahmane au Nord	Conception et exécution d'un projet de réaménagement, d'équipements et de régularisation du quartier de Darou Rahmane situé au nord de la ville	Ville, communes, Fondation Droit à la Ville, ministères et services déconcentrés compétents, partenaires, etc.		1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	5 000 000 000

A13	Aménagements paysagers le long des grands axes routiers et de la voie ferrée	Élaboration et mise en œuvre de projets relatifs à l'aménagement paysager de l'avenue Babacar Ndiaye Ndioro, de la route des HLM, de la voie ferrée	Ville, communes, Ministère de l'urbanisme, Chemins de fer, AGEROUTE, autres partenaires		150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	600 000 000
A14	Aménagement de voiries structurantes dans les zones non desservies	Conception et mise en œuvre d'un projet de construction de nouvelles voiries pour améliorer l'accès et la desserte des zones périphériques y compris l'éclairage public, l'assainissement, l'aménagement de trottoirs, le traitement paysager des abords, etc.	Ville, communes, ADM, AGEROUTE, autres partenaires, etc.	200 000 000	2 350 000 000	2 350 000 000	2 350 000 000	2 350 000 000	9 600 000 000
A15	Élargissement et réhabilitation de la route de Sangalkam	Aménagement en 2 x 2 voies de la route de Sangalkam y compris drainage, éclairage et paiement des impenses	Ville, AGEROUTE, communes, ADM		1 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000		4 000 000 000
L4. Modernisation des infrastructures et des réseaux de transport dans la ville									
A16	Réhabilitation de la voirie dégradée du centre-ville	Conception et réalisation d'un projet de remise à niveau complet des voiries du centre-ville	Ville	120 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	2 000 000 000
A17	Mise en place d'un plan de mobilité urbaine	Conception et mise en œuvre d'un plan de déplacement urbain de la ville de Rufisque organisant, entre autres, les transports par calèches, taxis clandos et minibus ainsi que la réglementation de la circulation des poids lourds, etc. Promotion d'un type de calèche attractif, confortable et sécurisé en accord avec l'histoire et le mobilier urbain de la ville	Ville, commune, CETUD, police, secteur privé, designers, artistes et propriétaires de calèches, etc.		28 000 000	28 000 000	28 000 000		84 000 000
A18	Amélioration du stationnement dans le centre ville	Aménagement de deux parkings dans le centre-ville	Ville, commune de l'Est et CETUD		50 000 000	50 000 000	50 000 000		150 000 000
A19	Rénovation du boulevard Maurice Guèye	Opération de réaménagement du boulevard Maurice Guèye avec une trame paysagère, une allée piétonnière, la signalisation, le drainage, la création d'espaces de détente, des échangeurs et des espaces commerciaux, l'éclairage au solaire, le prolongement des contre-allées, etc.	Ville, Ministère du renouveau urbain, AGEROUTE	200 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000	6 800 000 000
A20	Modernisation de la gare routière	Réhabilitation et modernisation de la gare routière de Rufisque incluant la réhabilitation et l'extension de la voirie, l'aménagement de parking, la construction de hall et de salle d'attente pour les voyageurs, l'aménagement paysager, la construction de sanitaires, de lieux de prières et de détente, l'éclairage public, etc.	Ville, commune de l'Ouest, CETUD		300 000 000	300 000 000			600 000 000
L5. Améliorer la desserte en eau, électricité et en éclairage public dans les quartiers d'extension									
A21	Extension du réseau de distribution d'eau dans les quartiers périphériques	Réalisation de travaux d'extension du réseau d'AEP dans les quartiers périphériques et promotion des branchements sociaux pour les ménages défavorisés notamment dans les communes du nord et de l'est	Ville, communes, SDE, SONES	20 000 000	107 500 000	107 500 000	107 500 000	107 500 000	450 000 000
A22	Réhabilitation et extension du réseau d'éclairage public en promouvant le solaire	Conception et mise en œuvre d'un projet de remise à niveau, de densification et d'extension du réseau d'éclairage public à Gouye Mouride, Darou Rahmane et dans les nouvelles cités à l'ouest de la ville, en utilisant des lampadaires solaires	Villes, communes, SENELEC et ANER	40 000 000	315 000 000	315 000 000	315 000 000	315 000 000	1 300 000 000

A23	Amélioration du dispositif de gestion et de maintenance du réseau d'éclairage public	Délégation du service de maintenance du réseau d'éclairage public à des PME locales (inventaire, numérisation et modèle de contrat)	Ville, communes et SENELEC		8 000 000				8 000 000
TOTAL OS2				580 000 000	7 678 500 000	8 170 500 000	7 870 500 000	6 292 500 000	30 592 000 000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE									
L6. Accompagner les acteurs économiques locaux									
A24	Mise en place d'un Bureau de liaison économique	Création dans l'administration de la ville, d'une structure d'information et d'encadrement des acteurs économiques	Ville et Chambre de commerce		12 500 000	12 500 000			25 000 000
A25	Mise en place d'un fonds d'appui à la promotion des initiatives économiques	Création d'un mécanisme de financement ou de garantie pour accompagner les opérateurs économiques et les autres acteurs porteurs de projets économiques, notamment les jeunes et les femmes	Ville, communes, FONGIP, coopération décentralisée, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
A26	Facilitation de l'accès au micro-crédit pour les activités génératrices de revenus	Partenariat avec les institutions spécialisées pour mettre en place des lignes de crédit destinées au financement des activités productives avec des taux d'intérêt réduits	Ville et Mutuelle de crédit		62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	250 000 000
A27	Organisation des acteurs économiques (femmes)	Appui, conseil, assistance et accompagnement des associations de femmes dans la création de PME et de micro entreprises	Ville et CETF		7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	30 000 000
L7. Soutenir les filières de production agricoles et artisanales									
A28	Sauvegarde du périmètre agricole de Lendeng	Délimitation, aménagement du périmètre agricole et appui aux producteurs pour maintenir la vocation agricole du site	Ville, commune de l'Est, services compétents de l'État, acteurs du secteur		25 000 000	25 000 000			50 000 000
A29	Aménagement et équipement d'aires de transformation des produits halieutiques	Construction et équipement d'unités de transformation de produits halieutiques au niveau des sites de l'ex usine Bata et de Ndéppé	Ville, Ministère de la pêche et de l'économie maritime, acteurs du secteur, etc.			12 500 000	12 500 000		25 000 000
A30	Modernisation complète du village artisanal	Conception et mise en œuvre d'un projet de réhabilitation et d'équipement du village artisanal	Ville, communes, Chambre des métiers, secteur privé				150 000 000		150 000 000
L8. Encourager la conservation et la valorisation des produits agricoles et de la pêche									
A31	Aménagement d'infrastructures de conservation des produits halieutiques au quai de pêche de Ndéppé	Réhabilitation et équipement du quai de pêche avec mise en place d'un complexe frigorifique	Ville et Ministère de la Pêche, professionnels du secteur, etc.			400 000 000			400 000 000
A32	Mise en place d'un programme de soutien aux unités de transformation des produits agricoles	Soutenir les activités de transformation des produits agricoles par les femmes à travers la formation, le crédit et les équipements des regroupements de femmes	Ville, Institut de technologie alimentaire, ONG ENDA 3D et AFAO		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000

L9. Aménager des infrastructures commerciales et autres équipements									
A33	Construction de deux nouveaux centres commerciaux	Acquisition et construction d'un centre commercial de trois niveaux sur le site de 12 000 m2 du foirail. Construction d'un autre de trois niveaux sur le terrain de 7000 m2 formé par l'ex garage des TP et le garage des services techniques communaux en partenariat public-privé	Ville, communes de l'Est et de l'Ouest, promoteurs privés et associations des commerçants		1 615 000 000	3 985 000 000	3 400 000 000		9 000 000 000
A34	Construction de deux nouveaux marchés de niveau 2 dans les communes du nord et de l'ouest	Doter les communes de l'ouest et du nord d'un marché communal composé d'étals, de cantines, de boutiques et de magasins de stockage	Communes du nord et de l'ouest, promoteurs privés		156 000 000	156 000 000	156 000 000	156 000 000	624 000 000
A35	Réhabilitation et extension des marchés Arafat et Gouye Mouride	Opération de modernisation et d'agrandissement des marchés Arafat et Gouye Mourides	Commune de l'est et promoteurs privés		60 000 000	60 000 000	60 000 000		180 000 000
A36	Mise en œuvre d'un programme de maîtrise et d'acquisition foncière et immobilière pour la ville	Repérage des TNI et des TF de l'État et mise en œuvre de procédures permettant leur mise à disposition à la ville pour accueillir d'autres infrastructures et équipements ; acquérir des terrains et bâtiments pour abriter des services et équipements urbains	Services déconcentrés de l'État, Ville, géomètres agréés, communes	25 000 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	275 000 000
TOTAL OS3				225 000 000	2 226 000 000	5 008 500 000	4 136 000 000	513 500 000	12 109 000 000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ASSAINIR LE CADRE DE VIE ET MAÎTRISER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX									
L10. Mise en place d'outils de prévention et de gestion des risques environnementaux									
A37	Élaboration et mise en œuvre d'un PUD intégrant l'environnement et les risques climatiques	Production d'un plan d'urbanisme à grande échelle accompagné d'un règlement d'urbanisme pour encadrer l'extension et protéger les zones à risques ainsi que les écosystèmes fragiles terrestres ou littoraux	Ville, DUA, Ministère du renouveau urbain, ADM, JICA			100 000 000	100 000 000		200 000 000
A38	Aménagement de zones récréatives et éco-touristiques sur le littoral	Aménagement de trois aires de détente, de loisirs et de sport (pétanque, basket ou esplanade, bancs publics, aires de spectacle) incluant la pêche sportive sur le littoral à Thiawllène, Keury Kao et Diokoul	Ville, communes, MEDD, AGETIP, UEMOA		100 000 000	100 000 000	100 000 000		300 000 000
A39	Prolongement de la digue de protection du littoral	Extension de la digue aménagée à Thiawllène aux quartiers de Mérina, Keury Kao et Keury Souf sans compromettre l'activité de pêche et le drainage des eaux pluviales et en incluant de la voirie et des allées piétonnières (promenade)	Ville, communes, MEDD, AGETIP et UEMOA		2 750 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	11 000 000 000
A40	Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs et des populations à la gestion environnementale et aux pratiques éco-responsables	Organisation d'activités de sensibilisation (forum, émissions, musique, théâtre en relation avec l'aménagement récréatif du littoral), de formation et de renforcement des capacités des acteurs et des populations sur les bonnes pratiques de préservation environnementale et de gestion du cadre de vie. Sensibilisation des ménages, commerçants et artisans au tri à la source, à la réduction et au conditionnement adéquat des déchets. Développement d'un programme pilote d'Éducation relative à l'Environnement au niveau des écoles primaires	Ville, communes, MEDD, UCG, acteurs culturels, populations, secteur privé, société civile, associations de quartier, etc.		18 000 000	18 000 000	18 000 000	16 000 000	70 000 000

L11. Promouvoir la gestion intégrée des déchets									
A41	Mise en place d'une unité de tri et de valorisation des déchets	Construction d'une unité de tri, de conditionnement des matières recyclables et compostage de la fraction organique des déchets à Rufisque-Est en liaison avec les maraichers du site de Lendeng et la SOCOCIM (vente CSR)	Ville, communes, UCG, Fondation SOCOCIM et la coopération décentralisée		500 000 000	1 000 000 000			1 500 000 000
A42	Installation de corbeilles de rue dans le centre-ville	Acquisition et équipements des rues du centre-ville en corbeilles adaptées et protégées contre le vol	Ville, commune de l'Est, conseil de quartier, UCG, etc.		20 000 000	20 000 000			40 000 000
A43	Promotion des PME spécialisés dans la récupération et la valorisation des déchets	Promotion et assistance des PME dans les filières de valorisation des matières résiduelles (plastiques, métaux, CSR, compost et autres)	Ville, communes, coopération décentralisée, UCG, MEDD, groupements socio-économiques		12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	50 000 000
L12. Améliorer l'efficacité et le taux de couverture du réseau d'assainissement									
A44	Extension du réseau d'évacuation et de traitement des eaux usées	Extension du réseau collectif et semi-collectif d'assainissement des eaux usées dans les quartiers périphériques et les zones d'extension de la ville ; réhabilitation et extension de la station d'épuration des eaux usées de Diokoul ; densification des branchements individuels	Ville, ONAS, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, autres partenaires,		3 125 000 000	3 125 000 000	3 125 000 000	3 125 000 000	12 500 000 000
A45	Réhabilitation et couverture des canaux à ciel ouvert	Réhabilitation et couverture des canaux (Ouest, Bodin, Mbeundeukh, Rigoles de Adama Lô, etc.) et construction du canal de Diokoul	Ville, communes, ONAS, État (Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, Ministère du renouvellement urbain, PAEP)	500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	8 500 000 000
A46	Mise en place d'un dispositif d'entretien régulier des ouvrages d'assainissement	Mise en œuvre d'un système d'entretien des canaux en relation avec les conseils de quartiers et les prestataires	Ville, communes, secteur privé, société civile, OCB, etc.		7 500 000	7 500 000			15 000 000
A47	Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Castors	Réhabilitation et extension de la station d'épuration des eaux usées de Castors et intégration de dispositif de formation et de sensibilisation aux métiers de l'assainissement	Ville, communes, ONAS, partenaires			200 000 000	200 000 000	250 000 000	650 000 000
TOTAL 054				500 000 000	8 533 000 000	9 333 000 000	8 305 500 000	8 153 500 000	34 825 000 000
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : FOURNIR DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ									
SOUS-OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : SANTÉ									
L13. Amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires									
A48	Construction de 3 postes de santé	Construction et équipement de trois postes de santé à Darou Rahmane, après l'autoroute-à-péage et à Darou Nahim (Commune Rufisque- Est)	Ville, communes, BCI, partenaires		112 500 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000	450 000 000
A49	Construction d'un centre de santé modulaire et équipé	Construction d'un centre de santé modulaire et équipé	Ville, communes, État (BCI)		250 000 000	250 000 000			500 000 000
A50	Réhabilitation complète de poste de santé	Réhabilitation des postes de santé de Kher, Keury Souf, Dangou Diorga, HLM et Fass. Construction de logements de sages-femmes Diorga, HLM et Fass	Ville, communes, État (BCI) partenaires		90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	360 000 000

L14. Renforcement de la fourniture en équipements, intrants, médicaments et produits consommables aux structures sanitaires									
A51	Extension et relèvement du plateau technique de l'hôpital YMD	Construction de nouveaux locaux et équipement en installations médicales pour permettre à l'hôpital de relever son offre de services de santé	Ville, communes, diaspora et coopération décentralisée		200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	800 000 000
A52	Équipement de 3 centres de santé	Dotation de trois centres de santé en groupes électrogènes, ambulances, échographies et autres	Ville, communes		25 000 000	25 000 000	25 000 000		75 000 000
L15. Améliorer la couverture du risque par une assistance sociale aux groupes vulnérables									
A53	Promotion des mutuelles de santé	Promotion des mutuelles de santé auprès des populations à travers des activités de sensibilisation en mettant aussi l'accent sur la santé communautaire	Ville, communes, État (CMU) et comité de santé		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
A54	Subvention de l'adhésion des couches défavorisées aux mutuelles de santé	Subvention de l'adhésion des couches défavorisées aux mutuelles de santé dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU)	Ville, communes, CMU, partenaires	3 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	23 000 000
A55	Soutien à la viabilité des mutuelles de santé	Octroi d'une subvention annuelle aux mutuelles de santé dans le cadre de la CMU	Ville, communes et comité de santé		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	16 000 000
A56	Renforcement des capacités en promotion de la santé	Renforcement des capacités des individus, des familles, des communautés et des organisations de la société civile en matière de promotion de la santé par le biais de la formation et de la sensibilisation	Ville, communes, État et partenaires		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000
L16. Amélioration de l'accueil des patients et de la gouvernance des structures sanitaires									
A57	Renforcement de capacité sur les procédures d'accueil et d'orientation dans les structures sanitaires	Concevoir et diffuser un manuel de procédures, d'accueil et d'orientation des patients dans les structures de santé ; préparer un module de formation et organiser des sessions de formation du personnel assigné à l'accueil et à l'orientation	Structures de santé et comité de santé, MSAS			7 500 000	7 500 000		15 000 000
A58	Promotion de partenariat entre l'hôpital YMD et des hôpitaux des pays développés	Appui à l'établissement de partenariat entre l'hôpital YMD et les hôpitaux dans les villes partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée en transfert de technologies, échanges d'expériences, accueil de stagiaires et séjour de professionnels, projets conjoints	Ville, HYMD, district sanitaire, villes partenaires décentralisés			5 000 000	5 000 000		10 000 000
TOTAL SOS 1				3 000 000	694 000 000	706 500 000	456 500 000	419 000 000	2 279 000 000

SOUS-OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : SPORTS ET LOISIRS

L17. Amélioration et diversification des infrastructures sportives et de loisirs									
A59	Aménagement de parcours sportifs dans les 3 communes	Aménagement de parcours sportifs comprenant des itinéraires de marche et de jogging, des équipements de mise en forme, des espaces de détente, etc. dans les trois communes de la ville	Ville, communes, CEDPS et ASC		10 000 000	10 000 000	10 000 000		30 000 000
A60	Achèvement et renforcement des travaux du stade Ngalandou Diouf	Achèvement des tribunes (génie civil, charpente, toitures, sanitaires et clôture) et réhabilitation de l'éclairage du stade et de la pelouse et aménagement d'une piste d'athlétisme	Ville, Ministère des sports, ADM, AGETIP, autres partenaires, donateurs	150 000 000	400 000 000				550 000 000

A61	Construction d'une piscine municipale à l'échelle de la ville	Construction d'une piscine d'un bassin de 50 m intégrant une salle de sport et un espace de restauration	Ville et des partenaires comme Nantes				350 000 000	350 000 000	700 000 000
A62	Construction d'un complexe sportif moderne de type gymnase	Réhabiliter un hangar de la ville et l'aménager sous forme de gymnase (type ex PTT)	Ville et commune de l'est			100 000 000	100 000 000		200 000 000
A63	Aménagement de plateaux pluridisciplinaires dans les communes	Aménagement de plateaux pluridisciplinaires intégrant le basket, le volley-ball, le handball, un espace de détente dans les trois communes			50 000 000	50 000 000	50 000 000		150 000 000
A64	Modernisation de l'hippodrome Tanor Anta Bakhar	Aménagement d'un hippodrome répondant aux standards internationaux avec des boxes, une écurie, une salle de pari, une salle de jeux, deux tribunes, une piste, un restaurant et un parking	Ville, communes, Ministère des sports, coopération internationale			1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	3 600 000 000
A65	Construction d'un complexe socio-collectif polyvalent	Construction d'un complexe socio-collectif polyvalent de type théâtre de verdure dans la commune de Rufisque-Nord	Ville, commune, coopération internationale			240 000 000	240 000 000		480 000 000
L.18 Renforcer l'encadrement, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes									
A66	Création d'un CAFp	Création d'un centre d'animation et de formation pour l'encadrement des jeunes	Ville, Communes, Ministères concernés, secteur privé, ONG, etc.				80 000 000	80 000 000	160 000 000
A67	Réhabilitation du CDEPS	Réhabilitation et équipement des locaux du CDEPS	Ville, Communes, Ministères concernés, etc.		60 000 000	60 000 000			120 000 000
A68	Construction d'un centre de formation sportive multidisciplinaire	Construction d'un centre multidisciplinaire pour l'encadrement et la formation des jeunes sportifs de 10 à 15 ans	Ville, communes, ministères concernés, secteur privé, acteurs du sport, ONG, secteur privé, etc.				90 000 000	90 000 000	180 000 000
TOTAL SOS 2				150 000 000	520 000 000	1 660 000 000	2 120 000 000	1 720 000 000	6 170 000 000

SOUS-OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE

L19. Mise en place d'un système de promotion de l'excellence									
A69	Organisation de cérémonies de distribution de prix et de fête de l'excellence	Organisation périodique de cérémonies de distribution de prix et de fêtes de l'excellence dans tous les établissements scolaires, les centres d'apprentissage et les daara en partenariat avec les communes	Villes, communes, Inspection d'académie et autres partenaires	6 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	50 000 000
A70	Mise en place d'un financement annuel et transparent d'allocation de bourses, d'aides et d'allocation scolaires	Allocation annuelle par la ville et les communes de bourses, d'aides et de prise en charge scolaires sur la base de critères d'excellence (chez les bénéficiaires et établissements) et sociaux (revenus des parents et autres), dans des filières porteuses et dans un cadre de participation des acteurs et de transparence. Un accent particulier doit être mis sur les filières professionnelles à haut potentiel d'employabilité	Villes, communes, Inspection d'académie, responsables d'établissements, associations de parents d'élèves et d'étudiants	150 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	1 750 000 000

L20. Diversifier l'offre pour répondre à la demande en éducation et formation des jeunes et des adultes									
A71	Construction et équipement d'une école des métiers	Construction et équipement d'une école des métiers orientée dans l'agro-industrie, l'artisanat et la logistique aéroportuaire en partenariat avec l'industrie locale et la coopération décentralisée	Ville, communes, coopération décentralisée, État, industrie				150 000 000	200 000 000	350 000 000
A72	Construction de 2 nouvelles cases des Tout-petits	Construction et équipement de deux cases des tout-petits à Rufisque-Est et Nord	Ville, communes		80 000 000	80 000 000			160 000 000
A73	Construction de 2 nouvelles écoles élémentaires	Construction de deux nouvelles écoles élémentaires comprenant des salles de cours, des locaux administratifs et des blocs sanitaires dans les quartiers d'extension de la ville tenant compte des handicaps	Ville, communes, Ministère de l'Éducation		62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	250 000 000
A74	Construction d'un nouveau collège de proximité dans Rufisque Ouest	Construction d'un nouveau collège de proximité (de salles de cours, d'un bloc administratif et d'un bloc sanitaire) à Rufisque Ouest	Conseil départemental, Ville, communes, Ministère de l'Éducation, autres partenaires			100 000 000	100 000 000		200 000 000
A75	Élaboration et mise en œuvre d'un plan municipal d'alphabétisation	Élaboration d'un plan municipal d'alphabétisation pour les déscolarisés et les non scolarisés et construction de classes d'alphabétisation.	Ville, communes, Ministère de l'Éducation (PENJAB)				50 000 000	60 000 000	110 000 000
A76	Construction d'un lycée dans la Commune de Rufisque Nord	Construction et équipement d'un nouveau lycée dans la commune de Rufisque Nord	Ville, Ministère de l'Éducation et les partenaires		300 000 000	500 000 000			800 000 000
L21. Entretenir et améliorer le niveau d'équipements des infrastructures existantes									
A77	Restauration, rénovation et équipement du lycée Abdoulaye Sadi	Restauration et réhabilitation du Lycée Abdoulaye Sadi classé au patrimoine national	Département, Ville, communes, Ministère de l'Éducation, autres partenaires			150 000 000	300 000 000	300 000 000	750 000 000
A78	Reconstruction de blocs sanitaires dans les écoles et établissements	Reconstruction de blocs sanitaires dans les écoles élémentaires de la ville de Rufisque en les détachant des salles de classe	Ville, communes, Association de parents d'élèves		20 000 000	30 000 000	30 000 000		80 000 000
A79	Appui à la rénovation de l'apprentissage traditionnel	Appui des ateliers de menuiserie, de mécanique dans la certification des apprentis, la tenue d'un carnet des apprentis, l'équipement et la dotation en matériel des ateliers de maîtres artisans et l'accompagnement professionnel des unités artisanales	Ville, communes, Ministère de l'apprentissage		30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	120 000 000
TOTAL SOS 3				156 000 000	903 500 000	1 363 500 000	1 133 500 000	1 063 500 000	4 620 000 000
SOUS-OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : LES CULTES – LIEUX ET PRATIQUES									
L22. Aménager les lieux de culte et améliorer leur environnement									
A80	Aménagement de 2 nouveaux cimetières musulman et chrétien et extension des cimetières existants	Acquisition de terrain et construction de deux nouveaux cimetières, musulman et chrétien dans les communes de l'ouest et du nord ; acquisition de terrain contigu et extension des cimetières de Dangou et de Thiawène	Villes, communes, imams et clergé catholique	40 000 000	140 000 000	140 000 000			320 000 000
A81	Planification et mise en œuvre d'un programme d'entretien des lieux de culte et de soutien aux daaras	Planification et mise en œuvre annuelle d'un programme d'entretien des cimetières ; octroi d'une subvention d'entretien aux mosquées, aux églises et autres lieux de culte et de soutien aux daaras	Villes, communes, associations d'imam, clergé catholique	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000

A82	Mise en place d'un programme transparent et concerté de subvention au pèlerinage aux Lieux saints	Allocation de subventions annuelles pour le pèlerinage aux Lieux saints sur la base de critères transparents et en concertation avec les imams et le clergé catholique	Villes, communes, association des imams et le clergé		90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	360 000 000
TOTAL SOS 4				90 000 000	280 000 000	280 000 000	140 000 000	140 000 000	930 000 000
TOTAL OS5				399 000 000	2 397 500 000	4 010 000 000	3 850 000 000	3 342 500 000	13 999 000 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS ÉTHIQUES ET CIVIQUES ET INSTAURER UN CADRE DE GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE ET TRANSPARENTE									
A83	Mise en place d'un dispositif participatif de suivi du PDUD	Création d'un cadre de suivi participatif de la mise en œuvre du PDUD et pérennisation du dispositif participatif expérimenté lors de l'élaboration du PDUD (consultations citoyennes, forums communaux des acteurs)	Ville, communes, conseils de quartier	10 000 000	15 000 000				25 000 000
A84	Généralisation des conseils de quartier	Mise en place des conseils de quartiers dans les communes de l'ouest et du nord ; faire des conseils de quartiers des organes d'une planification ascendante et des cadres de gestion participative	Communes, PNDL		4 000 000	4 000 000	4 000 000		12 000 000
A85	Création d'un espace de dialogue entre autorités locales et citoyens	Mise en place d'un espace de dialogue et d'échange entre les élus et les populations sur l'action municipale avec la facilitation d'un médiateur	Ville, communes et conseils de quartier		5 000 000				5 000 000
L24. Gérer de manière transparente les finances publiques locales									
A86	Instauration de la déclaration de patrimoine pour les autorités locales	Instauration de la déclaration de patrimoine pour les maires des communes et de la ville en début et en fin de mandat	Ville, communes			3 000 000			3 000 000
A87	Mise en place du budget participatif	Renforcement de la participation et du contrôle citoyen à travers la mise en place du budget participatif à la ville et dans les communes	Ville, communes, OCB, ONG Enda Ecopop		10 000 000	10 000 000			20 000 000
A88	Information des populations sur l'action municipale	Information régulière et périodique des populations sur l'action municipale à travers la radio communautaire et le site web de la ville	Ville, communes	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 000 000
L25. Améliorer la qualité des services publics									
A89	Création d'un comité d'usagers des services	Création d'un comité d'usagers des services municipaux pour servir de cadre d'échanges entre élus, techniciens et habitants et améliorer la qualité des services	Ville, communes, associations			3 000 000			3 000 000
A90	Renforcement des capacités et recrutement sur la base des besoins réels et sur concours des agents municipaux et formation des élus	Renforcement des capacités et formation permanente des agents municipaux et élus locaux et mise en place du système de recrutement du personnel municipal sur la base de besoins réels et à l'issue de concours. Renforcement des services des ressources humaines et assistance technique dans le cadre de la coopération décentralisée et échanges de professionnels avec d'autres communes	Ville, communes et coopération décentralisée	20 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	300 000 000

A91	Amélioration de la qualité de l'accueil dans les services publics	Amélioration de la qualité de l'accueil dans les services de l'état civil, de la police en particulier par le biais de la sensibilisation, de la formation, de l'aménagement et de l'équipement des lieux	Ville, communes, établissement de santé et commissariat de police		5 000 000	5 000 000	5 000 000		15 000 000
L26. Améliorer la sécurité et les rapports de bon voisinage dans la ville									
A92	Etude pour la création d'une police municipale	Etudier la création d'une police municipale en prolongement de la brigade municipale de surveillance et en accord avec les dispositifs prévus par les lois et règlements du pays	Ville, MGLDAT et Ministère de l'Intérieur	6 000 000	10 000 000				16 000 000
A93	Formation et mise en place de comités de veille dans les quartiers	Appuyer et accompagner les Conseils de quartier dans la création de comités de veille sur la base du volontariat	Communes et conseils de quartier	3 000 000	3 000 000	3 000 000			9 000 000
A94	Conception et mise en œuvre d'une politique d'aide sociale	Élaboration et mise en œuvre par la ville, en partenariat avec les communes, d'un programme pluriannuel concerté et transparent d'assistance sociale aux groupes vulnérables (handicapés, veuves, indigents, chômeurs de longue durée, femmes chef de ménage, etc.) et en mettant l'accent sur les initiatives économiques	Ville, communes, Action sociale, conseil de quartier, imams et clergé catholique	70 000 000	170 000 000	170 000 000	170 000 000	170 000 000	750 000 000
L27. Promotion d'un nouveau Rufisquois aux comportements responsables et tourné vers le développement durable									
A95	Création d'un organe autonome en charge de la promotion des Valeurs, Comportements et mentalités (VCM)	Mise en place d'un organe autonome en charge de la promotion des VCM dans l'organigramme de la ville	Ville, communes		5 000 000				5 000 000
A96	Sensibilisation sur l'importance des VCM dans le processus de développement de la ville	Organisation de forums internet et de spectacles culturels centrés sur les VCM	Villes, communes, médias, communicateurs traditionnels, associations, chefs religieux et coutumiers, conseils de quartier		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
A97	Promotion du vote citoyen fondé sur les VCM	À travers des sketches et pièces de théâtre en live et par les médias, véhiculer des messages incitant les populations à se référer aux valeurs dans le choix de leurs dirigeants	Villes, communes, médias, communicateurs traditionnels, associations, chefs religieux et coutumiers, conseil de quartier		5 000 000		5 000 000		10 000 000
A98	Conceptualisation et promotion d'un «nouveau Rufisquois» (NR)	Animation de conférences d'information sur le NR à promouvoir tous les niveaux, vulgarisation du concept du NR par le biais de l'école, la confection d'affiches, flyers et tee-shirts visualisant le NR	Villes, communes, leaders communautaires, parents, enseignants, femmes et groupements féminins, jeunes et ASC		10 000 000	7 000 000			17 000 000
A99	Développement des capacités en leadership des dirigeants locaux et communautaires	Organisation de formations en leadership et développement personnel au profit des leaders locaux et communautaires	Ville, communes, leaders communautaires		10 000 000	10 000 000	10 000 000		30 000 000
TOTAL OS 6				111 000 000	329 500 000	292 500 000	271 500 000	247 500 000	1 252 000 000
COÛT GLOBAL								95 057 000 000	

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Objectifs stratégiques	Montants en francs CFA
OS 1	2 280 000 000
OS 2	30 592 000 000
OS 3	12 109 000 000
OS 4	34 825 000 000
OS 5	
SOS1	2 279 000 000
SOS2	6 170 000 000
SOS3	4 620 000 000
SOS4	930 000 000
TOTAL OS 5	13 999 000 000
OS 6	1 252 000 000
Coût global	95 057 000 000

Endossement du projet « Porte de Dakar »

Le PDUD endosse le projet « Porte de Dakar » qui constitue une réponse plus appropriée à la question de l'érosion côtière et, en partie, à celle de l'assainissement. La ville de Rufisque est l'un des principaux sites concernés par le projet « Porte de Dakar » qui vise à aménager 19 plateformes créant ainsi un ensemble d'anses en eaux calmes, comme ce fut le cas lors de l'aménagement du port de Dakar. Ainsi, les vagues déferlantes, qui génèrent de multiples catastrophes, seront neutralisées à travers ce système d'anses.

La ville de Rufisque doit accueillir les infrastructures suivantes : i) 4 plateformes de 5 ha espacées entre elles de 750 m ; ii) une digue-route de 4 km ; iii) le reprofilage des canaux de l'ouest et de l'est en chenaux navigables (-2m du niveau de la mer).

Des immeubles avec des RDC aménagés en espaces commerciaux seront construits sur les plateformes et environ 2 000 boutiques seront aménagées le long des canaux transformés en chenaux navigables. Les plateformes seront aménagées par un système de poldérisation (remblaiement).



Le Projet Porte de Dakar permettra :

- (i) la protection de la ville contre l'avancée de la mer, la submersion marine et l'érosion côtière ainsi que la reconstitution de la plage avec, en prime, l'éradication des dommages considérables sur les populations riveraines (destruction de maisons) et la perte de terres et d'infrastructures pour la ville à travers l'aménagement de systèmes d'anses formées par les épis (plateformes) et la digue-route ;
- (ii) l'extension du territoire de la ville avec l'aménagement des plateformes de 5 ha chacune ;

- (iii) la création massive d'emplois pour les populations et d'importants revenus pour les communes et la ville grâce à la construction de milliers de boutiques le long des chenaux navigables et d'espaces commerciaux sur les plateformes ;
- (iv) l'amélioration de la mobilité urbaine et du cadre de vie des populations avec l'aménagement de la digue-route et des trottoirs ;
- (v) l'éradication de l'insalubrité due aux canaux à ciel ouvert qui seront transformés en canaux navigables.

Le financement de ce projet étant assuré par des investisseurs privés, la ville doit intensifier le plaidoyer en direction de l'État afin qu'il octroie les autorisations nécessaires à sa mise en œuvre.

Chapitre 4

Dispositif de mise en œuvre du PDUD

Le PDUD sera mis en œuvre par la ville, les communes, l'État en partenariat avec le secteur privé et avec l'appui de la coopération internationale, décentralisée, bilatérale comme multilatérale.

Le budget de la ville de Rufisque sera dorénavant aligné sur le PDUD, notamment en ce qui concerne le patrimoine, les déchets, l'extension des réseaux d'eau potable et éclairage public, la rénovation urbaine et la promotion de l'économie locale. Ce même alignement est attendu des communes de l'est, de l'ouest et du nord par rapport aux structures de santé, aux infrastructures scolaires, aux marchés.

Les infrastructures majeures en matière d'assainissement et de drainage des eaux pluviales, l'aménagement de digues de protection, de voiries structurantes et d'équipements collectifs de grande envergure (lycée, stade, centre de santé, hippodrome, etc.) devront mobiliser l'action de l'État. Le secteur privé sera mis à contribution dans le cadre d'un partenariat, notamment pour la construction d'infrastructures commerciales.

La coopération internationale, bilatérale, multilatérale et décentralisée sera sollicitée en accord avec ses orientations de financement et ses programmes. Par exemple, la ville de Rufisque prépare une requête destinée à l'Agence française de développement (AFD) pour la rénovation et la valorisation de son patrimoine physique que représente le vieux Rufisque. Ce projet aura des composantes relatives à l'aménagement de la digue de protection, la réhabilitation du réseau de drainage des eaux pluviales du vieux Rufisque (le canal Bodin, le canal de l'ouest, les rigoles de Adama Lo, la conduite du boulevard et le canal du marché), la rénovation et l'équipement du lycée Abdoulaye Sadj, la réhabilitation de la voirie du centre-ville, l'aménagement du boulevard Maurice Guèye, la rénovation et l'aménagement paysager de la place Joseph Gabard.

La ville de Nantes, jumelée à Rufisque depuis de longues décennies, sera aussi mise à contribution dans le cadre de la mise en œuvre du PDUD. La société civile sera au cœur de ce dispositif de mise en œuvre et de suivi du PDUD.

Pour faciliter la mise en œuvre du PDUD, les actions ci-après devront être réalisées :

- la restitution du PDUD aux trois communes de l'Est, de l'Ouest et du Nord avec la participation des acteurs de la société civile (conseils de quartiers, imams, groupements féminins, délégués de quartiers notamment) ;
- la validation du PDUD par le conseil municipal de la ville sanctionné par l'adoption d'une délibération à cet effet ;
- la présentation du PDUD aux partenaires dans le cadre d'une conférence/table ronde des bailleurs de fonds consacrée à son financement ;
- la soumission du PDUD au président de la République pour une prise en charge des infrastructures structurantes de voirie, d'assainissement, de lutte contre l'érosion côtière et des équipements collectifs majeurs dans le cadre du conseil de ministres décentralisé consacré à la région de Dakar.

Pour assurer un suivi régulier et participatif de l'exécution du PDUD, les initiatives majeures ci-après devront être mises en œuvre :

- un comité de suivi du PDUD, co-présidé par le maire de la ville et le préfet du département, comprenant les maires des trois communes et le bureau des Assises (Président, secrétaire général et président de la commission scientifique) devra être mis sur pied. Son secrétariat sera assuré par un conseiller technique recruté par la ville et chargé du suivi de la mise en œuvre du PDUD. Le comité de suivi devra se réunir chaque trimestre pour faire le point de l'état d'avancement de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des actions. Il devra aussi accompagner l'identification et la recherche de nouveaux

partenaires techniques et financiers (PTF) pour la mise en œuvre du PDUD;

- un conseiller technique chargé du suivi de la mise en œuvre du PDUD auprès du maire de la ville sera nommé. Il assurera le secrétariat du comité de suivi. Il devra faire le plaidoyer au sein de l'institution municipale et auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), superviser l'élaboration de projets issus du PDUD et la recherche de financements auprès des PTF, développer les outils de marketing du PDUD et faciliter la mise en place de l'association « Rufisque Horizon 2035 » dans le cadre du suivi des travaux assuré par la commission scientifique des Assises ;
- la Commission scientifique des Assises, qui a planifié, encadré et supervisé la formulation du PDUD, devra se muer en association « Rufisque Horizon 2035 ». Elle aura, entre autres missions, de : (i) proposer à la ville un cadre de suivi-évaluation participatif du PDUD ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des projets de démonstration du PDUD ; (iii) documenter et vulgariser le processus ainsi que les outils d'élaboration et de mise en œuvre du PDUD ; (iv) faire le plaidoyer en direction de la ville, des communes et de l'État pour une mise en œuvre efficace du PDUD ; (v) mobiliser les citoyens et la société civile pour une appropriation du PDUD ; (vi) assister les communes du département de Rufisque et du Sénégal dans l'élaboration participative de documents de planification stratégique pour le développement durable de leurs territoires.

Le conseiller technique et l'association « Rufisque 2035 » devront travailler en parfaite synergie pour une mise en œuvre efficace et transparente du PDUD.

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du PDUD

Les Assises pour le PDUD de la ville de Rufisque se sont tenues durant six (6) mois (en dehors des restitutions, de la validation et de la clôture) autour des cinq phases que sont : (1) le démarrage et le lancement ; (2) les consultations citoyennes ; (3) la planification ; (4) la consolidation et la production du PDUD ; (5) la restitution et la validation.

Phase 1 : démarrage et lancement

Le démarrage concerne les deux principales actions suivantes :

- o **la mise en place des instances des Assises par arrêté du maire de la ville** : bureau des Assises (président, secrétaire général, président de la commission scientifique) et le Comité de pilotage des Assises présidé par le maire avec les représentants du préfet, des sous-préfets, des maires des communes, des services déconcentrés
- o **le lancement populaire** des Assises avec la participation des artistes, des autorités coutumières et religieuses, des élus locaux, des intellectuels et des populations. Présidé par le ministre Youssou Ndour, le lancement, organisé le 2 mai 2015, a drainé plusieurs centaines de Rufisquois et a été marqué, entre autres, par des discours, des témoignages, des défilés, des prestations artistiques et culturelles et par la présentation du programme des Assises.

Phase 2 : consultations citoyennes

Les consultations citoyennes ont été placées au cœur des Assises. Elles ont consisté en des moments de partage, d'introspection, d'évaluation et de propositions par les populations. Les forums communaux de préparation et les consultations citoyennes proprement dites concernent les deux événements majeurs de cette phase. Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

- o **organisation des forums communaux** de préparation des consultations citoyennes dans les trois communes avec la participation des élus communaux, des conseils de quartiers, des délégués de quartiers, des imams, des groupements féminins et organisations socio-professionnelles. Les forums communaux ont réuni environ 380 acteurs locaux et ont été suivis d'un travail de sensibilisation des populations par les conseils de quartiers et les imams ;
- o **préparation et organisation des consultations citoyennes** sur l'identification des problèmes prioritaires par les populations dans 16 écoles polarisant tous les quartiers de la ville : identification et formation des facilitateurs issus des membres du personnel de la ville par la commission scientifique, désignation des points focaux de la commission scientifique dans les différentes écoles, tenue des consultations citoyennes durant un week-end, production des rapports des consultations citoyennes dans chaque école par le point focal de la commission scientifique et consolidation du rapport des consultations par l'assistant technique. Les 8 et 9 août 2015, environ 1700 personnes ont communiqué autour des problèmes majeurs de développement durable de la ville de Rufisque.

La méthodologie de travail des consultations citoyennes a consisté, dans un premier temps, en l'animation de 12 ateliers thématiques. Les participants à chaque atelier ont identifié le problème central retenu dans le contexte de la ville de Rufisque, caractérisé ses causes et proposé des solutions. Chaque atelier thématique a, au moins, un président de séance/ facilitateur et un rapporteur. Le facilitateur a pris en considération tous les points de vue. Voilà pourquoi il a tenu à donner la parole aux participants qui en ont exprimé la demande. Une session plénière, rassemblant tous les participants des différents ateliers a ensuite été organisée pour partager les résultats de chaque atelier thématique et échanger sur les problèmes centraux identifiés. Une synthèse des travaux de la journée a été faite par le point focal en mettant l'accent sur la méthodologie, les résultats des ateliers thématiques et des discussions en plénière dans un format de rapport.

Phase 3 : planification

C'est le moment technique des Assises. La planification a été faite par les commissions thématiques et la commission scientifique. Elle a mobilisé 200 experts de divers domaines dans le cadre d'une production citoyenne. Elle a consisté à :

- o **mettre en place les 12 commissions thématiques** formées des experts dans les domaines concernés et dont les responsables ont fait partie de la commission scientifique. Ces commissions sont : a) Valeurs, comportements et mentalités, b) Patrimoine culturel et historique, c) Environnement et risques urbains, d) Hygiène et assainissement, e) Urbanisme, transport et mobilité, f) Infrastructures, équipements et énergie, g) Entrepreneuriat, économie numérique, création d'emplois et de richesses, h) Éducation formelle et non formelle, i) Santé, j) Jeunesse et sport, k) Gouvernance locale et services publics et l) Agriculture, artisanat, pêche et élevage ;
- o **recruter l'assistant technique** pour la conception de la démarche et des outils de planification participative : un expert doté d'une riche expérience en planification participative sur des problématiques de développement urbain a été recruté pour appuyer les Assises dans la préparation du Plan de développement urbain durable (PDUD). L'une de ses premières tâches a été de produire, en relation avec la commission scientifique, un guide de planification participative intégrant une approche et des outils ;
- o **former des responsables des commissions thématiques à la planification participative** : cette formation a été assurée par l'assistant technique et a permis aux participants de s'approprier et d'adapter l'approche de planification participative préconisée. Elle a aussi été l'occasion de formuler d'importantes propositions sur le déroulement des Assises, la mobilisation des populations et des autorités locales ;
- o **faire réviser et valider la démarche et les outils de planification par la commission scientifique**. Il en a résulté l'adoption d'une approche de planification articulée autour de : (i) l'identification des problèmes centraux par les populations ; (ii) la description et l'analyse des problèmes centraux ; (iii) l'identification et l'analyse des acteurs et intervenants ; (iv) la définition et l'évaluation des options stratégiques ; (v) la définition des activités, des acteurs et des ressources par les commissions thématiques ; (vi) la formulation de la vision par la commission scientifique ; (vii) l'élaboration des fiches d'actions par les commissions thématiques ; (viii) la consolidation et la formulation du PDUD par la commission scientifique avec l'appui de l'assistant technique ;
- o **assurer la planification sectorielle dans les commissions thématiques** : les experts mobilisés dans les 12 commissions thématiques ont procédé à la planification, en partant des problèmes centraux identifiés par les consultations citoyennes et en s'inspirant de l'approche validée. Cet exercice s'est déroulé dans le cadre de réunions et d'ateliers et a débouché sur la proposition de plans d'action par thématique.

Phase 4 : consolidation et production du PDUD

C'est l'étape de la production du Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque (PDUD) par la commission scientifique avec le concours de l'assistant technique. Elle a consisté à : réaliser la synthèse des problèmes identifiés par les populations durant les consultations citoyennes; corriger les rapports thématiques ; repérer, mobiliser et consulter la documentation pertinente sur la ville et produire le rapport consolidé portant le PDUD - Rufisque Horizon 2035.

Phase 5 : restitution, validation et clôture

C'est l'étape de partage du PDUD. Elle a consisté à la restitution du PDUD à travers les forums dans les trois communes (9 avril Rufisque Est, 30 avril Rufisque-Nord et 21 mai Rufisque-Ouest) avec la participation des acteurs locaux, notamment des élus communaux, des responsables de conseils de quartiers, des délégués de quartiers, des imams, des responsables de groupements féminins et d'organisations socio-professionnelles. Ces forums ont été mis à profit pour procéder au réglage de ces rapports suite à l'interaction avec les représentants des communautés.

La validation du PDUD - Horizon 2035 a été un exercice dédié au conseil municipal de la ville de Rufisque et a été sanctionnée par le vote d'une délibération le 28 mai 2016.

Les Assises destinées à produire un Plan de développement urbain durable pour la ville de Rufisque ont aussi été marquées par la tenue de :

- plusieurs réunions de la commission scientifique qui ont permis d'encadrer le processus, de corriger les dysfonctionnements, de partager la documentation, d'informer les experts et de consolider les rapports ;
- séminaires internes dans les commissions thématiques pour la mise à niveau, le partage de l'information

et la définition d'approches adaptées ;

- un atelier avec les services déconcentrés de l'État pour partager les objectifs et la démarche des Assises et recueillir les avis techniques sur l'approche préconisée et les problématiques ciblées ;
- des ateliers avec des groupes spécifiques (acteurs culturels, du monde sportif, etc.) pour diagnostiquer le secteur concerné, formuler et évaluer des propositions de solutions durables.

Les Assises pour un Plan de développement urbain durable de la ville de Rufisque seront clôturées de façon aussi populaire qu'elles ont démarré.

Annexe 2 : Approche de planification participative

En planification participative, une technique est une procédure utilisée pour atteindre un but spécifique à un stade précis du processus d'intervention. Une technique est décrite de façon pratique « étape-par-étape ». Une technique est utilisée par des facilitateurs pour aider un auditoire à analyser une situation et à dresser par exemple une liste de besoins et priorités afin de planifier des interventions. L'auditoire, une communauté ou une organisation, peut être divisé en plusieurs groupes – présentant différentes caractéristiques ou se situant dans des contextes sociaux différents : riche, pauvre, homme, femme, adolescent, adulte, enfant, différentes provenances géographiques, etc. – pour assurer que tous les points de vue soient pris en considération. Une technique est une description et non une prescription. En conséquence, elle est adaptable à diverses situations.

Le processus de planification est énoncé en 8 techniques de planification dont la première (technique 1) se déroulera avec le concours des habitants et les autres se tiendront dans le cadre des commissions thématiques.

Technique 1 : description du problème central : la parole aux populations

La description du problème central avec les habitants est une étape importante du processus de planification. Elle doit se dérouler dans le cadre de consultations citoyennes en étroite collaboration avec les maires des communes et les instances de participation et de concertation à l'échelle des quartiers.

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les habitants à se prononcer sur le problème central en mettant en ligne les vécus, les besoins, les réponses communautaires et les impacts des différentes interventions. Cette étape devrait permettre aux membres des commissions thématiques d'avoir une vue d'ensemble des acteurs réels et potentiels pour la résolution du problème central
Niveau d'intervention	Communauté/ regroupement de quartiers par les communes en tenant compte des conflits et des ruptures dans les sentiments d'appartenance communautaire (proposition des participants lors de l'atelier de partage des outils du 9 mai 2015) La technique se déroulera en langues nationales
Objectifs de la technique	• Amener les habitants à identifier le problème central • Partager le problème central avec les habitants et les amener à s'y prononcer • Apprécier les points de vue, les positions, les vécus, les tendances émergentes par rapport au problème central • Apprécier l'influence du problème central dans les modes et le cadre de vie • Avoir une idée sur l'impact des politiques du point de vue des attentes • Avoir une idée sur les attentes et les besoins des habitants • Avoir une idée sur le niveau des connaissances et des savoirs en rapport avec le problème central (PC)
Méthodologie	Étape 1 : Clarification des objectifs de la technique Étape 2 : Description du mandat de la consultation citoyenne en rapport avec les Assises et les étapes suivantes du processus de planification Étape 3 : Exposé succinct du PC • Le problème central

	• Sa nature et ses impacts • Les solutions jusqu'à date s'il y a lieu • Les tendances émergentes • Quelles solutions ? Étape 4 : La parole est donnée à l'assistance
Questions critiques	• Respectez les points de vue des habitants • Être dans une position d'écoute • Évitez d'intervenir en qualités d'expert • Ignorance optimale • Respect et prise en compte des aspects genre et égalité des sexes • Prise en compte des savoirs traditionnels et des niveaux de connaissance en rapport avec les positions sociales • Évitez de regrouper des quartiers qui entretiennent des conflits de riveraineté ou des tensions politiques
Équipements nécessaires	Tables, chaises, sonorisation, papier padex, marqueurs et autres

Technique 2 : description et analyse du problème en commission thématique

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les membres de la commission thématique à disséquer le problème central dans tous ses contours dans une logique de clarification et de pondération.
Niveau d'intervention	Atelier
Objectifs de la technique	• Titrer le problème central en rapport avec les réalités de la ville de Rufisque • Lister les sous-problèmes qui se rattachent au problème central • Énoncer, pour chaque sous-problème, les causes, les conséquences et les solutions
Méthodologie	Étape 1 : Titrer le problème central en rapport avec les réalités de la ville et les informations collectées auprès des habitants Étape 2 : Clarifier le problème central en discussion de groupe, il est pertinent de comprendre et d'analyser : • La nature du problème : quelles sont les dimensions managériales, financières, techniques institutionnelles environnementales et les autres dimensions ? • Son impact : quels sont les coûts sociaux et économiques, directs et indirects ? • Les causes du problème : quelles sont les différentes causes soulignées ? Quels sont les facteurs qui influent sur la marche du problème dans des zones différentes et/ou à des moments différents ? • Qui sont les acteurs/intervenants réels et potentiels ? Quel rôle jouent-ils ? • Le titrage du problème central

	Étape 3 : Arbre à problèmes • Le tronc représente le problème • L'appareil racinaire représente les différentes causes • Le feuillage : les conséquences • Les fruits : les solutions. Étape 4 : Mettre les informations sous forme de tableau
Questions critiques	• Le problème central doit être formulé sous forme de titre illustratif campant la réalité locale • L'énoncé des sous-problèmes doit être clair, simple et accessible • Évitez d'être évasif dans l'intitulé des causes, des conséquences et des solutions • Tenir compte des informations collectées auprès des habitants
Équipements nécessaires	Salle sous forme d'U, marqueurs, papier padex, carnets et bloc- notes

Technique 3 : sociologie des acteurs et des intervenants

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les membres des commissions thématiques à dresser un portrait dynamique des acteurs et des intervenants par rapport au PC
Niveau d'intervention	Atelier de planification
Objectifs de la technique	• Dégager le profil institutionnel et/ou organisationnel des acteurs et des intervenants • Définir les rôles et les responsabilités des acteurs et des intervenants • Établir les modes opératoires d'interaction, les dynamiques conflictuelles et les logiques de concurrence s'il y'a lieu • Identifier des espaces féconds de collaboration dans le futur • Identifier les acteurs « dormants » qui peuvent jouer des rôles décisifs dans la résolution du PC
Méthodologie	Étape 1 : Identification des acteurs locaux (réels et potentiels) en rapport avec le problème • Identification des intervenants en rapport avec le PC • Profil pour chaque acteur (rôle, tâches, positions, activités et autres) • Modes opératoires d'interaction entre les (1) acteurs réels entre les (2) acteurs et les intervenants (3) et (4) les intervenants Étape 2 : Carte d'influence des acteurs et des intervenants • Intérêts par rapport au problème • Unités de collaboration (acteurs locaux et intervenants) • Actions entreprises pour résoudre le problème central

	• Limites des actions entreprises dans la perspective de résoudre le problème central • Degré d'influence sur les politiques publiques et municipales • Recommandations de la commission thématique
Questions critiques	• Pour une bonne intelligence de l'exercice, la commission peut insérer et/ou modifier le tableau de la carte des influences en l'adaptant aux réalités locales • La définition du rôle et de la place des acteurs et des intervenants ne doit pas se baser sur des suppositions mais sur des indicateurs objectivement vérifiables • Les membres de la commission doivent mobiliser toute la documentation nécessaire avant d'engager l'exercice Salle sous forme d'U, marqueurs, papier padex, carnets et bloc- notes
Équipements nécessaires	

Technique 4 : définition et évaluation des options stratégiques

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les membres de la commission thématique à définir, de manière concrète, les options stratégiques pour la résolution du PC de façon claire et précise
Niveau d'intervention	Atelier
Objectifs de la technique	• Identifier les options à suivre pour résoudre le PC • Dégager les objectifs spécifiques de chaque option stratégique • Énoncer les options stratégiques à court, moyen et long termes • Évaluer les actions à entreprendre sur les plans opérationnel, financier et institutionnel • Énoncer les risques et les suppositions aléatoires pour chaque option stratégique
Méthodologie	Étape1 : Formulation des options stratégiques • Clarifier les options stratégiques (actions à mener) ou activités à entreprendre dans le souci de régler le problème central • Classer les options stratégiques dans deux tableaux distincts (court terme, d'un côté, moyen et long termes d'un autre côté) Étape 2 : Évaluation des options stratégiques Mettre sous forme de tableau • Option stratégique • Objectifs spécifiques • Évaluation opérationnelle • Évaluation financière

	- Évaluation institutionnelle - Suppositions aléatoires - Observations de la commission thématique Étape 3 : Pyramide des priorités des options stratégiques à court terme
Questions critiques	- Choisir au moins 5 à 6 options à classer par ordre de priorité dans le court terme - Déterminer, pour chaque option stratégique, les impacts, les résultats attendus, les cibles - Classer les options à court terme dans une pyramide, de la base au sommet, à partir d'un consensus obtenu dans le cadre d'une logique de pertinence, d'efficacité et de productivité - Se baser sur la documentation, sur l'arbre à problèmes et sur la carte des influences des acteurs pour démarrer l'exercice - Tenir compte de la parole des habitants - Se baser sur la disponibilité des ressources au niveau de la ville, de l'État et des guichets de financement - Construire des partenariats féconds avec les ONG et la société civile locale
Équipements nécessaires	Salle sous forme d'U, marqueurs, papier padex, carnets et bloc-notes

Technique 5 : cartographie des séquences d'activités, des acteurs et des ressources des options stratégiques

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les membres des commissions thématiques à dresser une cartographie de séquences d'activité, des acteurs et des ressources pour chaque option stratégique
Niveau d'intervention	Atelier
Objectifs de la technique	- Examiner de manière détaillée les options stratégiques et des ressources y relatives - Clarifier les activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques - Mettre en ligne les acteurs et les intervenants dans la mise en œuvre des options stratégiques - Définir le rôle et la place de l'appareil municipal pour chaque option stratégique - Faire des recommandations et des observations pour chaque option stratégique
Méthodologie	Étape 1 : Déclinaison de l'option stratégique Étape 2 : Séquences d'activité en rapport avec la mise en œuvre de l'option stratégique Étape 3 : Acteurs et intervenants Étape 4 : Ressources humaines, matérielles et financières Étape 5 : Rôle et place de l'appareil municipal Étape 6 : Observations de la commission thématique

Questions critiques	• Classer les options stratégiques dans deux tableaux distincts (court terme d'un côté, moyen et long termes d'un autre côté) • Maintenir les articulations fonctionnelles entre les techniques 2, 3, 4 et 5
Équipements nécessaires	Salle sous forme d'U, marqueurs, papier padex, carnets et bloc-notes

Technique 6 : restitutions des résultats dans le cadre des forums communaux

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Amener les membres de la commission à restituer les résultats obtenus, à travers les techniques 1, 2, 3, 4 et 5, auprès des habitants dans une structure égalitaire de communication
Niveau d'intervention	Communauté/ regroupement de quartiers par les communes en tenant compte des conflits et des ruptures dans les sentiments d'appartenance communautaire (proposition des participants lors de l'atelier de partage des outils du 9 mai 2015) La technique sera déroulée en langues nationales
Objectifs de la technique	• Partager les travaux de la commission thématique avec les habitants • Amener les habitants à se prononcer sur les travaux de la commission thématique • Clarifier les aspects de participation communautaire des options stratégiques avec les habitants • Tester l'acceptabilité sociale des options stratégiques avec les habitants • Donner plus de visibilité à la mise en œuvre des activités
Méthodologie	Étape 1 : Restitution de l'arbre à problèmes Étape 2 : Restitution de la sociologie des acteurs et des intervenants Étape 3 : Restitution de la définition et de l'évaluation des options stratégiques Étape 4 : Restitution des séquences d'activité, des acteurs et des ressources des options stratégiques Étape 5 : La parole aux habitants Étape 6 : Synthèse des discussions, des échanges et des propositions
Questions critiques	• Respectez les points de vue des habitants • Être dans une position d'écoute • Évitez d'intervenir en qualités d'expert • Appliquez le principe de l'ignorance optimale • Respect et prise en compte des aspects genre et égalité des sexes • Prise en compte des savoirs traditionnels et des niveaux de connaissance en rapport avec les positions sociales • Évitez de regrouper des quartiers qui entretiennent des conflits de riveraineté ou des tensions politiques

	Avec qui ? • Les comités de quartier et les autres instances locales • Les acteurs qui s'activent dans le secteur concerné • Les institutions publiques, privées et les segments de la société civile qui s'intéressent de près ou de loin au secteur concerné • Les élus • Autres
Équipements nécessaires	Tables, chaises, sonorisation, papier padex, marqueurs et autres

Technique 7 : élaboration de la vision

SECTION	CONTENU
Description de la technique	Donner une vision à la ville en rapport avec le PC, c'est fournir à ses habitants un objectif global à leurs efforts, les mobiliser et décrire ce qu'ils sont capables de réaliser dans le futur Donner une vision c'est aussi décrire la ville débarrassée du PC en partie ou en entier La vision doit cibler le long terme mais motiver des actions dans le court terme, être réaliste, cibler les secteurs où la ville détient un avantage comparatif, indiquer les rôles des acteurs clé et être simple à comprendre
Niveau d'intervention	Communauté/ regroupement de quartiers par les communes en tenant compte des conflits et des ruptures dans les sentiments d'appartenance communautaire (proposition des participants lors de l'atelier de partage des outils du 9 mai 2015) La technique sera déroulée en langues nationales
Objectifs de la technique	• Amener à camper le futur de la ville en rapport avec le PC • Développer des capacités de faire, de réagir • Susciter le sens de la responsabilité et du leadership et de la communautarisation auprès des habitants • Construire des principes communs et des objectifs partagés au sein de la communauté des habitants
Méthodologie	Étape 1 : Amener les habitants à énoncer à tour de rôle leurs visions par une phrase Étape 2 : Captage des qualificatifs et des éléments portant sur une description future de la ville de Rufisque en rapport avec le PC (Sur du papier Padex) Étape 3 : Finalisation de la formulation de la vision en atelier sous le leadership du président et des rapporteurs
Questions critiques	• La vision doit cibler le long terme mais motiver des actions dans le court terme, être réaliste, cibler les secteurs où la ville détient un avantage comparatif, indiquer les rôles des acteurs importants et être simple à comprendre • Le processus de formulation de la vision doit être inclusif et concerner toutes les composantes de la ville. Elle doit aussi repenser les visions et images informelles qui peuvent véhiculer des messages contre-productifs,

	identifier des visions et niches alternatives pour la ville. Il s'agira de choisir une vision pour le futur de la ville et des créneaux compétitifs (basé sur la comparaison de plusieurs scénarios, sur l'existence d'opportunités potentielles et la disponibilité de ressources pour sa mise en œuvre). La vision doit être largement diffusée et rendue publique • Tenir compte des attentes des populations défavorisées, des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec des handicaps • Au moment où les habitants se prononcent, les rapporteurs notent les qualificatifs et les éléments qui portent sur un état des lieux futurs • La description de la vision finalisée en atelier ne doit pas dépasser une demi-page.
Équipements nécessaires	Tables, chaises, sonorisation, papier padex, marqueurs et autres

Technique 8 : Élaboration des fiches d'action

INTITULÉ DE L'ACTION	
Description de l'action	
Objectif général de l'action	
Objectifs spécifiques de l'action	
Résultats attendus de l'action	
Bénéficiaires et cibles de l'action	
Calendrier de mise en œuvre	
Budget et financement	
Contribution municipale	

EXEMPLES DE CANEVAS

Canevas d'un arbre à problèmes

Sous Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Sous-problème 1			
Sous-problème 2			

Canevas de la carte des influences des acteurs et des intervenants

Acteurs	Intérêts par rapport au problème	Unités de collaboration (acteurs locaux et intervenants)	Actions entreprises pour résoudre le problème central	Degré d'influence sur les politiques publiques et municipales	Recommandations de la commission thématique
---------	----------------------------------	--	---	---	---

Canevas de la définition et de l'évaluation des options stratégiques

Évaluation des options stratégiques	Objectifs spécifiques	Évaluation opérationnelle (faisabilité opérationnelle)	Évaluation financière et économique	Évaluation institutionnelle (faisabilité institutionnelle)	Suppositions aléatoires	Observation
Option stratégique n° 1						
Option stratégique n° 2						
Option stratégique n° 3						

Canevas de la cartographie des séquences d'activités, des acteurs et des ressources des options stratégiques

Option stratégique	Séquences d'actions	Acteurs et intervenants	Ressources humaines	Ressources matérielles	Ressources financières	Rôle et place de l'appareil municipal	Observations de la commission thématique
--------------------	---------------------	-------------------------	---------------------	------------------------	------------------------	---------------------------------------	--

Canevas de la cartographie des séquences d'activités, des acteurs et des ressources des options stratégiques

Option stratégique	Séquences d'actions	Acteurs et intervenants	Ressources humaines	Ressources matérielles	Ressources financières (locales, publiques, municipales et	Rôle et place de l'appareil municipal	Observations de la commission thématique
--------------------	---------------------	-------------------------	---------------------	------------------------	--	---------------------------------------	--

Annexe 3 : les Assises en images



Lancement populaire des Assises de Rufisque



Forum de Rufisque Est



Forum de Rufisque Ouest



Forum de restitution de Rufisque Nord



Formation des facilitateurs
des consultations citoyennes



Conseil municipal de la ville de Rufisque
pour la validation du PDUD

Consultations citoyennes



École Camp Marchand



École Matar Seck



École Santa Yalla



École Fass



École Mérina 2

Annexe 4 : Arrêtés de nomination des membres du bureau et organisant le pilotage des Assises

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi
-----O-----
VILLE DE RUFISQUE

00083
N°VR/SGV/SP
25 NOV 2014

ANALYSE : Arrêté portant nomination des membres
du Bureau des Assises de la Ville de Rufisque.

LE MAIRE DE LA VILLE DE RUFISQUE

*Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des Collectivités Locales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 26 juillet 2014 portant élection du Maire et de ses Adjoints ;
Vu l'arrêté n° 00075 organisant le pilotage des assises de la Ville de Rufisque ;
Vu les nécessités du service ;*

ARRÊTE

Article premier : Sont nommées au titre de membres du Bureau des Assises de la Ville de Rufisque les personnes suivantes :

- **Président** : El Hadji Ibrahima SALL ;
- **Secrétaire Général** : Abdourahmane Diouf ;
- **Président du Comité scientifique et du groupe des experts** : Omar Cissé ;
- **Rapporteur Général** : Sidy Mbaye ;
- **Président de la Cellule de Communication** : Amadou Sène Niang ;
- **Porte parole** : Mbaye Diene.

Article 2 : le bureau est chargé de conduire le processus des assises de la Ville.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de la publication et de la diffusion du présent arrêté partout où besoin sera.

Ampliations :

- Le Préfet du Département ;
- Les intéressés ;
- Les membres du comité de pilotage des assises ;
- Le Secrétaire Général de la Ville.



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

-----O-----

VILLE DE RUFISQUE

00075

N°VR/SGV/SP

07 NOV 2014

ANALYSE : Arrêté organisant le pilotage des Assises de Rufisque pour un Plan de Développement Durable de la Ville.

LE MAIRE DE LA VILLE DE RUFISQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 26 juillet 2014, portant élection du Maire et de ses Adjointes

Vu les nécessités du service ;

ARRÊTE

Article premier: En vue de mener à bon terme la tenue des Assises de Rufisque pour l'élaboration du Plan de Développement Durable de la Ville, il est créé le dispositif organisationnel suivant:

- Le Comité de Pilotage des Assises;
- Le Bureau des Assises ;
- Les Commissions thématiques ;
- Les Comités de quartiers.

Article deux: Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation et de direction des Assises et du Plan de développement Durable.

Il est chargé, sur proposition du Bureau des Assises, de fixer les grands axes de réflexion des Assises et de déterminer les orientations du Plan de Développement Durable de la Ville.

Article 3: *le Comité de Pilotage est présidé par le Maire de la Ville.*

Il comprend en outre :

- *Le Maire de la Commune de l'Est ;*
- *Le Maire de la Commune de l'Ouest ;*
- *Le Maire de la Commune du Nord ;*
- *Les Adjoints au Maire de Ville ;*
- *Les Présidents des Commissions techniques suivantes :*
 - *Plan;*
 - *Finances et Budget;*
 - *Aménagement Urbanisme et Habitat ;*
 - *Culture Patrimoine Historique et Tourisme ;*
 - *Santé ;*
 - *Transport, Mobilité Urbaine et Désencombrement;*
 - *Assainissement et Travaux Publics;*
 - *Environnement et Développement Durable;*
 - *Coopération Internationale et Promotion des Investissements;*
 - *Jeunesse et Emploi;*
 - *Sports et Loisirs;*
 - *Économie Locale, Promotion des PME et Prospective ;*
- *Le Président du Conseil départemental de Rufisque ou son représentant ;*
 - *Le Préfet ou son représentant ;*
 - *Les sous Préfets de Rufisque ;*
 - *Le Chef du service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitat ;*
 - *Le Chef du service départemental du Cadastre ;*

- *Le Chef du service départemental des Domaines ;*
- *Le Chef du service départemental des Pêches et Affaires maritimes ;*
- *Le Chef du service départemental de l'Agriculture ;*
- *Le Chef du service départemental de l'Elevage ;*
- *Le Chef du service départemental de la Jeunesse ;*
- *Le Chef du service départemental des Sports ;*
- *Le Chef du service départemental de l'Environnement ;*
- *Le Chef du service départemental de la Santé et des Affaires sociales ;*
- *Le représentant de la Chambre des Métiers ;*
- *Le représentant des organisations non gouvernementales(ONG) (2) ;*
- *Le représentant de l'ODCAV ;*
- *Le représentant de l'Association des Imams ;*
- *Le représentant de la Paroisse catholique.*

Le Président et les membres du Bureau des Assises sont membres d'office du Comité de Pilotage.

Article 4 : *Le Bureau des Assises est chargé de diriger les Assises, concevoir la programmation des travaux des commissions thématiques des Assises et de suivre les différentes phases de réalisation de leurs lettres de mission.*

Il arrête sur proposition du Président de la Commission Scientifique et du Groupe des Experts la programmation des travaux des différentes phases d'élaboration du Plan de Développement Durable.

Il est chargé de suivre la conception des rapports finaux relatifs au Plan de Développement Durable et aux programmes d'actions qui en seront issus.

Le Bureau présentera au Comité de Pilotage des rapports d'étape selon une programmation à définir dès la première réunion du Comité de Pilotage.

Il assure le secrétariat permanent du Comité de Pilotage.

Article 5 : *Le Bureau comprend :*

- *Le Président ;*
- *Le Secrétaire Général ;*
- *Le Président de la Commission Scientifique et du Groupe d'experts ;*
- *Le Rapporteur Général ;*
- *Le Président de la Commission Communication.*

Le Bureau peut inviter dans ses séances de travail, tout membre de commission thématique et ou commission technique de la Ville, tout expert pour l'éclairer dans le processus de déroulement des Assises.

Article 6 : *Des commissions thématiques sont créées et mises en place pour les secteurs ci-dessous :*

- *Valeurs, Comportements et Mentalités;*
- *Patrimoine Culturel et Historique;*
- *Environnement et Risques urbains;*
- *Hygiène et Assainissement;*
- *Urbanisme, Transport et Mobilité;*
- *Infrastructures et Equipements;*
- *Entrepreneuriat, Création d'emplois et de richesses;*
- *Education (formel, informel, d'adultes);*
- *Santé (soins, éducation);*
- *Jeunesse et Sports;*
- *Gouvernance locale et Services publics.*

Article 7 : Le Président de la Commission Scientifique et du Groupe d'Experts est chargé de la coordination des travaux des commissions thématiques.

A cet effet, il établira une lettre de mission pour chaque commission thématique.

Article 8 : Chaque commission thématique comprendra:

- Un Président;
- Un Vice Président;
- Deux rapporteurs.

Article 9 : Il sera mis en place dans chaque quartier un Comité des Assises qui comprendra les différentes forces vives du quartier.(ASC, Associations et Groupements féminins et des jeunes, GIE, etc.).

Le Président de la Commission Scientifique et du Groupe d'Experts est chargé d'organiser la participation des quartiers aux Assises de Rufisque et l'intégration de leurs activités dans la programmation générale des travaux.

Article 10 : Dès la signature et diffusion du présent arrêté, le Maire de Ville procédera à la désignation des responsables des organes du Comité de Pilotage, du Bureau et des commissions thématiques.

Article 11: Le Secrétaire Général est chargé de la publication et diffusion du présent arrêté partout o besoin sera.

Le Maire de Ville

Daouda MANG

Références

1. Agence de développement municipal [Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales], 2006, Actualisation de l'audit urbain, financier et organisationnel de la commune de Rufisque, février, 125 p.
2. Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar, 2012, Situation économique et sociale régionale, août, 28 p.
3. AGETIP, 2008, Études relatives aux travaux de protection côtière à Thiawllène (Rufisque). Rapport d'avant-projet détaillé, 83 p.
4. ANSD, 2002, Rapport National de présentation du RGPH III de 2002, 125 p.
5. ANSD, 2006, Situation économique et sociale régionale de Dakar 2005, 225 p.
6. ANSD, 2013, Rapport définitif RGPHAE, 418 p.
7. ANSD, 2015, Situation économique et sociale régionale de Dakar 2013, 129 p.
8. ANSD [Direction des Statistiques démographiques et sociales], 2015, Note d'informations sur les résultats de la 1ère Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), novembre, 4 p.
9. ANSD [Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar], 2015, Situation économique et sociale de la région de Dakar de 2013, avril, 129 p.
10. Diallo M. A., 2009, Étude du centre-ville de Rufisque : caractéristiques du paysage urbain et mutations fonctionnelles, mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des lettres et sciences humaines, département de géographie, 104 p.
11. Diop I. N. et Souaré M., 2004, L'érosion côtière à Rufisque : état de la question, Document final, septembre, 49 p.
12. Direction des services techniques/Planification urbaine, Projet de ville : des idées à l'action, 31 p.
13. Dubresson Alain, 1979, L'espace Dakar-Rufisque en devenir : de l'héritage urbain à la croissance industrielle, Paris, ORSTOM, 1979, (106), 371 p. [Travaux et Documents de l'ORSTOM ; 106].
14. Egis, 2013, Étude économique et spatiale de la vulnérabilité et de l'adaptation des zones côtières au Sénégal, Rapport de synthèse finale, 121 p.
15. ENDA RUP, 2013, Appui à l'assainissement semi-collectif dans les quartiers précaires de 9 villes d'Afrique francophone, PEPAM, Implication des acteurs non étatiques et des collectivités locales dans la gestion des services d'assainissement en milieu urbain, Rufisque 2008-2011, Revue annuelle conjointe, 55 p.
16. Entente Cadak/ Car, IAGU, 2015, Caractérisation des déchets de la région de Dakar.
17. Fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiatives du Sénégal, 2015, Le patrimoine de Rufisque et de sa Région comme outil de son développement local durable, Ville de Rufisque, Ville de Nantes, Conseil régional des pays de Loire, Programme 2015, document de travail, janvier, 14 p.
18. Huchet J., 2005, « Introduction à l'étude du circuit du médicament au Sénégal à propos d'une enquête réalisée dans le District sanitaire de Rufisque (dans le cadre de la coopération décentralisée Nantes-Rufisque) », Diplôme d'État de docteur en pharmacie, Université de Nantes, 128 p.
19. IAGU, 2010, Caractérisation de l'exploitation maraîchère de Lendeng : Commune d'Arrondissement de Rufisque-Est, Ville de Rufisque.
20. ONAS, 2014, Leviers techniques et institutionnels pour une gestion efficace de l'exploitation des eaux usées et pluviales en milieu urbain, RAC PEPAM, 33 slides.
21. Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Direction de l'Environnement et des établissements classés, 2011, Projet d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable au Sénégal (INTAC), Inventaire des initiatives de protection côtière de Saint-Louis à Mbour, Rapport final, mai, 97 p.
22. Ministère de l'Intérieur du Sénégal, Direction de la protection civile, 2009, Élaboration d'une

méthodologie de cartographie des risques d'inondation et application à l'échelle régionale à la région de Dakar, Projet d'appui au programme national de prévention, de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes naturelles au Sénégal dans le contexte de la réduction de la pauvreté, Rapport analytique provisoire, janvier, 22 p.

23. Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 2003, Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar « Horizon 2025 », Livre Blanc, Rapport définitif.
24. Ministère de l'environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels (MEPNBRLA), Direction de l'Environnement et des Établissements classés, 2008, Études relatives aux travaux de protection côtière à Thiawllène (Rufisque), Rapport d'avant-projet détaillé, janvier, 84 p.
25. Ministère des infrastructures et des transports, 2012, Rapport du comité technique d'évaluation de l'impact des travaux de fermeture des canaux de Rufisque et recommandation, septembre, 22 p.
26. Moustier P., 1999, « Définitions et contours de l'agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne », in Moustier P. et al., Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne, Actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998, Montpellier, CIRAD, pp. 29-42.
27. Niang Diop I., 1995, L'érosion côtière sur la petite côte du Sénégal à partir de l'exemple de Rufisque. Passé-Présent-Futur, Thèse de Doctorat de Géologie littorale de l'Université d'Angers, 477 p.
28. Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), 1999, Projet sectoriel eau. Étude du plan directeur d'assainissement de la ville de Rufisque, Rapport de mission II, octobre, 318 p.
29. ONAS, 1999, Étude du plan directeur d'assainissement de la ville de Rufisque.
30. ONAS, 2003, Assainissement de la ville de Rufisque. Volet eaux usées-Programme d'urgence. Rapport d'avancement des travaux, n° 15, décembre, 42 p.
31. Onu-Habitat-City Alliance, 2010, Projet de stratégie de développement urbain du Grand-Dakar (Horizon 2025), novembre, 73 p.
32. Pasgrimaud G., 2007 Le classement au patrimoine de l'Unesco de la ville de Rufisque, mémoire de maîtrise, École nationale supérieure d'architecture de Nantes, 70 p.
33. Pasgrimaud G., 2007, Le classement au patrimoine de l'Unesco de la ville de Rufisque Les capacités de Rufisque et l'intérêt pour la ville, Mémoire de Master, École nationale supérieure d'Architecture de Nantes, 70 p.
34. Sadio S., 2013, La ville de Rufisque à l'épreuve des nouvelles recompositions territoriales face à l'autoroute Dakar-Diamniadio et l'aéroport international de Diass, Mémoire de Master 2, Département de Géographie, UCAD, 68 p.
35. SCI SOFA et ville de Rufisque, Projet « Porte de Dakar », Programme de Lutte contre l'avancée de la mer, 50 p.
36. Service régional de l'Aménagement du Territoire, 2001, Avant-projet de schéma régional d'Aménagement du territoire de la région de Dakar, sept., 165 p.
37. Sow, Ch. A. T., 2015, Impacts de l'érosion côtière sur le littoral de la presqu'île du Cap Vert (cas du Département de Rufisque) : approche télédétection et système d'information géographique (sig), Brevet de technicien supérieur, Centre d'entrepreneuriat et de développement technique, 108 p.
38. Sy B. A., 2008, Milieux, sécheresse climatique et érosion éolienne : étude géomorphologique du Sahel sénégalais, Thèse de doctorat d'État, UGB, 429 p.
39. Sy, I., 2006, La gestion de la salubrité à Rufisque (Sénégal). Enjeux sanitaires et pratiques urbaines, Thèse de doctorat de géographie de l'Université Louis Pasteur, Strasbourg, 564 p.
40. USAID/COMFISH PENCOO GEJ, 2013, Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal, Rapport annuel, 1er octobre 2012-30 septembre, 70 p.
41. Ville de Rufisque, Direction des Services Techniques, 1997, Note de présentation de la ville de Rufisque (Les problèmes de développement urbain), Partenariat entre Hénin-Beaumont en France et Rufisque au Sénégal. Perspectives et orientations, 10 juillet, 20 p.



Ville de Rufisque

Boulevard Maurice Guèye Rufisque B.P 30 Sénégal

Tél : +221 33 839 86 20 Fax : +221 33 836 04 59

Site Web : www.mairiederufisque.org